



Assemblée générale

Distr. générale
8 mars 2017
Français
Original : anglais

Soixante et onzième session

Point 154 de l'ordre du jour

Financement de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo

Budget de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018

Rapport du Secrétaire général

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Mandat et résultats attendus	5
A. Vue d'ensemble	5
B. Hypothèses budgétaires et activités d'appui	5
C. Coopération avec des entités des Nations Unies au niveau régional	14
D. Partenariats, coordination avec l'équipe de pays et missions intégrées	15
E. Cadres de budgétisation axée sur les résultats	16
II. Ressources financières	49
A. Vue d'ensemble	49
B. Contributions non budgétisées	50
C. Gains d'efficience	50
D. Taux de vacance	51
E. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome	52
F. Formation	52
G. Désarmement, démobilisation et réintégration	54
H. Services de détection des mines et de déminage	55



I.	Projets à effet rapide	56
J.	Autres activités de programme	56
III.	Analyse des variations	57
IV.	Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre	62
V.	Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans ses résolutions 70/274 et 70/286 ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée	62
A.	Assemblée générale	62
B.	Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	69
Annexes		
I.	Définitions	78
II.	Organigrammes	80
III.	Information concernant les activités des organismes, fonds et programmes des Nations Unies et les fonds prévus	85
Carte		90

Résumé

Le présent rapport porte sur le budget de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018 (exercice 2017/18), dont le montant s'élève à 1 234 603 200 dollars.

Ce budget couvre le déploiement d'un maximum de 760 observateurs militaires et officiers d'état-major, 19 815 membres de contingents, 391 membres de la Police des Nations Unies, 1 050 membres d'unités de police constituées, 893 membres du personnel recruté sur le plan international, 2 564 membres du personnel recruté sur le plan national, 419 Volontaires des Nations Unies et 90 membres du personnel fourni par les gouvernements.

La corrélation entre le montant total des ressources demandées pour l'exercice 2017/18 et l'objectif de la Mission est expliquée dans des tableaux du cadre de budgétisation axée sur les résultats, qui présentent une analyse par composante (appui à la création d'un climat propice à la tenue d'élections pacifiques et crédibles; sécurité et protection des civils; stabilisation des zones touchées par le conflit; appui). Les effectifs de la Mission ont été déterminés composante par composante, sauf ceux de la direction exécutive et de l'administration, qui l'ont été en fonction des besoins de l'ensemble de la Mission.

Les explications relatives à la variation des ressources, humaines et financières, font référence, s'il y a lieu, aux produits correspondants prévus par la Mission.

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet au 30 juin)

Catégorie de dépenses	Dépenses ^a (2015/16)	Montant alloué (2016/17)	Dépenses prévues (2017/18)	Variation	
				Montant	Pourcentage
Militaires et personnel de police	585 239,2	593 499,3	602 157,4	8 658,1	1,5
Personnel civil	309 535,7	285 896,1	279 440,0	(6 456,1)	(2,3)
Dépenses opérationnelles	414 712,7	356 327,7	353 005,8	(3 321,9)	(0,9)
Montant brut	1 309 487,6	1 235 723,1	1 234 603,2	(1 119,9)	(0,1)
Recettes provenant des contributions du personnel	30 627,4	28 150,6	28 881,6	731,0	2,6
Montant net	1 278 860,2	1 207 572,5	1 205 721,6	(1 850,9)	(0,2)
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	—	—	—	—	—
Total	1 309 487,6	1 235 723,1	1 234 603,2	(1 119,9)	(0,1)

^a Y compris les ressources destinées à financer 124 postes (1 D-1, 2 P-5, 6 P-4, 10 P-3, 2 P-2, 28 SM, 8 AN, 63 GN et 4 VNU) et les dépenses opérationnelles afférentes au Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda), qui étaient prévues dans le budget approuvé pour l'exercice 2015/16.

Ressources humaines^a

	Observa- -teurs militaires	Contin- -gents	Police des Nations Unies	Unités de police constituées	Personnel recruté sur le plan interna- -tional	Personnel recruté sur le plan national ^b	Emplois tempo- -raire ^c	Volon- -taires des Nations Unies	Personnel fourni par les gouver- -nements	Total
Direction exécutive et administration										
Effectif approuvé 2016/17	—	—	—	—	84	53	—	12	—	149
Effectif proposé 2017/18	—	—	—	—	84	53	—	12	—	149
Composantes										
Appui à la création de conditions propices à la tenue d'élections pacifiques et crédibles										
Effectif approuvé 2016/17	—	—	—	—	83	219	—	5	—	307
Effectif proposé 2017/18	—	—	—	—	83	219	8	5	—	315
Sécurité et protection des civils										
Effectif approuvé 2016/17	760	19 815	391	1 050	89	289	—	42	90	22 526
Effectif proposé 2017/18	760	19 815	391	1 050	89	289	—	42	90	22 526
Stabilisation des zones touchées par le conflit										
Effectif approuvé 2016/17	—	—	—	—	53	122	—	17	—	192
Effectif proposé 2017/18	—	—	—	—	53	122	—	17	—	192
Appui										
Effectif approuvé 2016/17	—	—	—	—	576	2 068	—	343	—	2 987
Effectif proposé 2017/18	—	—	—	—	576	1 881	—	343	—	2 800
Total										
Effectif approuvé 2016/17	760	19 815	391	1 050	885	2 751	—	419	90	26 161
Effectif proposé 2017/18	760	19 815	391	1 050	885	2 564	8	419	90	25 982
Variation nette	—	—	—	—	—	(187)	8	—	—	(179)

^a Niveau maximum de l'effectif autorisé ou proposé.

^b Administrateurs et agents des services généraux.

^c Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre sont énoncées au chapitre IV du présent rapport.

I. Mandat et résultats attendus

A. Vue d'ensemble

1. Le Conseil de sécurité a établi le mandat de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) dans sa résolution [1925 \(2010\)](#). La dernière prorogation en date, jusqu'au 31 mars 2017, a été autorisée par le Conseil dans sa résolution [2277 \(2016\)](#).

2. Dans le cadre de l'objectif général de son mandat, la MONUSCO contribuera, au cours de l'exercice budgétaire, à un certain nombre de réalisations, en exécutant les produits clefs présentés dans les tableaux ci-après. Ceux-ci sont organisés autour de composantes (appui à la création de conditions propices à la tenue d'élections pacifiques et crédibles; sécurité et protection des civils; stabilisation des zones touchées par le conflit; appui), qui découlent du mandat de la Mission.

3. Les réalisations escomptées sont celles qui permettront d'atteindre, au terme du mandat de la Mission, l'objectif fixé par le Conseil de sécurité, tandis que les indicateurs de succès serviront à mesurer les progrès accomplis au cours de l'exercice budgétaire. Les effectifs de la Mission ont été déterminés composante par composante, sauf ceux de la direction exécutive et de l'administration, qui l'ont été en fonction des besoins de l'ensemble de la Mission. La variation des effectifs par rapport au budget de l'exercice 2016/17 est analysée au niveau de chaque composante.

4. La Mission conservera son quartier général à Kinshasa. Le quartier général des forces et le pilier Opérations/état de droit resteront à Goma et aideront trois postes de commandement de brigade et neuf principaux bureaux locaux (Bunia, Beni, Goma, Bukavu, Dungu, Kalemie, Kisangani, Lubumbashi et Uvira) ainsi que deux bureaux auxiliaires à Butembo et Lubero. Ils feront également l'objet d'un examen continu et d'une analyse des tâches. Les six antennes présentes dans l'ouest de la République démocratique du Congo à Bandundu, à Kananga, à Matadi, à Mbandaka, à Mbuji-Mayi et à Kindu, auront en particulier pour mission de suivre l'évolution de la situation, d'analyser la situation politique, de surveiller la situation en matière de droits de l'homme et de faire rapport, autant de tâches qui s'avéreront essentielles durant la période électorale. La Mission s'attachera en outre à maintenir sur ces sites une présence suffisamment adaptable pour répondre aux besoins éventuels d'autres sites prioritaires, au gré de l'évolution de la situation humanitaire et des conditions de sécurité. De même, elle affectera certains membres du personnel actuel à des équipes de réserve dans trois centres (Kinshasa, Goma et Lubumbashi). Celles-ci seront déployées à titre préventif dans les zones présentant un risque élevé de violences, y compris des violences électorales, où elles seront chargées de constater et de signaler les violations des droits de l'homme.

B. Hypothèses budgétaires et activités d'appui

5. La République démocratique du Congo se trouve à un moment de transition décisif, qui déterminera sa trajectoire politique et sociale ainsi que sa situation en matière de sécurité pour les années à venir. Des élections présidentielle et législatives doivent se tenir en décembre 2017, conformément à l'accord politique

signé en décembre 2016 par une majorité d'acteurs politiques. L'incertitude qui plane sur le processus électoral devrait exacerber les tensions politiques et diviser davantage la société congolaise, ce qui risque de se traduire par une multiplication des violations des droits de l'homme. De plus, le climat politique accroît le risque de violences dans les centres urbains et d'instrumentalisation des groupes armés et des identités ethniques. Les problèmes de sécurité actuels et la dégradation de la situation socioéconomique accentueront cette tendance et se répercuteront sur les conditions de vie de la population en général et sur la rémunération des agents de l'État, y compris des membres des services de sécurité.

6. Parallèlement, malgré le renouvellement de la coopération entre la MONUSCO et les Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC), qui devrait se poursuivre tout au long de l'exercice 2017/18, les groupes armés demeureront vraisemblablement actifs, menaçant de ce fait la sécurité de la population civile. La montée récente des tensions interethniques dans le Nord-Kivu, le Sud-Kivu, le Tanganyika et l'Ituri illustrent une tendance particulièrement préoccupante qui aggrave la situation déjà précaire de ces provinces.

7. La MONUSCO a pour mandat d'aider le Conseil de sécurité à atteindre un objectif général, qui est de promouvoir la paix et la sécurité en République démocratique du Congo. Afin d'atteindre cet objectif, les trois grandes priorités de la Mission pour l'exercice 2017/18 sont les suivantes : a) appuyer la création de conditions propices à la tenue d'élections pacifiques et crédibles dans les délais prévus et à la réforme des institutions; b) assurer la protection des civils grâce à une approche globale intégrant toutes les composantes de la Mission; c) veiller à la stabilisation de la situation dans le cadre, entre autres, d'une stratégie globale des Nations Unies. S'agissant de protéger les civils pendant la période électorale, mais également de constater et de signaler les cas de violations des droits de l'homme tout en promouvant le respect de l'espace politique et démocratique dans le pays, il importe que la Mission continue d'étendre sa présence sur le plan géographique. Aussi devra-t-elle dépêcher des équipes de réserve depuis ses antennes ou ses bureaux locaux vers des zones qu'elle ne couvre pas actuellement, notamment dans l'ouest de la République démocratique du Congo. De surcroît, la Mission prévoit que le personnel de ses bureaux locaux devra de plus en plus souvent rejoindre d'autres sites à haut risque dans la zone de responsabilité en vue d'y recueillir des renseignements et d'assurer la liaison avec les acteurs concernés au niveau local.

8. La MONUSCO continuera d'engager un dialogue stratégique avec le Gouvernement en vue d'établir conjointement un plan de retrait. Celui-ci sera subordonné à la réalisation d'objectifs adaptés aux conditions sur le terrain, définis d'un commun accord et devant permettre le retrait progressif de la Mission.

Appui à la création d'un climat propice à la tenue d'élections pacifiques et crédibles

9. La priorité stratégique globale de la MONUSCO consiste à appuyer l'instauration d'un climat politique propice à la tenue, dans les délais prévus, d'élections pacifiques, crédibles et ouvertes à tous, à l'heure où le climat politique s'envenime et sachant que les élections ont déjà été ajournées au-delà du calendrier fixé par la Constitution congolaise. La Mission facilitera le dialogue politique entre les acteurs clefs en vue de favoriser la mise en œuvre de l'accord du 31 décembre et de hâter la tenue des élections, de promouvoir le respect et la protection de l'espace

politique, notamment en offrant une tribune à des points de vue divers sur Radio Okapi, et d'assurer la protection des libertés fondamentales et des droits de l'homme. Par ses bons offices, son rôle actif dans la vie politique et ses activités de sensibilisation, elle facilitera l'instauration, aux niveaux national et local, d'un dialogue crédible et ouvert à tous qui regroupera un large éventail d'acteurs du monde politique et de la société civile, une attention particulière étant accordée aux femmes. Elle s'emploiera par ailleurs à promouvoir et à défendre les libertés fondamentales et les droits de l'homme en collaborant avec les communautés concernées, la société civile, les responsables politiques, les entités étatiques chargées de la sécurité ainsi que les autorités et institutions publiques, parmi lesquelles la Commission nationale des droits de l'homme, la Haute autorité des médias et la Commission électorale nationale indépendante.

10. En application de la résolution [2277 \(2016\)](#) du Conseil de sécurité, la MONUSCO continuera d'évaluer sa présence dans les zones où l'on juge élevé le risque que surviennent des violences politiques au cours de la période électorale, en particulier dans l'ouest de la République démocratique du Congo. Elle renforcera ses capacités en matière de surveillance et de signalement des violations des droits de l'homme et promouvra la protection de l'espace politique dans les zones susmentionnées au cours de l'exercice 2017/18, afin de limiter les risques de violences. De même, les moyens de communication et d'information dont dispose la Mission, notamment Radio Okapi, continueront de jouer un rôle majeur, lui permettant d'assurer une couverture nationale et de participer à la vie politique en plaidant en faveur d'élections transparentes et crédibles. La Mission s'efforcera, en coordination avec l'Union africaine et les acteurs régionaux concernés, de favoriser le dialogue politique et de faciliter la tenue des élections. En collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies, elle suivra et évaluera également les progrès accomplis dans l'élaboration d'un nouveau calendrier électoral consensuel, tout en s'employant à faire adopter un budget électoral adapté et un code de conduite électoral approprié.

Sécurité et protection des civils

11. Le degré de violence et les activités des groupes armés en République démocratique du Congo n'ont pas encore été ramenés à un niveau gérable par les institutions nationales chargées de la sécurité, et la tendance actuelle à la fragmentation des groupes armés et aux conflits interethniques devrait se poursuivre au cours de l'exercice 2017/18. La population civile demeure gravement menacée par de nombreux groupes armés, auteurs de multiples violations des droits de l'homme, telles que des déplacements forcés, des meurtres, des viols, des enlèvements, le recrutement d'enfants, le pillage de biens, la taxation illégale ainsi que d'autres formes de violence, de coercition et de privation. Dès lors, il demeure primordial de protéger la population civile en danger. À l'heure où l'incertitude plane sur les élections, la MONUSCO estime qu'une politisation croissante du conflit armé est à craindre, de même qu'une instrumentalisation accrue des identités ethniques, et elle a recensé un certain nombre de zones présentant un risque élevé de violences liées aux élections. Au cours de l'exercice 2017/18, la Mission fera tout ce qui est en son pouvoir pour prévenir ou atténuer les risques que la présence de groupes armés et les violences liées aux élections font peser sur la population civile, et pour intervenir lorsque celle-ci est menacée.

12. La MONUSCO continuera d'accorder la priorité à la protection des civils dans le cadre d'une stratégie globale intégrant toutes ses composantes. L'objectif sera de réduire la menace que constituent les groupes armés congolais et étrangers, ainsi que le risque de violences contre les civils, notamment les violences sexuelles et sexistes et les violences à l'encontre des enfants, de manière que les institutions congolaises chargées de la justice et de la sécurité puissent y faire face efficacement. Cette stratégie globale, qui s'appuie sur l'intervention des composantes militaire, Police et civile, se fondera sur des mesures très variées visant à contribuer à la protection préventive des civils et à la neutralisation des groupes armés à l'appui des mesures de protection. Parmi les actions envisagées figurent l'exercice de bons offices en vue de chercher des solutions politiques au conflit; la planification d'opérations et la mise en place, par la force de la Mission, de mesures proactives et préventives; une série d'initiatives civiles, y compris des efforts continus pour démobiliser, désarmer et réintégrer ou rapatrier les combattants; la négociation de la libération immédiate des enfants auprès des groupes armés; la fourniture d'un appui aux enquêtes menées au niveau national, aux poursuites judiciaires, au maintien de la sécurité dans les prisons ainsi qu'aux activités de réinsertion organisées par l'État; la mise en place, par les bureaux locaux, de mécanismes de dialogue à l'échelle locale et la poursuite du suivi de la situation des droits de l'homme et du signalement de violations en la matière. En application de la résolution [2277 \(2016\)](#), les mesures prises pour répondre à la menace que représentent les groupes armés s'appuieront sur des stratégies spécialement adaptées et sur des capacités analytiques renforcées permettant l'étude des ressources naturelles, l'analyse des réseaux criminels ayant des liens avec les groupes armés et le contrôle de l'embargo sur les armes, afin d'orienter la planification de la Mission, l'exercice des bons offices et l'élaboration de stratégies adaptées de gestion des groupes armés.

13. L'accent ayant récemment été mis sur la protection des civils au cours de la période électorale, la MONUSCO consacrera une part importante de ses activités à la prévention des violences politiques et électorales. Parmi les mesures envisagées, on peut citer la nette intensification des activités de surveillance et de signalement des violations des droits de l'homme en lien avec les élections ainsi que la défense de l'espace politique; l'exercice des bons offices aux niveaux local et national en vue de promouvoir le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales; l'organisation d'une formation à l'intention de la Police nationale congolaise sur les droits de l'homme et le maintien de l'ordre public; des mesures visant à permettre, d'une part, aux équipes civiles de surveillance et de signalement de rejoindre les zones dans lesquelles la Mission n'est pas toujours présente et où l'on estime qu'il existe un risque de violences électorales et, d'autre part, d'accroître la mobilité de la force ou de la Police si un redéploiement s'avère nécessaire.

14. Dans le sillage de la reprise de leur coopération militaire contre les groupes armés, la MONUSCO maintiendra son appui aux opérations menées par les FARDC contre les cibles prioritaires que sont notamment les Forces démocratiques alliées (ADF), les Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR), la Force de résistance patriotique de l'Ituri (FRPI) et l'Armée de résistance du Seigneur (LRA), dans le cadre plus large des stratégies spécialement conçues pour répondre à la menace que constitue chacun de ces groupes armés, qui continuent de faire peser une grave menace pour les civils et de déstabiliser de nombreuses régions de l'est de la République démocratique du Congo. Elle continuera d'apporter un soutien

logistique aux FARDC, quoiqu'à un niveau légèrement inférieur à celui de l'exercice 2016/17, l'appui logistique fourni à la Police nationale congolaise ayant légèrement augmenté. Le soutien logistique et opérationnel apporté aux FARDC comprend la fourniture de rations et de carburant, le transport de fret, la planification des opérations et l'appui aérien. Fourni dans le strict respect de la Politique de diligence voulue de l'ONU en matière de droits de l'homme, ce soutien contribue en outre à renforcer le professionnalisme des FARDC et à sensibiliser ses membres à la protection des droits de l'homme. D'un point de vue stratégique, l'appui de la Mission aux FARDC représente une part importante des progrès accomplis en vue d'atteindre, conformément au mandat de la Mission, l'objectif prioritaire de neutralisation des groupes armés aux fins de la protection des civils. Sur les plans opérationnel et tactique, le soutien que la Mission apporte aux FARDC lui permet, notamment par l'échange d'informations, d'influer sur la planification et la conduite d'opérations coordonnées contre les groupes armés et par conséquent de mieux apprécier la situation sur le terrain.

15. La MONUSCO continuera en outre d'évaluer le déploiement de sa force afin de s'assurer qu'elle est apte à répondre le plus efficacement possible aux menaces inhérentes à l'activité des groupes armés et aux violences électorales. Avec la mise en place du troisième et dernier bataillon de déploiement rapide, le renforcement des capacités de reconnaissance aérienne, la création du Groupe d'analyse des menaces militaires, et l'utilisation efficace des compagnies de génie militaire pour permettre l'accès aux zones reculées, la force jouira d'une mobilité accrue et sera mieux à même d'intervenir de manière rapide et ciblée pour mettre un terme aux activités des groupes armés. Le nombre de bases opérationnelles de compagnie et de bases opérationnelles temporaires fera l'objet d'un suivi continu et sera, dans la mesure du possible, réduit au profit de déploiements de compagnies d'une durée de moins de quatre semaines.

16. La composante Police de la MONUSCO conservera une présence sur 25 sites, dont 10 secteurs et 9 sous-secteurs dans l'est de la République démocratique du Congo, et 6 antennes dans l'ouest. Ses membres, y compris des unités de police constituées et de la Police des Nations Unies, continueront d'assurer la protection des civils, en maintenant activement une surveillance étroite et en continuant d'œuvrer au renforcement des capacités et aux réformes institutionnelles en soutien à la Police nationale congolaise. La composante Police prévoit d'étendre à 11 zones d'opérations sa stratégie intégrée de lutte contre l'insécurité, actuellement appliquée dans six zones, et de fournir à la Police nationale congolaise davantage de services de surveillance, d'encadrement, de formation et de conseils, ainsi qu'un appui logistique, aux fins de la protection des civils et du rétablissement de l'autorité de l'État. Estimée à environ 1,4 million de dollars, l'assistance opérationnelle directe à la Police nationale congolaise, qui comprend la fourniture de rations et de carburant ainsi qu'un appui à la mobilité, sera assurée dans le strict respect de la Politique de diligence voulue de l'ONU en matière de droits de l'homme. Cette assistance opérationnelle, doublée d'une aide à la formation, s'inscrit parfaitement, d'une part, dans le cadre du mandat de la Mission, qui consiste notamment à protéger les civils pendant la période électorale, y compris au moyen de mesures de prévention (formation des agents de l'État par exemple), et d'autre part, dans le cadre de ses efforts de stabilisation, lesquels ne peuvent aboutir qu'avec le concours d'une force de police légitime, responsable, opérationnelle et professionnelle. Compte tenu des tensions croissantes que suscite le processus électoral, la composante Police

continuera de former les unités d'intervention au maintien de l'ordre public et à solliciter l'appui des donateurs pour l'achat du matériel destiné au personnel formé. En collaboration avec le Service de la lutte antimines de l'ONU, elle continuera de former les agents de la Police nationale congolaise à la gestion et au stockage des armes, dans le but de renforcer la sûreté et la sécurité et de réduire les risques d'utilisation abusive et de prolifération des armes.

17. Dans le cadre de son mandat de protection des civils, la MONUSCO continuera de prévenir, de surveiller et de signaler les violations des droits de l'homme commises par les acteurs présents dans les zones touchées par le conflit et intensifiera ses activités de signalement des restrictions de l'espace politique, des atteintes aux libertés fondamentales et des violations des droits de l'homme constatées au cours du cycle électoral.

Stabilisation des zones touchées par le conflit

18. Grâce aux activités de stabilisation menées par la MONUSCO et à l'appui qu'elle leur fournira, les parties prenantes congolaises et l'équipe de pays des Nations Unies pourront se consacrer aux causes profondes du conflit et de rompre le cycle de la violence de manière durable. La présence effective d'agents du secteur de la sécurité et d'agents de l'État civil responsables, formés, prêts à remplir leurs fonctions et dotés des moyens nécessaires est essentielle pour assurer une paix durable. La Mission contribuera à ces efforts de stabilisation en continuant de coordonner et de gérer la Stratégie internationale d'appui en matière de sécurité et de stabilisation, laquelle compte différents partenaires et appuie le programme de reconstruction du Gouvernement sur lequel elle est alignée. Durant l'exercice 2017/18, la Mission, dans le cadre de la Stratégie internationale d'appui en matière de sécurité et de stabilisation, fera progresser la mise en œuvre de programmes dans six zones prioritaires dans les provinces de l'Ituri, du Nord-Kivu et du Sud-Kivu, en étroite coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies et les donateurs et en pleine conformité avec le programme de reconstruction du Gouvernement.

19. Le programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration de la MONUSCO et l'aide qu'elle apporte au Gouvernement dans la mise en œuvre de son programme national de désarmement, de démobilisation et de réintégration, servent de lien essentiel entre les efforts de protection (élimination de la menace que les combattants font peser sur les civils grâce au désarmement) et les efforts de stabilisation (conseils fournis au Gouvernement dans le cadre de son programme de réintégration, et programmes locaux de lutte contre la violence de proximité). Durant l'exercice 2017/18, la Mission accordera une attention accrue aux programmes de lutte contre la violence de proximité grâce à une approche par zone, et mettra l'accent sur : a) la facilitation du retour des ex-combattants à la vie civile; b) la limitation du recrutement par des groupes armés ou criminels dans les communautés exposées à la violence; c) la protection des membres de la communauté et des éléments démobilisés contre les milices ou les groupes d'autodéfense. Consciente que de nombreux éléments ou groupes armés qui continuent de sévir dans tout l'est de la République démocratique du Congo fonctionnent comme des groupes criminels organisés, pour lesquels les processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration existants ne présentent pas forcément un intérêt clair, la Mission développera ses capacités analytiques et opérationnelles pour examiner les réseaux criminels ayant des liens avec des

groupes armés et s'attaquera à ces problèmes au moyen de stratégies visant tout particulièrement ces groupes.

20. La MONUSCO continuera également de contribuer aux efforts de stabilisation en appuyant la mise en place d'institutions opérationnelles, professionnelles et responsables, notamment des institutions civiles et judiciaires, en particulier pour améliorer le fonctionnement du système de justice pénale dans les zones prioritaires. À cette fin, elle conseillera, formera et encadrera les autorités de l'administration civile aux niveaux local et territorial, ainsi que les autorités judiciaires. En outre, la Mission aidera les mécanismes de gouvernance foncière à Beni ainsi que les comités locaux chargés de la sécurité à renforcer leurs capacités pour qu'ils puissent faire face aux problèmes de sécurité et de protection et les règlent de manière coordonnée, et améliorer les relations entre les comités et la population. Elle contribuera à la sécurité dans ces zones en déployant sa police et sa force et encouragera l'État à y déployer des forces de sécurité professionnelles et responsables. Conformément à la résolution 2277 (2016), la Mission aidera également les autorités nationales à organiser en toute sûreté et efficacité la gestion, l'entreposage et la sécurité des stocks d'armes et de munitions. Elle continuera, en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), les partenaires et les autorités nationales, de rendre compte du sentiment de la population par rapport à la justice, à la sécurité et à la stabilisation grâce au projet de sondage, permettant ainsi de disposer d'informations de qualité qui favoriseront la prise de décisions et le suivi des progrès.

21. Enfin, afin d'appuyer la réforme institutionnelle nécessaire pour garantir la stabilité à long terme, la MONUSCO continuera de prêter son concours au processus de réforme nationale, conformément aux engagements nationaux pris au titre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération. Il s'agit de soutenir les mesures prises au niveau national en vue de réformer le secteur de la sécurité, conformément à la Politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme. Afin de contribuer à l'instauration de conditions propices à la tenue d'élections pacifiques et crédibles, ainsi qu'à la réforme institutionnelle et à la professionnalisation à long terme de la Police nationale congolaise, la composante Police formera et sensibilisera les policiers aux droits de l'homme et au maintien de l'ordre. De plus, elle renforcera les capacités d'enquête de la Police nationale dans le cadre de la lutte contre les crimes graves et la criminalité organisée grâce à des mesures d'encadrement, des activités de formation et la constitution de groupes d'enquête spécialisés dans six centres urbains.

Activités de la Mission et appui à la mission

22. Les services d'appui à la Mission continueront de lui fournir un appui logistique et administratif pour qu'elle puisse s'acquitter efficacement de son mandat. Il s'agira avant tout de mettre pleinement en œuvre la stratégie globale d'appui aux missions qui vise à améliorer la rentabilité des ressources et à faire des économies par la standardisation plus poussée de la fourniture de services et l'amélioration de la chaîne d'approvisionnement.

23. Le pilier Gestion de la chaîne d'approvisionnement poursuivra la transition, qui a commencé au cours de l'exercice 2016/17, consistant à donner la priorité à la rationalisation du flux et de la gestion des biens et des avoirs dans ses cinq centres de distribution (Entebbe, Kinshasa, Bukavu, Goma et Bunia), et à tirer parti des

capacités de la Base d'appui d'Entebbe, en ayant comme objectif de fournir un soutien logistique ininterrompu et d'un bon rapport coût-efficacité.

24. Les ports de Mombassa (Kenya) et de Dar es-Salaam (République-Unie de Tanzanie) continueront d'être les points d'entrée des biens et matériels utilisés par la Mission dans la partie orientale de la République démocratique du Congo. Le projet pilote du couloir logistique de l'Afrique de l'Est, qui concerne six missions de maintien de la paix en Afrique de l'Est (la MONUSCO, la MINUSCA, la MINUAD, la MINUSS, la FISNUA et le BANUS) permettra de mettre à l'essai la planification de l'acquisition, l'approvisionnement et la livraison coordonnés d'un petit nombre de produits de base de grande valeur et fortement consommés. La MONUSCO sera ainsi en mesure de rationaliser sa chaîne logistique et d'optimiser l'utilisation des ports. Le projet permettra aussi de renforcer encore la capacité de la Mission d'assurer le suivi et la livraison des biens grâce au système de radio-identification dans les cinq centres de distribution susmentionnés. Ce système devrait permettre d'améliorer l'inventaire physique des biens dans chacun des centres ainsi que la gestion des biens de la Mission grâce au renforcement des capacités de responsabilisation et de communication de l'information.

25. Compte tenu de la taille du pays et de la portée des opérations, notamment de la nécessité de disposer d'une force plus mobile, les transports aériens demeureront la seule option viable pour assurer les liaisons avec certaines zones d'opération. Durant l'exercice 2017/18, la Mission disposera d'une flotte de 48 aéronefs, dont 14 avions et 34 hélicoptères. Elle continuera de déployer des drones pendant environ 3 500 heures de vol par an à des fins de surveillance, ce qui lui permettra de renforcer le suivi de la situation et d'appuyer ses opérations.

26. La MONUSCO appuiera la transformation de la force par le maintien en condition des camps existants, et se chargera d'améliorer les dispositifs de sécurité et d'entretenir les installations des sites actuels. Dans la perspective de la poursuite de la transformation, elle appuiera le déploiement de la force en fonction de l'évolution de la disposition des groupes armés en ouvrant six bases opérationnelles de compagnie destinées aux bataillons d'infanterie de la force et deux bases opérationnelles temporaires et de compagnie pour répondre aux besoins opérationnels aériens. Elle assurera également les déplacements de la brigade-cadre depuis et vers les bases et veillera à ce que les produits et fournitures soient transportés de manière optimale.

27. Compte tenu des mesures prises en faveur de la protection et de la stabilisation, la Mission continuera de fournir un appui aux FARDC et à la Police nationale congolaise, ainsi qu'au programme de désarmement, de démobilisation, de réintégration et de réinstallation ou de rapatriement, par la fourniture de rations, de carburant et de services de transport, ainsi que par le maintien en condition des camps du programme.

28. La Mission continuera de veiller à ce qu'il soit dûment tenu compte de l'environnement, qu'elle dispose de systèmes appropriés de gestion et d'élimination des déchets, et que les installations sanitaires et les installations d'épuration des eaux soient modernisées. Elle continuera également d'investir dans la mise en place de sites d'élimination des déchets solides non dangereux, et de construire de nouvelles décharges dans l'ensemble de ses zones d'opération.

29. La MONUSCO a l'intention de poursuivre le remplacement progressif, lancé pendant l'exercice 2016/17, du matériel de manutention grâce à des transferts entre missions, lorsque cela est faisable, et d'acheter des véhicules légers pour remplacer ceux dont la durée de vie moyenne est dépassée et qui coûteraient trop cher à entretenir.

30. La fourniture de services informatiques sécurisés sera étendue à l'ensemble de la Mission afin d'assurer la couverture et l'appui qui conviennent. Au cours de l'exercice 2017/18, la Mission tirera pleinement avantage de la mise en œuvre du projet « unified communications » visant à améliorer la connectivité à Internet et poursuivra l'expansion du réseau O3B à large bande et faible latence afin d'accélérer la liaison dans certains sites.

31. La Mission mettra à la disposition de la force un système informatique et de communication élargi et renforcé qui comportera des appareils mobiles destinés à l'utilisateur final et reliés au système de positionnement universel pour lui permettre de se déplacer facilement dans la zone d'opération. Le déploiement d'un tel outil de communication devrait permettre d'apporter un soutien à la composante organique et à la composante Appui de la Mission, et constituera une avancée importante qui peut facilement être reproduite dans les autres missions de maintien de la paix.

32. En novembre 2016, la Mission a procédé à un examen approfondi de ses besoins en personnel civil dans le but d'assurer une certaine transparence et clarté en ce qui concerne sa dotation en effectifs. Les conclusions de cet examen et les recommandations formulées seront analysées dans le cadre des projets de budget élaborés pour les exercices à venir. Le réalignement et les changements structurels sont dictés par le besoin notamment d'améliorer la structure de contrôle et d'établissement des rapports de la Mission, en particulier compte tenu des responsabilités accrues confiées aux bureaux locaux.

33. Le tableau d'effectifs civils proposé de la MONUSCO comporte 3 966 personnes, dont 893 fonctionnaires recrutés sur le plan international et 2 564 recrutés sur le plan national, 419 Volontaires des Nations Unies et 90 agents fournis par des gouvernements, ce qui représente une diminution globale de 179 postes. La structure par composantes évoluera pour tenir compte des priorités définies dans le cadre de budgétisation axée sur les résultats : il est proposé de transférer la Section des questions liées à la problématique hommes-femmes de la composante 2 à la composante Direction exécutive et administration; le Bureau du commandant de la force, le Bureau du chef de la police, le Bureau des droits de l'homme, la Section de la protection de l'enfance et la Section des affaires civiles de la composante 1 à la composante 2; la Section du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration, le Groupe de la stabilisation et la Section des affaires judiciaires et pénitentiaires de la composante 2 à la composante 3; la Division des affaires politiques, le Groupe de l'appui électoral, le Bureau de l'information et Radio Okapi de la composante 3 à la composante 1.

34. La Mission continuera de faire appel au Bureau régional d'achat d'Entebbe pour rationaliser les services d'achat fournis en Afrique centrale et en Afrique de l'Est grâce à la planification régionale, à l'élaboration d'une stratégie régionale d'achat, à la gestion régionale des fournisseurs et au regroupement des besoins pour les contrats-cadres régionaux. À cette fin, le Bureau régional d'achat d'Entebbe, qui opère sous la direction de la Division des achats du Secrétariat, conformément à la

résolution [69/273](#) de l'Assemblée générale, continuera de compter six postes (1 P-4, 1 P-3 et 4 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national).

35. Le montant estimatif des ressources nécessaires au fonctionnement de la Mission pour l'exercice 2017/18 est de 1 234 603 200 dollars, ce qui représente une baisse de 1 119 900 dollars ou 0,1 % par rapport au budget approuvé pour 2016/17 (1 235 723 100 dollars). Les prévisions établies pour l'exercice 2017/18 tiennent compte de la diminution des ressources nécessaires au titre : a) du personnel civil, la diminution étant principalement due à la suppression proposée de 187 postes d'assistant multilingue (agent des services généraux recruté sur le plan national) dans les bureaux locaux et à la réduction du nombre d'effectifs bénéficiant de la prime de danger à la suite de la suppression, à compter du 1^{er} janvier 2016, de la prime de danger versée au personnel en poste à Goma et à Bukavu; b) des dépenses opérationnelles, la diminution étant principalement due à une baisse des coûts des opérations aériennes dans le cadre du nouveau contrat pour le Mi-8TV commercial, à savoir une réduction du coût moyen des heures de vol, tombé de 450 à 360 dollars entre l'exercice 2016/17 et l'exercice 2017/18, ainsi que des dépenses de fonctionnement, passées de 2,9 millions de dollars pendant l'exercice 2016/17 à 2,5 millions de dollars pour 2017/18, et à une baisse des dépenses au titre des transports maritimes ou fluviaux, en raison du non-renouvellement des dépenses associées à la location de navires et, en particulier, du non-déploiement du navire logistique qui devait servir à apporter un soutien à la force sur le lac Tanganyika, car le marché n'a pas pu être passé. La baisse des ressources nécessaires est en partie contrebalancée par la hausse des dépenses au titre des militaires et du personnel de police, le montant du remboursement des pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police passant à 1 410 dollars par personne et par mois à compter du 1^{er} juillet 2017 (contre les 1 365 dollars par personne et par mois prévus au budget de l'exercice 2016/17), tel qu'approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution [68/281](#), ainsi que par l'amélioration de la disponibilité opérationnelle et l'augmentation du coût mensuel du matériel majeur appartenant aux contingents.

C. Coopération avec des entités des Nations Unies au niveau régional

36. La MONUSCO continuera de travailler en étroite coordination avec le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs ainsi qu'avec les autres envoyés spéciaux, et apportera son appui à des initiatives régionales, comme l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération et la Force régionale d'intervention créée pour lutter contre l'Armée de résistance du Seigneur. Une collaboration active avec des organisations régionales, telles que la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et la Communauté de développement de l'Afrique australe, sera maintenue en vue, d'une part, d'intensifier les efforts visant à neutraliser les groupes armés, tels que les FDLR et les ADF et, d'autre part, d'accélérer le rapatriement des ex-combattants du Mouvement du 23 mars (M23).

37. La MONUSCO continuera de travailler en étroite collaboration avec les organisations régionales et les autres opérations de maintien de la paix. Elle assurera également un appui logistique, notamment par des prêts d'aéronefs et des prestations de services, dans la limite des ressources existantes, moyennant remboursement des coûts et dans le respect des dispositions du Règlement financier

et règles de gestion financière de l'ONU et de divers mémorandums d'accord. Elle continuera de jouer le rôle de principal prestataire de services auprès des locataires de la Base d'appui d'Entebbe.

38. La Base d'appui d'Entebbe fait toujours partie de la plateforme logistique de la MONUSCO et est essentielle pour la Mission s'agissant de la réception et de l'inspection des biens et de leur redistribution aux villes de Beni, de Bukavu, de Bunia, de Dungu, de Goma et de Kisangani. Les ressources financières et les effectifs de la base font partie du budget global de la Mission et les produits de la Base d'appui d'Entebbe figurent dans le cadre de budgétisation axée sur les résultats au titre de la composante Appui.

39. De par sa situation géographique, la Base d'appui d'Entebbe fournit également un appui aux missions voisines, notamment : a) des services de transport aérien (manutention au sol, services d'aérogare et services de transport de passagers et de marchandises pour les vols des Nations Unies); b) des services d'hébergement et d'alimentation à l'intention des militaires et policiers dans le camp de transit; c) des services médicaux (rapatriement sanitaire et coordination des évacuations, autopsie et hospitalisations); d) des services pour assurer la sécurité incendie des locaux de la MONUSCO et un appui en matière de sécurité au personnel des Nations Unies; e) un appui en matière de protocole aux délégations des Nations Unies et aux visiteurs officiels; f) un appui en matière de transport (location de véhicules); g) des services de réception et d'inspection des envois; h) des services de gestion et d'administration du matériel et un appui à la cession des biens.

40. La Base d'appui d'Entebbe n'accueille pas seulement le Centre de services régional, elle accueille également le Bureau régional d'achat, les services de contrôle des mouvements de la MINUSS, le bureau de l'ombudsman régional, les services d'appui de la FISNUA, le bureau de liaison de la MINUSCA, ainsi que du personnel du Bureau des services de contrôle interne et du Centre d'action antimines des Nations Unies et l'équipe de formation du personnel civil préalable au déploiement. Ces entités reçoivent un soutien logistique, moyennant remboursement des coûts.

D. Partenariats, coordination avec l'équipe de pays et missions intégrées

41. Dans le cadre de son mandat de bons offices, la MONUSCO continuera de travailler en étroite coordination avec les principaux acteurs régionaux et les membres de l'équipe de pays des Nations Unies, notamment l'Union africaine, le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs et le PNUD, pour favoriser le dialogue stratégique avec le Gouvernement et les autres acteurs concernés sur l'instauration de conditions propices à la tenue d'élections pacifiques, crédibles et transparentes. La Mission collaborera également avec l'équipe de pays et les partenaires régionaux pour contribuer aux niveaux national et régional au respect des engagements pris au titre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération.

42. La Mission travaillera et collaborera de manière intégrée avec l'équipe de pays des Nations Unies en se fondant sur les domaines d'action arrêtés d'un commun accord avec l'équipe de pays en vue de la transition dans son concept opérationnel de 2016, à savoir : les élections; la justice, la problématique hommes-femmes et les

droits de l'homme; l'analyse et la planification conjointes, l'objectif étant de s'attaquer aux causes profondes du conflit; la consolidation de la paix; la réinsertion et la réintégration des ex-combattants étrangers ou nationaux démobilisés et des rapatriés. Pour favoriser les avancées dans ces domaines prioritaires, la Mission et l'équipe de pays mettront en œuvre plusieurs initiatives conjointes de programmation durant l'exercice 2017/18. De plus, ces domaines seront pris en compte dans l'élaboration du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (2018-2022), le principal cadre stratégique intégré pour la planification de la transition. Le Groupe des politiques stratégiques, qui se compose des responsables de la Mission et de l'équipe de pays des Nations Unies, continuera de se réunir régulièrement pour coordonner et superviser la collaboration approfondie dans ces domaines.

43. La MONUSCO continuera également de coordonner l'appui des donateurs à la Stratégie internationale d'appui en matière de sécurité et de stabilisation, dans le cadre de laquelle des programmes seront mis en œuvre dans six zones prioritaires dans les provinces du Nord-Kivu, du Sud-Kivu et de l'Ituri pendant l'exercice 2017/18. Elle veillera aussi à ce que les programmes mis en œuvre par l'équipe de pays des Nations Unies dans ces six zones prioritaires soient conformes à la Stratégie internationale d'appui en matière de sécurité et de stabilisation, assurera une étroite coordination avec les activités menées dans le cadre du plan gouvernemental de stabilisation et de reconstruction pour les zones sortant d'un conflit armé et fera en sorte que ces programmes soient en phase avec celui-ci.

E. Cadres de budgétisation axée sur les résultats

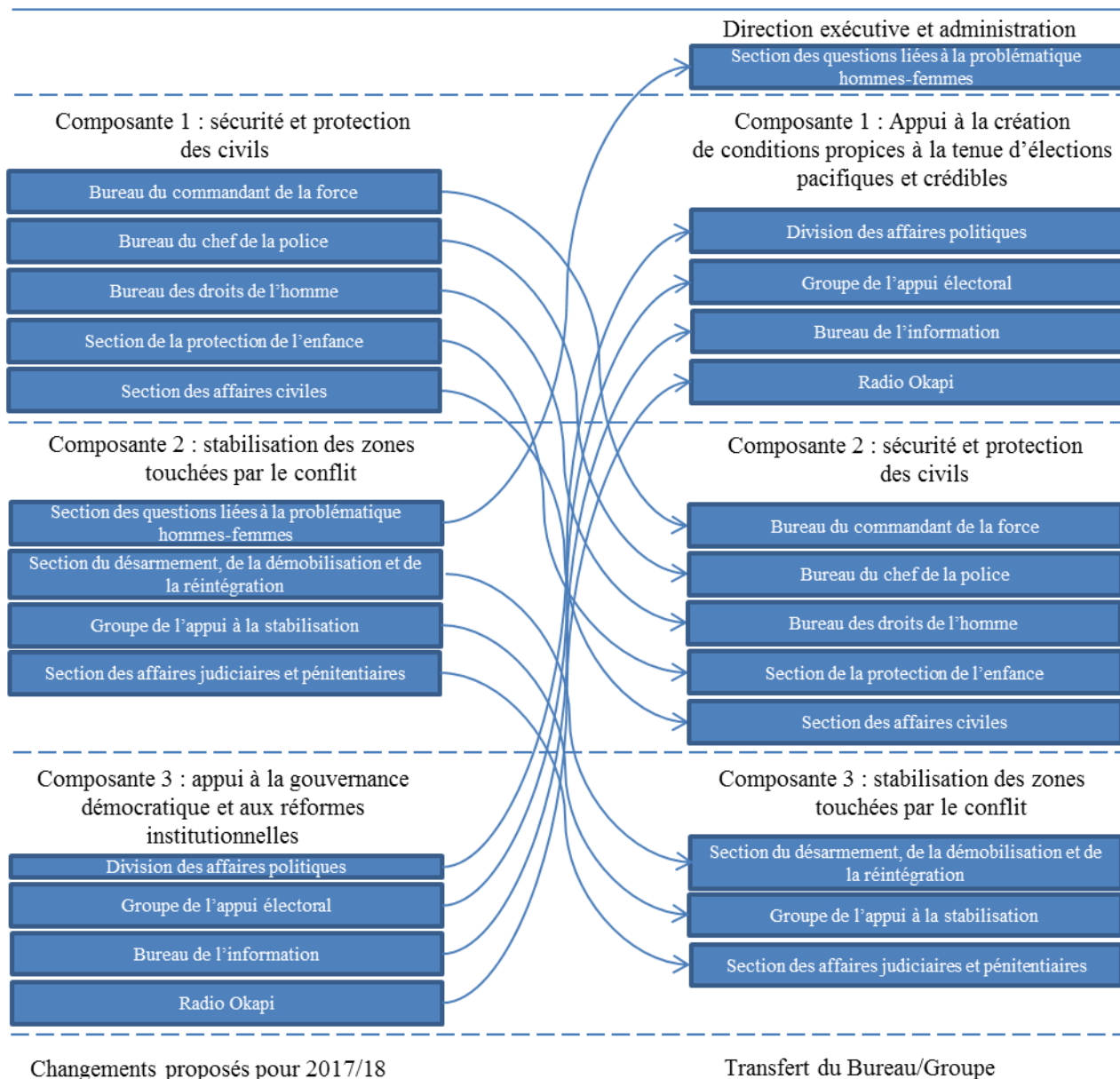
44. Pour simplifier la présentation des changements proposés au titre des ressources humaines, on a distingué six interventions possibles concernant les postes, qui sont définies dans l'annexe I.A au présent rapport.

45. Comme indiqué au paragraphe 33 ci-dessus, la figure ci-après montre les changements intervenus dans la structure par composantes.

Restructuration de la Mission

Exercice 2016/17

Exercice 2017/18



46. La Mission a réorganisé ses composantes afin qu'elles correspondent aux priorités énoncées dans son concept stratégique de juillet 2016. La Section des questions liées à la problématique hommes-femmes a été transférée à la composante Direction exécutive et administration et relève directement du Représentant spécial du Secrétaire général, conformément à la résolution 2242 (2015), dans laquelle le Conseil de sécurité s'est félicité de la création de postes de conseiller principal pour la problématique hommes-femmes dans les bureaux des représentants spéciaux, et à la résolution 70/286, dans laquelle l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de veiller à ce que les conseillers principaux pour la problématique hommes-femmes relèvent directement, dans toutes les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, du chef de mission. Ce transfert permettra d'accorder plus d'importance à l'intégration de la problématique hommes-femmes dans les activités menées par la Mission dans le cadre de son mandat et de renforcer l'appui stratégique et technique apporté à toutes les composantes organiques.

Direction exécutive et administration

47. Le Représentant spécial du Secrétaire général et ses collaborateurs immédiats assureront la direction exécutive et l'administration de la mission.

Tableau 1

Ressources humaines : direction exécutive et administration

	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SGG	D-2/D-1	P-5-P-4	P-3-P-2	Service mobile				
Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général									
Postes approuvés 2016/17	1	–	1	1	2	5	5	1	11
Postes proposés 2017/18	1	–	1	1	2	5	5	1	11
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bureau du Chef de cabinet									
Postes approuvés 2016/17	–	1	12	18	4	35	22	5	62
Postes proposés 2018/19	–	1	12	18	4	35	22	5	62
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (état de droit et opérations dans l'est)									
Postes approuvés 2015/16	1	1	4	3	3	12	7	1	20
Postes proposés 2016/17	1	1	4	3	3	12	7	1	20
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire)									
Postes approuvés 2016/17	1	1	4	–	3	9	4	1	14
Postes proposés 2017/18	1	1	4	–	3	9	4	1	14
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–

	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SGG	D-2/D-1	P-5-P-4	P-3-P-2	Service mobile				
Section des questions liées à la problématique hommes-femmes									
Postes approuvés 2016/17	–	–	2	1	1	4	5	4	13
Postes proposés 2017/18	–	–	2	1	1	4	5	4	13
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Chefs des bureaux de liaison									
Postes approuvés 2016/17	–	–	2	–	2	4	3	–	7
Postes proposés 2017/18	–	–	2	–	2	4	3	–	7
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Chefs des bureaux locaux									
Postes approuvés 2016/17	–	3	6	–	6	15	7	–	22
Postes proposés 2017/18	–	3	6	–	6	15	7	–	22
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total									
Postes approuvés 2016/17	3	6	31	23	21	84	53	12	149
Postes proposés 2017/18	3	6	31	23	21	84	53	12	149
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–

^a Administrateurs et agents des services généraux.

Composante 1 : Appui à la création de conditions propices à la tenue d'élections pacifiques et crédibles

48. Comme il est indiqué dans le tableau ci-dessous, la priorité essentielle de la MONUSCO pour la période 2017/18 est de contribuer à la création de conditions propices à la tenue d'élections pacifiques, crédibles et ouvertes à tous au moyen de diverses activités aux niveaux national et local, y compris par l'exercice de ses bons offices et une surveillance accrue des droits de l'homme et l'établissement de rapports à ce sujet. La Mission s'attachera notamment à rendre possible la tenue d'opérations électorales crédibles dans un climat de paix. De même que le travail constant de la Mission pour favoriser les avancées dans les autres domaines prioritaires, ces efforts contribueront à établir une paix et une stabilité durables pour tous en République démocratique du Congo, ouvrant la voie à son retrait.

49. L'existence d'un véritable espace politique et la protection des droits de l'homme de toutes les parties prenantes sont des conditions essentielles au déroulement d'opérations électorales crédibles et pacifiques. La MONUSCO favorisera un dialogue politique pacifique et ouvert à tous, un accès équitable aux médias, un débat politique libre où chacun pourra s'exprimer, ainsi que la liberté d'opinion, d'expression et de réunion pacifique. À ces fins, elle engagera les autorités de l'État, la Commission nationale des droits de l'homme, la Commission électorale nationale indépendante, la Haute autorité des médias, les partis politiques,

les communautés religieuses et d'autres acteurs à agir de manière à réduire le risque de violence, et collaborera avec la société civile et les communautés locales par le dialogue et ses bons offices. Dans le cadre de son engagement politique aux niveaux national, provincial et local auprès d'acteurs clefs – représentants politiques, de la société civile et des communautés locales –, la Mission plaidera en faveur d'un dialogue ouvert à tous, y compris d'une plus large représentation des femmes et des jeunes, et d'une participation accrue de ceux-ci à la vie politique et aux opérations électorales, ainsi qu'en faveur du respect des droits de l'homme en période d'élections.

50. La MONUSCO intensifiera également le suivi des violations des droits de l'homme commises dans le cadre des élections, ainsi que des violations des libertés fondamentales et de la restriction de l'espace politique, et l'établissement de rapports à ce sujet. Elle poursuivra l'examen de sa présence dans le pays afin de renforcer ses capacités d'apprécier et d'analyser la situation et ses moyens de réponse dans le cas où des violences électorales éclateraient, conformément aux dispositions de la résolution 2277 (2016). Afin de pouvoir intervenir dans les zones particulièrement menacées par ce type de violences situées dans l'ouest de la République démocratique du Congo, la Mission constituera des unités mobiles pouvant être rapidement déployées à des fins de prévention, en vue de surveiller les éventuelles violations des droits de l'homme et d'en rendre compte. Afin d'aider au déroulement d'opérations électorales pacifiques et respectueuses des droits de l'homme, la composante Police organisera des formations au respect des droits de l'homme dans le contexte du maintien de l'ordre à l'intention de la Police nationale congolaise.

Réalisations escomptées
Indicateurs de succès

1.1 Création de conditions propices à la tenue d'élections pacifiques, crédibles et ouvertes à tous

1.1.1 Un dialogue ouvert à tous les acteurs nationaux et locaux a eu lieu; la feuille de route pour la tenue d'élections a fait l'objet d'un accord par consensus, et les listes électorales ont été mises à jour.

1.1.2 Les droits de l'homme sont promus et respectés durant toute la période électorale, notamment les droits politiques à manifester pacifiquement, à s'exprimer et à se réunir librement, ainsi que l'égalité d'accès des acteurs politiques aux médias.

1.1.3 Augmentation du nombre de femmes députées (2015/16 : 9 %; 2016/17 : 9 %; 2017/18 : 15 %)

Produits

- Dix réunions mensuelles aux niveaux national, provincial et local, avec des représentants de partis politiques appartenant à la majorité présidentielle et à l'opposition, ainsi qu'avec les pouvoirs publics et des organisations de la société civile, afin de faciliter la poursuite du dialogue entre toutes les parties prenantes concernant la tenue d'élections crédibles et pacifiques, et de promouvoir la participation et l'engagement des jeunes et des femmes durant tout le cycle électoral ainsi que dans le cadre des processus politiques connexes.

- Six réunions avec des femmes et des groupes politiques afin de suivre la mise en œuvre d'un plan d'action pour une plus large participation et représentation des femmes en politique, et de formuler des conseils à ce sujet.
- Douze rapports sur la situation des droits de l'homme, y compris les violations des droits fondamentaux fondées sur le sexe.
- Un rapport sur les violations des libertés fondamentales et des droits de l'homme liées à la restriction de l'espace démocratique et d'autres droits politiques.
- Consultations mensuelles avec la Commission nationale des droits de l'homme et le Ministère de la justice et des droits humains afin de plaider en faveur d'une responsabilité accrue en matière de respect des droits à la liberté de réunion, d'expression et d'association.
- Consultations mensuelles avec la Commission électorale nationale indépendante, la Haute autorité des médias et d'autres autorités nationales compétentes afin de plaider en faveur d'une responsabilité accrue en matière de respect des droits de l'homme dans le cadre des opérations électorales, et d'un temps de parole égal pour tous les partis politiques et tous les candidats à la radio et à la télévision.
- Consultations bimensuelles de haut niveau avec la Commission électorale nationale indépendante afin d'évaluer les progrès accomplis en vue de l'adoption d'un calendrier électoral consensuel révisé, d'un budget électoral et d'un plan de décaissement adéquats, d'un code de conduite électoral, et d'une liste électorale mise à jour grâce à un processus transparent et crédible.
- Dix heures de diffusion hebdomadaires sur Radio Okapi pour présenter les différents points de vue de la majorité présidentielle, de l'opposition et de la société civile sur des événements en rapport avec les élections.
- Réunions hebdomadaires avec le Conseil d'administration de la Commission électorale nationale indépendante et ses organes techniques afin d'émettre des avis sur les questions relatives à la mise en place du calendrier électoral.
- Réunions mensuelles du Comité de partenariat et du Comité technique consacrées au soutien financier et logistique apporté par la communauté internationale aux opérations électorales.
- Trente-six campagnes de sensibilisation et 18 ateliers à l'intention des autorités de la République démocratique du Congo, de la société civile et des communautés, y compris les jeunes et les femmes, organisés dans des zones urbaines identifiées comme sensibles (Goma, Kinshasa et Lubumbashi), sur le thème des meilleures pratiques en matière d'élections pacifiques, de cohabitation pacifique et de tolérance, et le rôle de la société civile dans l'atténuation de la violence.

Facteurs externes

La présidence, le Gouvernement et le Parlement mobilisent les volontés politiques afin d'organiser des élections conformément à un accord et à un calendrier largement acceptés et reconnus comme légitimes par la classe politique et la société civile. La présidence, le Gouvernement, les dirigeants de la coalition majoritaire ainsi que des personnalités politiques de premier plan sont toujours ouverts au dialogue et à la recherche d'un consensus avec tous les secteurs sur les élections.

Tableau 2

Ressources humaines : composante 1 (Appui à la création de conditions propices à la tenue d'élections pacifiques et crédibles)^a

<i>Personnel civil</i>	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>					<i>Personnel recruté sur le plan national^b</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	<i>Total</i>
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-2</i>	<i>Service mobile</i>			
						<i>Total partiel</i>		
Division des affaires politiques								
Postes approuvés 2016/17	–	2	21	23	4	50	21	76
Postes proposés 2017/18	–	2	17	18	4	41	21	67
Variation nette	–	–	(4)	(5)	–	(9)	–	(9)
Groupe de l'appui électoral								
Postes approuvés 2016/17	–	–	–	–	–	–	–	–
Postes proposés 2017/18	–	–	4	5	–	9	–	9
Variation nette	–	–	4	5	–	9	–	9
Emplois de temporaire approuvés ^c 2016/17	–	–	–	–	–	–	–	–
Emplois de temporaire proposés ^c 2017/18	–	1	2	5	–	8	–	8
Variation nette	–	1	2	5	–	8	–	8
Total partiel								
Effectif approuvé 2016/17	–	–	–	–	–	–	–	–
Effectif proposé 2017/18	–	1	6	10	–	17	–	17
Variation nette	–	1	6	10	–	17	–	17
Bureau de l'information								
Postes approuvés 2016/17	–	1	5	14	8	28	16	44
Postes proposés 2017/18	–	1	5	14	8	28	16	44
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–
Radio Okapi								
Postes approuvés 2016/17	–	–	3	1	1	5	182	187
Postes proposés 2017/18	–	–	3	1	1	5	182	187
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–
Total partiel (personnel civil)								
Effectif approuvé 2016/17	–	4	29	38	13	83	219	307
Effectif proposé 2017/18	–	4	29	38	13	83	219	307
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–
Emplois de temporaire approuvés ^c 2016/17	–	–	–	–	–	–	–	–
Emplois de temporaire proposés ^c 2017/18	–	1	2	5	–	8	–	8
Variation nette	–	1	2	5	–	8	–	8

<i>Personnel civil</i>	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>					<i>Personnel recruté sur le plan national^b</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	<i>Total</i>
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-2</i>	<i>Service mobile</i>			
						<i>Total partiel</i>		
Total, emplois de temporaire inclus								
Effectif approuvé 2016/17	–	4	29	38	13	83	219	307
Effectif proposé 2017/18	–	5	31	43	13	91	219	315
Variation nette	–	1	2	5	–	8	–	8

^a L'effectif approuvé à l'exercice 2016/17 pour la composante 1 correspond au tableau d'effectif de la composante 3 figurant dans le budget de l'exercice 2016/17 que l'Assemblée générale a approuvé dans sa résolution 70/274.

^b Administrateurs et agents des services généraux.

^c Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

Division des affaires politiques

*Personnel recruté sur le plan international : diminution de 9 postes
(transfert de 1 P-5, 3 P-4 et 5 P-3 au Groupe de l'appui électoral)*

51. Compte tenu de l'examen des effectifs de la Mission, il est proposé que le Groupe de l'appui électoral, qui relevait auparavant de la Division des affaires politiques, redevienne une entité indépendante. En conséquence, il est proposé de transférer neuf postes au Groupe de l'appui électoral : un poste de spécialiste hors classe des affaires électorales (P-5) et huit postes de spécialiste des affaires électorales (3 P-4 et 5 P-3).

Groupe de l'appui électoral

*Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 17 postes
et emplois (transfert de 1 P-5, 3 P-4 et 5 P-3 de la Division des affaires politiques,
et création d'emplois de temporaire : 1 D-1, 2 P-4 et 5 P-3)*

52. Il est proposé de transférer de la Division des affaires politiques neuf postes de spécialiste hors classe des affaires électorales (1 P-5) et de spécialiste des affaires électorales (3 P-4 et 5 P-3), et de créer les huit emplois de temporaire suivants : chef des observateurs électoraux (1 D-1), coordonnateur des activités sur le terrain (1 P-4), juriste (1 P-4), administrateur de région (1 P-3), administrateur chargé des rapports (1 P-3), responsable des relations extérieures (1 P-3), conseiller pour la problématique hommes-femmes (1 P-3), fonctionnaire chargé de la formation et du renforcement des capacités (1 P-3).

53. L'une des priorités essentielles de la Mission pour la période 2017/18 est d'appuyer la création de conditions propices à la tenue d'élections pacifiques, crédibles et ouvertes à tous dans des délais appropriés, ainsi que la réforme des institutions. Dans ce contexte, le chef des observateurs électoraux (D-1) fournirait une assistance technique à la Commission électorale nationale indépendante et conseillerait le Représentant spécial du Secrétaire général et les responsables de la Mission sur les questions techniques et politiques relatives aux opérations électorales, afin que celles-ci soient à terme conformes aux normes internationales, viables et efficaces; dirigerait le Groupe de l'appui électoral de la Mission et superviserait le travail de l'Équipe intégrée des Nations Unies pour l'appui électoral, dont dépendent le Groupe de l'appui électoral et le Projet d'appui au cycle

électoral au Congo du PNUD; pourvoirait au renforcement durable des capacités en offrant à l'Autorité nationale des élections une assistance et des conseils techniques en matière électorale; évaluerait et analyserait les problèmes d'ordre politique et technique surgissant dans le cadre de ces opérations, et proposerait des solutions adaptées.

54. Le coordonnateur des activités sur le terrain (P-4) coordonnerait les opérations sur le terrain; fournirait une assistance technique à la Commission électorale nationale indépendante sur l'ensemble du territoire; faciliterait le bon déroulement des opérations électorales sur le terrain; recevrait les rapports de terrain, analyserait les problèmes opérationnels surgissant au niveau des provinces et proposerait, afin d'y répondre, des solutions valables et pragmatiques; faciliterait l'échange d'informations entre le Groupe de l'appui électoral et les bureaux extérieurs. Le juriste (P-4) formulerait des conseils et des recommandations à l'intention de la Commission électorale nationale indépendante sur les aspects du droit électoral, de la réglementation et des procédures relatives aux opérations électorales, ainsi que sur les codes de conduite pertinents; informerait les responsables de la Mission des implications juridiques, politiques et constitutionnelles des développements politiques et des faits nouveaux liés aux opérations électorales; s'assurerait que les activités opérationnelles sont conduites dans les limites du cadre juridique, réglementaire et procédural; assurerait une veille juridique et ferait rapport sur l'évolution des lois; fournirait des conseils en cas de problème ou de différend juridique lié aux opérations électorales, et proposerait des mécanismes pour régler ces problèmes, y compris des procédures pour le traitement des plaintes.

55. L'administrateur de région (P-3) faciliterait le bon déroulement des opérations électorales sur le terrain en veillant à la prise en charge des besoins des bureaux extérieurs; assurerait la liaison entre le Groupe de l'appui électoral et les bureaux extérieurs; recenserait, enregistrerait et analyserait les problèmes opérationnels au niveau des provinces, et proposerait, afin d'y répondre, des solutions valables, pragmatiques et adaptées. L'administrateur chargé des rapports (P-3) établirait divers documents – notes d'information, notes d'analyse, points de discussion, exposés, rapports, normes et procédures, etc. – ou prêterait son concours à leur élaboration; établirait des rapports réguliers sur les principaux faits nouveaux concernant les opérations électorales et les problèmes sur le terrain; et mènerait un travail approfondi d'exploration et d'analyse de données en vue d'établir des rapports écrits et statistiques sur tous les aspects des opérations électorales. Le responsable des relations extérieures (P-3) aiderait la Commission électorale nationale indépendante à faire en sorte que les groupes d'observateurs et les partis politiques soient tenus informés des préparatifs des opérations électorales; à gérer l'accréditation des membres des partis politiques ainsi que des représentants des groupes nationaux et internationaux ou des organisations internationales souhaitant déployer des observateurs électoraux; à informer les partis politiques des procédures relatives aux élections, au décompte des voix et à la désignation des candidats, ainsi que des conditions requises pour le dépôt des candidatures; à établir des principes directeurs concernant les activités des membres de partis politiques et des observateurs électoraux. Le conseiller pour la problématique hommes-femmes (P-3) veillerait à la prise en considération de la problématique hommes-femmes dans le cadre des opérations électorales; travaillerait en étroite collaboration avec la Commission électorale nationale indépendante, les ministères, le conseiller de la Mission pour la problématique hommes-femmes et les organismes du système des Nations Unies afin d'élaborer une stratégie intégrée et un plan visant à inclure cette

question dans les élections; fournirait aux organes nationaux une expertise technique sur la question de l'application effective du principe de parité énoncé dans la Constitution de la République démocratique du Congo, afin d'encourager la participation des femmes aux élections dans tout le pays, en tant qu'électrices et candidates. Le fonctionnaire chargé de la formation et du renforcement des capacités (P-3) s'attacherait à rendre la Commission électorale nationale indépendante moins tributaire de l'assistance technique et du soutien logistique de la Mission en proposant un ensemble cohérent de principes directeurs et d'instructions permanentes visant à renforcer les capacités de son personnel technique essentiel; contribuerait à l'adoption d'instructions permanentes en établissant un recueil de textes présentant les meilleures pratiques sur des thèmes précis en rapport avec les élections.

56. Au regard de l'évaluation conduite par la Mission, il est également proposé de transférer neuf postes de la Division des affaires politiques : un poste de spécialiste hors classe des affaires électorales (P-5) et huit postes de spécialiste des affaires électorales (3 P-4 et 5 P-3).

Composante 2 : sécurité et protection des civils

57. Comme indiqué dans le tableau ci-après, la MONUSCO adoptera une approche globale de la protection, en particulier dans les zones de conflit armé et dans celles qui sont touchées par les violences liées aux élections ou risquent de l'être. Bien que certains groupes armés aient été affaiblis, d'autres se sont divisés; l'insécurité persiste dans tout l'est de la République démocratique du Congo et les tensions intercommunautaires s'enveniment car aucun remède viable n'a été trouvé à leurs causes profondes. Les menaces que les groupes armés et la violence intercommunautaire font peser sur les civils entraînent toujours de graves violations des droits de l'homme et d'importants déplacements de population. Parallèlement, l'instabilité politique exacerbe les risques de violences liées aux élections auxquels font face les civils, particulièrement dans les zones urbaines densément peuplées. De ce fait, la stratégie globale de la Mission en matière de protection sera fondée sur des analyses continues du conflit qui tiennent compte de l'évolution de la situation aux niveaux local, provincial, national et régional s'agissant des groupes armés à neutraliser en priorité, des réseaux criminels et des autres acteurs clefs.

58. Conformément au principe directeur de la primauté de la politique, la Mission a adopté une stratégie de protection préventive et axée sur la politique. Le recensement des menaces et des causes profondes et l'incorporation des plans des composantes militaire, Police et civile à une stratégie politique plus générale devraient renforcer ses capacités pour ce qui est de l'alerte rapide et du dispositif préventif. À cette fin, elle augmentera les moyens d'analyse de toutes ses composantes pour étudier les causes du conflit et les phénomènes qui l'alimentent aux niveaux local, provincial, national et régional. En se coordonnant avec les acteurs de la protection à tous les niveaux, elle mettra en place des plans d'urgence et des réseaux d'alerte rapide. Elle s'efforcera de mieux comprendre les liens entre les réseaux de criminalité économique et les acteurs politiques et les groupes armés, ainsi que les tenants et les aboutissants de l'exploitation illégale des ressources naturelles. Cette analyse circonstanciée lui permettra d'employer des stratégies sur mesure pour mener le dialogue politique et sa mission de bons offices de façon à neutraliser en priorité les groupes armés ciblés. Afin de protéger les civils, elle aidera les autorités et les communautés locales à renforcer les mécanismes locaux de gestion des conflits, notamment les comités locaux de protection, et elle prêtera

son concours aux initiatives de dialogue structuré destinées à favoriser la cohésion sociale et la cohabitation pacifique pour tous. Elle mettra en place des équipes de suivi et de communication de l'information prêtes à être déployées rapidement aux sites à risque afin de renforcer sa capacité de surveiller la situation des droits de l'homme et de faire état de toute violation dans le contexte des élections.

59. La composante militaire de la Mission contribuera à protéger les civils en organisant des patrouilles actives et nombreuses et en menant une action offensive pour favoriser la neutralisation des groupes armés ciblés. La force de la Mission continuera de coopérer avec les FARDC et de leur fournir un appui dans le cadre d'opérations contre les groupes armés coordonnées et planifiées conjointement. Ce faisant, elle se conformera strictement à la Politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme en cas d'appui de l'ONU à des forces de sécurité non onusiennes. Depuis 2016, les opérations visant les groupes armés à neutraliser en priorité ont permis de rompre les liens de certains de ces groupes avec leurs principaux appuis, de sorte que les FARDC ont pu s'implanter dans les zones concernées. La planification militaire tiendra compte de la nécessité de transformer la force pour la rendre plus souple, plus proactive et plus efficace et pour accroître sa mobilité et ses capacités de collecte de renseignement, notamment en renforçant le système de drones aériens non armés.

60. Toujours dans le cadre de la protection des civils, la Mission s'efforcera de sortir les combattants du cycle de la violence et de retirer leurs armes de la circulation grâce à son programme de désarmement, démobilisation, réintégration, et réinstallation ou rapatriement. Pendant l'exercice 2017/18, le nombre de combattants quittant les groupes armés pour prendre part aux programmes de désarmement, démobilisation, réintégration, et réinstallation ou rapatriement devrait rester relativement stable. La Mission mènera notamment des campagnes multimédia ciblées d'information, de sensibilisation et de communication, des initiatives politiques et des opérations militaires contre les groupes armés pour inciter les combattants à se rendre, à se désarmer et à se démobiliser. Elle fondera ses efforts visant les groupes armés à neutraliser en priorité sur des stratégies conçues sur mesure. Elle devrait prendre en charge quelque 1 000 combattants congolais et 1 000 combattants étrangers et autant d'enfants associés à des groupes armés. En ce qui concerne les FDLR, elle continuera de soutenir les camps de transit où sont accueillis les ex-combattants et les personnes à leur charge et elle interviendra auprès des partenaires régionaux par des missions de bons offices et un dialogue politique, en étroite collaboration avec le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs, en vue de trouver une solution viable pour rapatrier ces combattants désarmés. Par ailleurs, elle continuera d'encourager la reddition et le rapatriement des combattants étrangers.

61. La composante Police de la Mission contribuera à la protection des civils en s'efforçant de former et de conseiller la Police nationale congolaise pour que les forces de sécurité de l'État protègent plus efficacement la population et ce, durablement. Dans les provinces du Nord-Kivu, du Sud-Kivu, de l'Ituri et du Tanganyika, où les attaques des groupes armés et les tensions interethniques menacent toujours gravement la population civile, elle contribuera à la mobilité de la Police nationale par un soutien opérationnel et logistique. Ce faisant, elle se conformera strictement à la Politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme.

62. La Mission contribuera également à la protection des civils en luttant contre l'impunité. Elle continuera de fournir régulièrement des conseils et un appui à ses interlocuteurs de la justice militaire et civile enquêtant sur les crimes de guerre, les

crimes contre l'humanité et les autres violations graves des droits de l'homme, ainsi qu'un appui concernant les stratégies d'investigation et de poursuite visant des membres des groupes armés et des milices à neutraliser en priorité. Des changements positifs étant intervenus dans l'application des plans de lutte contre l'enrôlement d'enfants et la violence sexuelle, elle continuera de dialoguer régulièrement avec le Conseiller spécial du Président concernant la prévention dans ces domaines en vue de soutenir les initiatives nationales et de combattre l'impunité. Elle fournira aussi aux autorités et au système judiciaire des informations sur les violations qu'elle découvrira en appliquant la Politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme.

63. La Mission continuera de promouvoir des initiatives de protection des civils, notamment par des campagnes multimédia d'information et de communication comme la diffusion d'émissions par Radio Okapi 24 heures sur 24 grâce à 41 émetteurs FM et à son site Web.

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
2.1 Renforcement de la sécurité et amélioration de la protection des civils dans les zones touchées par le conflit	2.1.1 Diminution du nombre total de déplacés (2015/16 : 1,6 million; 2016/17 : 1,5 million; 2017/18 : 1,2 million) 2.1.2 Hausse du pourcentage de Congolais ayant confiance dans la capacité des forces de sécurité de l'État à protéger sa population (2015/16 : 51 %; 2016/17 : 53 %; 2017/18 : 55 %)

Produits

- 68 bases opérationnelles maintenues en moyenne, qu'elles soient temporaires ou de compagnie (y compris aux sites de la brigade d'intervention de la force) et 120 patrouilles quotidiennes réalisées par les soldats à des fins d'appréciation de la situation, de dissuasion et de protection
- 32 120 patrouilles mixtes (88 patrouilles, 365 jours par an, effectuées par un total de 1 280 agents et agentes de police) et suivi et encadrement quotidiens de la Police nationale congolaise grâce au partage de locaux, qui permet de fournir aux forces de l'ordre des conseils et un appui en matière de lutte contre l'insécurité dans 11 secteurs urbains
- 30 estimations complètes des risques et 1 100 contrôles effectués à la demande des unités et des officiers et à l'appui des services de défense et de sécurité congolais, conformément à la Politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme
- 350 missions de suivi sur le terrain et 55 missions d'enquête visant à collecter des informations sur les violations des droits de l'homme et les atteintes à ces droits commises dans les zones touchées par les conflits armés et à faire rapport à ce sujet
- 42 équipes mixtes de protection et 270 missions d'évaluation conjointe visant à évaluer les menaces au niveau local et à prendre des mesures de protection dans les zones à risque de l'Est du pays
- 30 séances de travail avec les comités locaux de protection, auxquelles participent des dirigeantes, tenues dans les zones reconnues sensibles, et consacrées à l'évaluation des menaces, au renforcement des systèmes d'alerte rapide et aux plans de protection des populations locales afin de les rendre plus résilientes (dont 15 séances préparées et organisées en collaboration avec des conseillers pour la problématique hommes-femmes)

- 12 rapports de synthèse sur les tendances relatives à la transmission d'alertes rapides concernant les menaces qui pèsent sur les civils et les mesures permettant d'y faire face
- Séances de travail mensuelles avec le Conseiller spécial du Président sur la prévention du recrutement des enfants et de la violence sexuelle afin d'évaluer l'effet des initiatives nationales visant à prévenir ce recrutement, à lutter contre l'impunité et à répondre aux besoins des enfants séparés et des rescapés de violences sexuelles et sexistes
- 600 agents de la Police nationale congolaise formés, habilités à dispenser des formations en maintien de l'ordre et maîtrisant les techniques et les méthodes pédagogiques efficaces adaptées aux futures séances de formation des adultes et à la formation des formateurs
- 10 initiatives de dialogue structuré gérées au niveau local et 30 consultations organisées pour apaiser les tensions et les conflits intercommunautaires afin de favoriser la cohésion sociale et la cohabitation pacifique dans les provinces du Nord-Kivu, du Sud-Kivu, de l'Ituri, du Uélé et du Tanganyika
- Prise en compte systématique de la problématique hommes-femmes dans au moins 4 modules de formation et de renforcement des capacités, notamment la formation des formateurs destinée aux FARDC et à la Police nationale congolaise, de façon à ce que les droits des femmes et des filles soient mieux respectés et que les mesures qui s'imposent soient prises pour les protéger
- Campagnes d'information multimédias et programmes de sensibilisation à l'appui du mandat de la Mission, promouvant notamment les initiatives de protection des civils par les moyens suivants : a) diffusion d'émissions par Radio Okapi 24 heures sur 24 grâce à 41 émetteurs FM et à son site Web; b) production des vidéos hebdomadaires de la MONUSCO, diffusées sur 22 chaînes de télévision locales; c) production et publication du magazine mensuel *Échos de la MONUSCO*; d) exploitation et gestion du site Web de la Mission, enrichi quotidiennement par des articles, des récits et des photographies provenant de l'ensemble de la République démocratique du Congo afin d'expliquer en quoi consiste ce mandat; e) diffusion d'informations sur les réseaux sociaux, notamment Twitter, Facebook et Flickr

Réalisations escomptées
Indicateurs de succès

2.2 Réduction de la menace que représentent les groupes armés

2.2.1 Réduction du nombre de signalements de troubles mettant en cause des groupes armés congolais et étrangers (2015/16 : 450; 2016/17 : 350; 2017/18 : 300)

2.2.2 Réduction du nombre de groupes armés étrangers opérant sur le territoire congolais (2015/16: 4; 2016/17 : 4; 2017/18 : 3)

2.2.3 Augmentation du nombre de plans d'opérations conjoints élaborés par la MONUSCO et le Gouvernement afin de neutraliser les groupes armés (2015/16 : 1; 2016/17 : 2; 2017/18 : 3)

2.2.4 Augmentation du nombre total d'ex-combattants congolais désarmés qui ont été démobilisés (2015/16 : 124 519; 2016/17 : 129 128; 2017/18 : 130 128)

2.2.5 Augmentation du nombre total d'ex-combattants étrangers et de personnes à leur charge qui ont été rapatriés (2015/16 : 31 609; 2016/17 : 38 201; 2017/18 : 39 201)

2.2.6 Augmentation du nombre total d'enfants associés
à des groupes armés qui ont été libérés (2015/16 :
46 437; 2016/17 : 50 187; 2017/18 : 51 187)

Produits

- 68 opérations conjointes ou unilatérales planifiées et menées par 17 bataillons d'infanterie de la force pour neutraliser les groupes armés afin de dissiper la menace de violence pesant sur les civils et de bloquer les tentatives de saper l'autorité de l'État au niveau local
- 35 interventions ponctuelles de neutralisation des explosifs et munitions placés lors d'opérations contre les groupes armés afin d'éliminer tout risque lié aux explosifs
- 50 opérations conjointes ou unilatérales d'au moins 1 semaine menées par des effectifs équivalents à une compagnie (environ 150 soldats) pour protéger les civils et mettre fin aux activités des groupes armés
- Apport d'un soutien dans les domaines du renseignement, de la reconnaissance, des tirs indirects et de la logistique à 4 opérations dirigées par les FARDC, dans le respect le plus strict de la Politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme
- 3 500 heures de renseignement militaire et civil, de surveillance et d'acquisition d'objectif effectuées par le système de drones
- 36 missions dans les provinces de l'est et consultations mensuelles avec les acteurs régionaux, nationaux et provinciaux menées en faveur de la création, de la mise en œuvre et du suivi et de l'évaluation de mécanismes conjoints et stratégies politiques sur mesure élaborés pour bloquer le soutien dont bénéficient les groupes armés étrangers et congolais et pour neutraliser ceux-ci, à l'appui des activités militaires et volontaires de désarmement et de neutralisation
- 6 missions menées à l'appui du Mécanisme conjoint de vérification élargi pour renforcer la sécurité aux frontières
- Surveillance de l'application de l'embargo sur les armes et des activités transfrontières au moyen de missions d'enquête, de la collecte de données et de l'analyse technique mensuelle des armes, des munitions et du matériel connexe saisis ou récupérés par les FARDC ou la MONUSCO
- Élaboration d'un manuel d'identification et de signalement des armes et des munitions
- 12 missions et des rapports trimestriels sur l'implication des groupes armés et du crime organisé dans l'exploitation et le commerce illicites des ressources naturelles, à partir desquels seront élaborées les stratégies sur mesure de neutralisation des groupes armés et de démantèlement des réseaux criminels et de protection complète des civils, fondées notamment sur l'alerte rapide
- Campagnes de sensibilisation multimédia sur le désarmement, la démobilisation et la réintégration visant à encourager les redditions notamment : a) 500 entretiens avec des ex-combattants des provinces du Nord-Kivu, du Sud-Kivu, du Haut-Uélé, de l'Ituri et du Tanganyika, notamment sur la problématique hommes-femmes; b) 12 entretiens sur Radio Okapi; c) 1 000 émissions sur le programme de désarmement, démobilisation, réintégration, et réinstallation ou rapatriement diffusées grâce à des appareils radio mobiles dans les régions où les FDLR, les ADF et la LRA sont présents; d) distribution de 1 million de dépliants ou prospectus avec photos en lingala, en français, en acholi et (ou) en kinyarwanda; e) 60 missions visant à faire connaître le programme de désarmement, démobilisation et réintégration, et réinstallation ou rapatriement aux groupes armés nationaux
- Offre d'un appui logistique au rapatriement des ex-combattants congolais du M23 qui ont déposé une demande d'amnistie et ont été enregistrés

- 12 réunions du Comité de pilotage du programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration et 6 réunions des commissions régionales visant à coordonner les rapatriements organisés dans le cadre du programme de désarmement, démobilisation et réintégration, et réinstallation ou rapatriement
- 10 réunions avec les FARDC, l'équipe de pays des Nations Unies et le Comité international de la Croix - Rouge pour suivre et coordonner la libération et le rapatriement des enfants enrôlés dans des groupes armés étrangers
- 10 réunions avec des groupes armés en vue d'élaborer un plan d'action pour la libération des enfants se trouvant dans leurs rangs et d'obtenir de leur part un engagement formel à prévenir les violations graves des droits de l'enfant

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

2.3 Progrès dans la lutte contre l'impunité

2.3.1 Augmentation du nombre de condamnations prononcées contre des auteurs de violations graves des droits de l'homme, de crimes de guerre ou de crimes contre l'humanité, dans le respect des garanties prévues par la loi (2015/16 : 316; 2016/17 : 320; 2017/18 : 340)

2.3.2 Augmentation du nombre d'enquêtes dûment menées par la Police nationale congolaise, avec le concours de la Police des Nations Unies, sur des allégations faisant état d'infractions graves qui auraient été commises dans les zones touchées par le conflit armé (2015/16 : 30; 2016/17 : 45; 2017/18 : 50)

Produits

- Fourniture de conseils et d'un appui technique et logistique aux interlocuteurs de la Mission dans les systèmes judiciaires civil et militaire quant aux investigations portant sur des crimes de guerre, des crimes contre l'humanité et d'autres violations graves des droits de l'homme, et offre d'un appui concernant les stratégies d'enquête et de poursuites contre les membres des groupes armés et des milices à neutraliser en priorité, notamment pour violences sexuelles et graves violations des droits de l'enfant, grâce à la mise en place de 10 équipes mixtes d'investigation et de 5 audiences foraines chargées des affaires les plus représentatives
- Fourniture d'un appui technique et logistique aux autorités judiciaires dans le cadre de 24 séances de travail afin de faciliter les poursuites contre les auteurs d'infractions graves au droit international grâce à la hiérarchisation des affaires, au renforcement des capacités d'enquête, de poursuite et de jugement des crimes internationaux et à l'échange d'informations avec la Cour pénale internationale
- Offre au Ministère de la justice d'un appui technique dans le cadre de 8 ateliers visant à le faire progresser dans la ratification du traité sur la coopération judiciaire régionale de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, la rédaction de lois nationales pertinentes et la création d'un organe central national de coopération judiciaire
- Consultations mensuelles avec des hauts représentants du Gouvernement afin de vérifier que, en cas d'allégations d'actes de violences sexuelles liées au conflit devant être signalées dans le cadre des arrangements de suivi, d'analyse et de communication de l'information, des mesures ont été prises pour enquêter sur les faits allégués et traduire en justice les auteurs de ces actes
- Consultations mensuelles de haut niveau avec les autorités et le système judiciaire congolais concernant 200 cas de violations signalés dans le cadre de la Politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme et pour lesquels aucune mesure disciplinaire ou judiciaire n'a encore été prise

- Fourniture quotidienne, par des spécialistes de la police judiciaire des Nations Unies détachés dans les unités d'enquête spécialisées de la Police nationale congolaise à Bukavu, à Goma et à Kinshasa de conseils et d'un encadrement concernant les techniques d'investigation sur les infractions graves, notamment le recours à la police scientifique

Facteurs externes

Le Gouvernement s'engage à appuyer le système judiciaire et les institutions pénitentiaires et à renforcer les capacités de déploiement des FARDC et de la Police nationale congolaise afin de parer à la menace que constituent les groupes armés et les réseaux criminels et d'assurer la sécurité des zones débarrassées de ces groupes, et alloue des ressources à cet effet. La coopération entre la MONUSCO et le Gouvernement dans la lutte contre les groupes armés se poursuit, notamment dans le cadre d'opérations conjointes. Les acteurs régionaux promettent d'honorer les engagements qu'ils ont pris, au titre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération, de ne pas offrir de refuge ou de protection de quelque type que ce soit aux personnes accusées de crimes de guerre, de crimes contre l'humanité ou d'actes de génocide. Le Gouvernement et ses partenaires régionaux s'engagent à faciliter le rapatriement des combattants étrangers et l'application du troisième Programme national de désarmement, de démobilisation et de réintégration.

Tableau 3

Ressources humaines : composante 2 (sécurité et protection des civils)^a

<i>Catégorie</i>	<i>Total</i>
I. Observateurs militaires	
Effectif approuvé 2016/17	760
Effectif proposé 2017/18	760
Variation nette	–
II. Contingents	
Effectif approuvé 2016/17	19 815
Effectif proposé 2017/18	19 815
Variation nette	–
III. Police des Nations Unies	
Effectif approuvé 2016/17	391
Effectif proposé 2017/18	391
Variation nette	–
IV. Unités de police constituées	
Effectif approuvé 2016/17	1 050
Effectif proposé 2017/18	1 050
Variation nette	–
V. Personnel fourni par les gouvernements	
Effectif approuvé 2016/17	90
Effectif proposé 2017/18	90
Variation nette	–

	Personnel recruté sur le plan international								
VI. Personnel civil	SGA-SSG	D-2-D-1	P-5-P-4	P-3-P-2	Service mobile	Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^b	Volontaires des Nations Unies	Total
Bureau du commandant de la force									
Postes approuvés 2016/17	1	1	–	–	2	4	5	–	9
Postes proposés 2017/18	1	1	–	–	2	4	5	–	9
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bureau du chef de la police									
Postes approuvés 2016/17	–	1	2	2	2	7	1	–	8
Postes proposés 2017/18	–	1	2	2	2	7	1	–	8
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bureau des droits de l'homme									
Postes approuvés 2016/17	–	1	8	32	6	47	48	28	123
Postes proposés 2017/18	–	1	8	32	6	47	48	28	123
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Section de la protection de l'enfance									
Postes approuvés 2016/17	–	–	2	9	1	12	14	4	30
Postes proposés 2017/18	–	–	2	9	1	12	14	4	30
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Section des affaires civiles									
Postes approuvés 2016/17	–	1	5	12	1	19	221	10	250
Postes proposés 2017/18	–	1	5	12	1	19	221	10	250
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total (personnel civil)									
Effectif approuvé 2016/17	1	4	17	55	12	89	289	42	420
Effectif proposé 2017/18	1	4	17	55	12	89	289	42	420
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total									
Effectif approuvé 2016/17									22 526
Effectif proposé 2017/18									22 526
Variation nette									–

^a L'effectif approuvé à l'exercice 2016/17 pour la composante 2 correspond au tableau d'effectif de la composante 1 figurant dans le budget de l'exercice 2016/17 que l'Assemblée générale a approuvé dans sa résolution [70/274](#).

^b Administrateurs et agents des services généraux.

Section des affaires civiles

Personnel recruté sur le plan national : pas de modification (création de 5 postes d'administrateur et suppression de 5 postes d'agent des services généraux)

64. Il est proposé de créer cinq postes d'administrateur recruté sur le plan national de spécialiste des affaires civiles et de supprimer cinq postes d'agent des services généraux, soit quatre postes d'assistant (liaison) et un poste d'assistant (gestion des programmes).

65. En octobre 2016, la MONUSCO a annoncé la nouvelle configuration de ses antennes, qui seront plus nombreuses dans l'ouest de la République démocratique du Congo, compte tenu de l'aggravation de l'instabilité et des tensions dans cette zone où son personnel en tenue n'est pas déployé. Les spécialistes des affaires civiles aideraient la Mission à appliquer sa stratégie de mobilisation de la société civile, notamment à organiser des échanges aux niveaux provincial et local afin de soutenir les initiatives visant à faire progresser une gouvernance démocratique ouverte à tous. Ils s'informeront sur les questions politiques, sociales et économiques jouant sur l'évolution du conflit au niveau local et les analyseront, notamment pour déterminer comment ces questions s'articulent avec les problématiques nationales et inversement, et ils s'emploieront à recenser les préoccupations et les opinions de la population locale; ils établiront et maintiendront le contact avec des interlocuteurs locaux, notamment des représentants des autorités et des populations locales, des acteurs de la société civile, des organisations non gouvernementales et des représentants de groupes de pression locaux s'intéressant aux questions de protection et de stabilisation; ils travailleront en étroite collaboration avec les groupes et les institutions de la société civile s'efforçant de promouvoir une culture de paix et de réconciliation; ils encourageront et appuieront le dialogue entre groupes en conflit dans la région relevant de la responsabilité de leur antenne en organisant des réunions et des dialogues structurés et d'autres activités similaires; ils prêteront leur concours aux mécanismes locaux de protection en signalant et en analysant les difficultés clefs et les signes précurseurs de menaces contre les civils et de conflits locaux et ils formuleront des recommandations concrètes à la direction de la Mission. Ils seront affectés à Kananga, à Matadi, à Mbuji-Mayi, à Mbandaka et à Bandundu.

66. Quatre postes d'assistant (liaison) et un poste d'assistant (gestion des programmes), qui ne sont plus nécessaires en raison d'une réduction du nombre de bases militaires, seraient supprimés.

Composante 3 : stabilisation des zones touchées par le conflit

67. Comme décrit dans le tableau ci-après, la MONUSCO s'efforcera de favoriser la stabilisation, y compris par des actions au niveau local, grâce à la coordination de la Stratégie internationale d'appui en matière de sécurité et de stabilisation multipartenaires, un programme de réduction de la violence de proximité et un appui à plus long terme à la réforme institutionnelle du pays. Ces mesures en faveur de la stabilisation sont essentielles pour garantir une paix et une stabilité durables et inclusives en République démocratique du Congo, et ouvrir ainsi la voie à un retrait, à plus ou moins brève échéance, de la Mission.

68. La Mission contribuera à soutenir l'amélioration des services de l'État ainsi que de la confiance que les populations locales placent dans les institutions

publiques situées dans les zones touchées par le conflit. Plus précisément, elle coordonnera et dirigera la gestion globale de la Stratégie internationale d'appui en matière de sécurité et de stabilisation, qui soutient l'application du plan de reconstruction, en étroite collaboration avec les autorités civiles et celles chargées de la sécurité aux niveaux national, provincial, territorial et local. Les programmes de stabilisation sont conçus de manière à mettre en place des institutions publiques responsables et efficaces, capables de fournir des services de base et d'assurer la protection des citoyens. Durant l'exercice 2017/18, des programmes de stabilisation prioritaires seront de plus mis en œuvre dans six nouvelles zones situées de l'Ituri, du Nord-Kivu et du Sud-Kivu. Ils viseront plus particulièrement à appuyer : le dialogue démocratique et la gouvernance; la sécurité et le règlement des conflits locaux; la gestion des terres; le rapatriement, la réinsertion et la reprise économique; la gouvernance locale; la problématiques hommes-femmes et la prévention de la violence sexuelle et sexiste. L'appui de la Mission à la Stratégie internationale d'appui en matière de sécurité et de stabilisation suppose des consultations et une coordination de haut niveau, des missions de bons offices et des actions de sensibilisation politique, de manière à assurer le dialogue entre les autorités nationales et provinciales; des conseils techniques sur la coordination, la mobilisation des ressources et l'exécution des programmes à l'intention des donateurs et des partenaires d'exécution; la coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies pour s'assurer que les programmes menés dans les zones prioritaires soient conformes à la Stratégie.

69. La MONUSCO s'efforcera également de favoriser la stabilisation en appuyant les programmes de désarmement, de démobilisation et de réintégration dirigés par le Gouvernement. Dans le cadre de l'appui à la réintégration durable des ex-combattants congolais, elle facilitera la coordination avec les autorités et les entités du pays responsables de ces programmes, notamment le Groupe exécutif du programme national sur le désarmement, la démobilisation et la réintégration, mis en place par le Gouvernement et le Ministère de la défense, et d'autres partenaires internationaux. Elle continuera de fournir un appui aux camps de désarmement, de démobilisation et de réintégration de Kamina et Kitona gérés par le Gouvernement, mais dans une moindre mesure que pendant l'exercice précédent, de nombreux ex-combattants étant retournés dans leurs communautés, et les nouveaux à rejoindre le programme étant également moins nombreux. Lorsque les programmes et les activités de réintégration de la Stratégie internationale d'appui en matière de sécurité et de stabilisation ont lieu au même endroit, la Mission encouragera le Gouvernement à inclure la réintégration dans le cadre plus large des efforts de stabilisation. Au vu des difficultés rencontrées dans l'exécution du programme national de désarmement, de démobilisation et de réintégration, la Mission continuera d'encourager le Gouvernement et les donateurs à privilégier les programmes locaux, tout en s'efforçant de coordonner directement les acteurs principaux et à promouvoir une meilleure diffusion des informations.

70. L'appui au programme national susmentionné, qui consistait auparavant à mener des activités de réintégration dans des camps, ayant évolué vers un suivi et des conseils au Gouvernement dans le cadre des mesures de réintégration locales, la Mission consacrera davantage d'efforts et de ressources à des projets de réduction de la violence de proximité sur mesure et adaptés aux conditions locales. Ces projets viseront tout particulièrement à lutter contre le recrutement de personnes issues de communautés exposées à la violence dans des groupes armés; à

décourager la violence armée et à faire connaître les mécanismes de règlement pacifique des conflits, notamment en favorisant le rapprochement des acteurs locaux de ceux de la sécurité; à promouvoir l'éducation civique, y compris à encourager le désarmement volontaire au niveau local; et à appuyer les formations et les activités génératrices de revenus. Ces projets à court terme viseront principalement à atténuer les facteurs de risque conduisant à la violence de proximité et facilitant le recrutement de personnes issues de communautés exposées à la violence par des groupes armés et criminels. Ils constituent une étape préparatoire dans la perspective des activités de réintégration et de stabilisation, et porteront sur les facteurs de conflits tels que les tensions interethniques, l'extraction illégale de ressources naturelles, les litiges fonciers et l'absence de perspectives économiques pour les groupes vulnérables. Dans la mesure du possible, les activités de lutte contre la violence de proximité seront associées à des programmes relevant de la Stratégie internationale d'appui en matière de sécurité et de stabilisation.

71. Tout en privilégiant les efforts de stabilisation adaptés aux conditions locales, la MONUSCO poursuivra ses activités à l'appui de la réforme institutionnelle nationale, qui est la clef de la stabilité à long terme dans le pays. L'appui qu'elle fournit à cette réforme et à la mise en œuvre des engagements pris au titre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération demeurera axé sur la réforme du secteur de la sécurité, notamment grâce au renforcement des mécanismes de coordination des partenaires internationaux, et consistera en des missions de bons offices, telles que des initiatives de renforcement des capacités, ou encore en un engagement à l'échelle régionale, de manière à intervenir aux niveaux stratégique et technique sur toute une série de questions relatives à cette réforme. La Mission continuera également d'appuyer les activités visant à renforcer les institutions de l'état de droit, y compris le système de justice pénale. Grâce au Programme commun d'appui à la justice, elle prêtera son concours au renforcement des capacités des structures de contrôle et de responsabilité des institutions pénitentiaires et judiciaires aux niveaux central et provincial. Lorsqu'elles sont légitimes, responsables et professionnelles, les institutions pénitentiaires et judiciaires sont indispensables aux efforts de stabilisation à long terme. La MONUSCO appuiera également le développement des capacités de la Police nationale, conformément à la Politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme.

72. Au cours de l'exercice 2017/18, la MONUSCO renforcera sa collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies grâce à des évaluations et à une planification intégrées, et redoublera d'efforts en vue de mettre la dernière main au Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement 2018-2022. La Mission et l'équipe de pays continueront d'élaborer et de mettre en œuvre des programmes conjoints ou coordonnés dans les domaines prioritaires, d'identifier des possibilités de transfert des responsabilités à l'équipe de pays, lorsque les avantages comparatifs et les capacités d'absorption sont suffisants, en prévision du retrait éventuel de la Mission.

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

3.1 Amélioration des services de l'État dans les zones touchées par le conflit

3.1.1 Augmentation du niveau de satisfaction de la population quant aux services administratifs fournis par le Gouvernement dans les zones de stabilisation prioritaires (2015/16 : 38 % des répondants à l'enquête; 2016/17 : 43%; 2017/18 : 48%)

3.1.2 Augmentation du nombre d'agents de la Police nationale congolaise déployés dans l'est de la République démocratique du Congo (2015/16 : 4 340; 2016/17 : 5 300; 2017/18 : 5 400)

3.1.3 Augmentation du taux de prisons respectant les normes internationales minimales en ce qui concerne le traitement humain des prisonniers dans les zones touchées par le conflit (2015/16 : 36%; 2016/17 : 45%; 2017/18 : 55%)

Produits

- Organisation de 10 ateliers, 60 séances d'information et 40 réunions trimestrielles dans certaines entités administratives territoriales du Nord-Kivu, du Sud-Kivu, de l'Ituri et du Tanganyika en vue d'améliorer les capacités des comités locaux de sécurité de faire face et répondre ainsi, de manière coordonnée, aux préoccupations en matière de sécurité et de protection des hommes et des femmes appartenant aux populations locales
- Sondages trimestriels sur la sécurité et la justice pour orienter la Mission et l'équipe de pays en matière de planification et de stratégie dans l'Ituri, le Nord-Kivu et le Sud-Kivu, et pour suivre l'état d'avancement des programmes locaux de stabilisation
- Réunions mensuelles de coordination avec la communauté internationale des donateurs et les partenaires sur la conception, le financement et la mise en œuvre de programmes locaux de stabilisation dans 13 zones prioritaires, dans le cadre de la Stratégie internationale d'appui en matière de sécurité et de stabilisation
- 6 réunions avec les donateurs afin de coordonner et d'harmoniser les projets relatifs au renforcement de la gouvernance locale en matière de sécurité bénéficiant d'un financement bilatéral dans le cadre de la Stratégie internationale d'appui en matière de sécurité et de stabilisation
- Missions de bons offices et de sensibilisation pour accroître l'engagement politique, l'appropriation et la responsabilisation, notamment grâce à 12 séances d'encadrement destinées aux autorités provinciales responsables du Plan de stabilisation et de reconstruction pour les zones sortant d'un conflit armé, afin de mettre en œuvre 6 programmes relevant de la Stratégie internationale d'appui en matière de sécurité et de stabilisation dans les zones touchées par les conflits au Nord-Kivu, au Sud-Kivu et dans l'Ituri.
- Organisation de 5 séances d'encadrement à l'intention de 5 partenaires de stabilisation (organismes des Nations Unies ou organisations internationales non gouvernementales) afin de guider l'élaboration de propositions prenant en compte la problématique hommes-femmes pour les programmes financés au titre de la Stratégie internationale d'appui
- Formation de 300 enquêteurs de police judiciaire de l'entité nationale de coordination de la police judiciaire sur les techniques professionnelles d'enquête, y compris l'utilisation de techniques médico-légales

- Organisation, dans 8 zones prioritaires, de séances hebdomadaires de formation et d'encadrement à l'intention des autorités judiciaires sur le renforcement du fonctionnement de l'appareil de justice pénale, l'application régulière de la loi et la réduction du nombre de détentions illégales par l'offre de conseils juridiques et l'organisation d'audiences foraines
- Formation de 330 membres du personnel pénitentiaire et judiciaire sur la gestion des tribunaux et des dossiers, la justice pour mineurs, la déontologie, la corruption et la violence sexuelle et sexiste
- Formation de 25 acteurs de la société civile sur le suivi de l'administration de la justice, en particulier en ce qui concerne la détention prolongée et arbitraire
- Appui technique, consultatif et logistique au renforcement des capacités opérationnelles des prisons et des centres pour mineurs grâce à 36 missions d'évaluation; formation de 29 directeurs à la gestion efficace des prisons et des centres pénitentiaires pour mineurs, ainsi qu'à la prévention du VIH/sida; renforcement de la sécurité dans 5 prisons classées prioritaires grâce à l'amélioration des infrastructures, à la fourniture de matériel de base et à l'organisation de 4 sessions de formation à l'intention de 100 policiers chargés de la sécurité dans les prisons et de 50 membres du personnel pénitentiaire; amélioration des conditions dans 2 centres pour mineurs grâce à la mise en place de programmes de réinsertion et de 4 sessions de formation pour le personnel chargé d'encadrer les délinquants juvéniles; et aménagement des infrastructures en vue de séparer hommes et femmes dans 4 prisons prioritaires
- 12 visites dans des centres de détention pour assurer la libération des enfants détenus au motif qu'ils ont été associés avec un groupe armé

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

3.2 Renforcement de la sécurité dans l'est de la République démocratique du Congo

3.2.1 Aucun ex-combattants congolais n'a été de nouveau enrôlé dans des groupes armés (2015/16 : données non disponibles; 2016/17 : données non disponibles; 2017/18 : 0)

3.2.2 Augmentation du nombre d'armes confisquées aux groupes armés et détruites (2015/16 : 3 185; 2016/17 : 7 936; 2017/18 : 8 936)

Produits

- Réunions mensuelles de coordination de haut niveau avec les responsables du Ministère de la défense, et réunions mensuelles de coordination technique avec les parties prenantes et les partenaires d'exécution principaux afin d'assurer un contrôle et un suivi régulier de la réinsertion et de la réintégration des ex-combattants qui tiennent compte de la problématique hommes-femmes et de renforcer les capacités du Ministère de la défense s'agissant de superviser et d'appuyer les projets locaux de réintégration
- Appui logistique, vérification des antécédents de respect des droits de l'homme, et activités de surveillance et de vérification menées conjointement avec le Gouvernement aux fins de la réinsertion de quelque 2 000 ex-combattants à la faveur de la troisième phase du Programme national de désarmement, démobilisation et réintégration
- 10 séances de sensibilisation au VIH/sida à l'intention de 3 500 ex-combattants et consultations de dépistage volontaire et anonyme pour 200 ex-combattants
- 260 missions d'évaluation sur les sites de regroupement, de transit et de réintégration, ainsi que dans les sites de réintégration dans le Nord-Kivu, le Sud-Kivu, le Haut-Uélé, l'Ituri et le Tanganyika pour encadrer, évaluer et promouvoir la mise en œuvre rapide du programme national de réintégration

- Mise en œuvre de 50 projets de lutte contre la violence de proximité dans les zones touchées par le conflit (création d'emplois à court terme nécessitant une main-d'œuvre importante, programmes de formation technique et professionnelle, amélioration des infrastructures, projets sur les relations entre la population et la police, activités d'information et de mobilisation sociale, appui psychosocial et éducation civique, sensibilisation à la violence sexuelle et sexiste et à la problématique hommes-femmes) en vue d'atténuer les facteurs de risque conduisant à la violence de proximité et aux recrutements dans des groupes armés et criminels
- Fourniture d'une assistance technique sur la gestion, l'enregistrement et le stockage des armes et munitions confisquées lors des opérations de désarmement, et destruction de 1 000 armes et munitions
- Construction de 4 dépôts d'armes pouvant stocker 700 armes afin d'en réduire la prolifération et de limiter la menace que représente le transfert illicite d'armes légères et de petit calibre

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

3.3 Progrès en vue du renforcement et de la décentralisation des institutions nationales

3.3.1 Les institutions nationales assurent la mise en œuvre des engagements nationaux en faveur de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération, ainsi que leur suivi et leur évaluation, en étroite collaboration avec les organisations de la société civile, notamment le Programme de mobilisation des femmes aux fins de l'application de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération, ainsi que les organisations de jeunes.

3.3.2 Augmentation du nombre de plaintes traitées par la Commission nationale des droits de l'homme (2015/16 : 200; 2016/17 : 300 2017/18 : 400)

3.3.3 Adoption d'un arrêté interministériel relatif au comité de gouvernance de la sécurité locale et provinciale et d'un arrêté interministériel relatif à la structure de gouvernance de la sécurité nationale (2015/16 : 0; 2016/17 : 0 2017/18 : 2)

Produits

- Missions de bons offices des dirigeants de la Mission et de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs par la préparation et la tenue ou l'exécution de : 1 plan d'action commun; 2 réunions de haut niveau entre les responsables de la Mission et les principales parties prenantes du pays; 2 dialogues avec les principales parties prenantes en vue de renforcer la confiance, de promouvoir la réconciliation, la tolérance et la démocratisation à l'échelle nationale; 2 réunions préparatoires avec les membres de la Plateforme des femmes; 2 ateliers avec les organisations régionales de jeunes; réunions mensuelles du Groupe avec les principales parties prenantes, telles que les institutions nationales, la société civile et les partenaires internationaux et régionaux
- Fourniture d'un appui technique au mécanisme gouvernemental de suivi et d'évaluation des engagements au titre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération par l'organisation de 1 séminaire national d'examen de haut niveau et 2 forums d'évaluation pour chaque engagement, l'élaboration et la diffusion dans 10 provinces de 1 rapport annuel établi par le Mécanisme de suivi national, et l'offre d'un appui technique à la société civile pour la publication de 2 rapports d'activité indépendants sur chaque engagement national

- Appui en matière de bons offices et de coordination pour le financement des plans de réforme du secteur de la sécurité dans le budget national et par la communauté internationale dans le cadre de réunions de coordination bimensuelles avec les partenaires internationaux et établissement de rapports trimestriels sur la réforme du secteur de la sécurité et les engagements pris au titre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération à diffuser aux acteurs nationaux et internationaux concernés pour qu'ils prennent les mesures adéquates
- 1 atelier national sur les pratiques optimales avec les organisations de la société civile, y compris des groupes de femmes et les membres des institutions du secteur de la sécurité, et 2 ateliers de suivi avec les principaux décideurs aux niveaux national et provincial, pour modifier le cadre juridique relatif au secteur de la sécurité
- Fourniture d'un appui technique aux divisions de formation de la Police nationale congolaise pour les aider à élaborer et à appliquer leur programme de formation grâce à la diffusion des enseignements tirés de l'expérience; réunions hebdomadaires avec le commandement général de l'école militaire; affectation de personnel à la Direction générale de la formation de la Police nationale congolaise et dans les écoles à travers le pays; appui à la création de l'administration pénitentiaire et à la mise en place d'une formation y relative; information au sujet des principales activités de formation à l'intention des FARDC, de la Police nationale congolaise et des brigades antiémeutes et coordination de ces activités;
- Fourniture de conseils techniques aux entités administratives, aux commissaires de police et aux commandants des brigades antiémeutes des provinces sur l'emploi approprié et proportionné de la force, conformément au droit international, dans le cadre de 10 séances de renforcement des capacités à l'intention de 100 participants et 18 stages pour 900 fonctionnaires de la Police nationale congolaise aux niveaux national et provincial
- Formation de 360 membres de la Commission nationale des droits de l'homme, en vue d'appuyer l'entrée en fonctions de la Commission et de s'assurer de la conformité de son règlement intérieur et de ses procédures internes aux normes internationales
- 2 stages à l'intention de 50 membres du comité interministériel d'élaboration des rapports sur les droits de l'homme, afin de renforcer leur capacité à établir et à présenter en temps voulu des rapports aux organes conventionnels des droits de l'homme, dans le cadre de l'examen périodique universel ou d'autres mécanismes relatifs aux droits de l'homme, et à donner suite aux recommandations et observations formulées dans ces contextes
- Appui technique à l'élaboration d'un cadre juridique et stratégique relatif à la protection des victimes, des témoins et du personnel judiciaire intervenant dans des affaires liées à des crimes graves, grâce à l'organisation de 5 réunions de travail réunissant 80 participants et de 2 stages à l'intention de 80 juges, procureurs et avocats portant sur l'application des mesures de protection

Facteurs externes

Le Gouvernement a la volonté d'appliquer l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération et d'allouer des ressources suffisantes prélevées sur le budget national, y compris pour le cycle électoral et la décentralisation. Avec les partenaires régionaux, ils sont déterminés à mettre en œuvre les engagements pris au titre de cet accord. La présidence, le Gouvernement et le Parlement sont disposés à engager un débat sur l'élaboration d'une stratégie de réforme du secteur de la sécurité ou d'une politique nationale de défense et de sécurité.

Tableau 4

Ressources humaines : composante 3 (stabilisation des zones touchées par le conflit)^a

Personnel civil ^b	Personnel recruté sur le plan international						Personnel recruté sur le plan national ^b	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA-SSG	D-2-D-1	P-5-P-4	P-3-P-2	Service mobile	Total partiel			
Section du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration									
Postes approuvés 2016/17	–	1	5	13	5	24	93	12	129
Postes proposés 2017/18	–	1	5	13	5	24	93	12	129
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Groupe de l'appui à la stabilisation									
Postes approuvés 2016/17	–	–	3	5	–	8	3	1	12
Postes proposés 2017/18	–	–	3	5	–	8	3	1	12
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Section des affaires judiciaires et pénitentiaires									
Postes approuvés 2016/17	–	1	8	4	–	13	19	2	34
Postes proposés 2017/18	–	1	8	4	–	13	19	2	34
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Groupe de la réforme du secteur de la sécurité									
Postes approuvés 2016/17	–	1	1	1	1	4	2	2	8
Postes proposés 2017/18	–	1	1	1	1	4	2	2	8
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Groupe d'appui à la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération									
Postes approuvés 2016/17	–	–	–	4	–	4	5	–	9
Postes proposés 2017/18	–	–	–	4	–	4	5	–	9
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total									
Effectif approuvé 2015/16	–	3	17	27	6	53	122	17	192
Effectif proposé 2016/17	–	3	17	27	6	53	122	17	192
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–

^a L'effectif approuvé à l'exercice 2016/17 pour la composante 3 correspond au tableau d'effectif de la composante 2 figurant dans le budget de l'exercice 2016/17 que l'Assemblée générale a approuvé dans sa résolution [70/274](#).

^b Administrateurs et agents des services généraux.

Composante 4 : appui

73. La composante Appui est chargée d'assurer des services rapides, efficaces, efficaces et responsables afin d'aider la Mission à s'acquitter de son mandat, en exécutant les produits prévus, en améliorant les services et en réalisant des gains d'efficacité. Elle aura pour priorité la mise en œuvre intégrale de la stratégie globale d'appui aux missions, qui vise à améliorer l'exploitation des ressources en renforçant la standardisation de la fourniture de services et en perfectionnant la gestion de la chaîne d'approvisionnement.

74. Pendant l'exercice 2017/18, l'objectif de la MONUSCO restera de fournir un appui à ses six antennes dans l'ouest du pays, à ses neuf bureaux locaux dans l'est et à son quartier général à Kinshasa. En outre, la composante Appui organisera le rapatriement de bataillons et de compagnies du génie, établira de nouvelles bases d'opérations militaires et en déplacera et en fermera d'autres, en fonction des besoins opérationnels.

75. La Mission continuera de gérer un système de gestion centralisée des entrepôts sur cinq sites (Entebbe, Kinshasa, Goma, Bukavu et Bunia) reposant sur un dispositif global d'entrepôts intégrés afin de rationaliser la manutention des matériaux, l'entreposage et la distribution des biens. Le volet gestion de la chaîne d'approvisionnement s'appuiera également sur des outils et des systèmes d'information pour améliorer la gestion des matériaux et leur distribution, ainsi que les contrôles comptables y relatifs, et pour effectuer les opérations essentielles de planification et de suivi des achats.

76. La Mission continuera d'améliorer les services Internet et de les étendre à tous ses lieux d'implantation, en tirant parti des services offerts par les fournisseurs d'accès locaux et des nouvelles solutions technologiques. La sécurité de ces services sera assurée grâce au matériel standard de sécurité informatique, dans le respect des politiques applicables. La Mission continuera d'améliorer et d'étendre le système de communications unifié pour appuyer la main-d'œuvre mobile, notamment en acquérant du matériel de réseau et un système de téléphonie par Internet.

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

4.1 Fourniture à la Mission de services d'appui rapides, efficaces et responsables

4.1.1 Pourcentage d'utilisation des heures de vol approuvées (à l'exclusion des opérations de recherche et de sauvetage et des évacuations sanitaires secondaires et primaires) (2015/16 : 98 %; 2016/17 : 90 %; 2017/18 : 90 %)

4.1.2 Annulations d'engagements budgétaires d'exercices antérieurs en pourcentage des reports d'engagements d'exercices antérieurs (2015/16 : 8 %; 2016/17 : 5 %; 2017/18 : 5 %)

4.1.3 Pourcentage annuel moyen de postes autorisés soumis à un recrutement international vacants (2015/16 : 14 %; 2016/17 : 14 %; 2017/18 : 15 %)

4.1.4 Pourcentage annuel moyen de femmes parmi le personnel civil recruté sur le plan international (2015/16 : 29 %; 2016/17 : 31 %; 2017/18 : 33 %)

4.1.5 Nombre moyen de jours ouvrables consacrés au recrutement sur listes de candidats présélectionnés, de l'expiration de l'avis de vacance de poste à la sélection, pour l'ensemble des postes faisant l'objet d'un recrutement international (2015/16 : 76; 2016/17 : 50; 2017/18 : 48)

4.1.6 Nombre moyen de jours ouvrables consacrés au recrutement à des postes spécifiques, de l'expiration de l'avis de vacance de poste à la sélection, pour l'ensemble des postes faisant l'objet d'un recrutement international (2015/16 : 237; 2016/17 : 130; 2017/18 : 130)

4.1.7 Score global sur le tableau de bord environnemental du Département de l'appui aux missions (2015/16 : sans objet; 2016/17 : sans objet; 2017/18 : 100)

4.1.8 Pourcentage des problèmes informatiques résolus conformément aux objectifs fixés en fonction du degré de gravité (haute, moyenne, faible) (2015/16 : sans objet; 2016/17 : 85 %; 2017/18 : 85 %)

4.1.9 Application de la politique de gestion des risques concernant la sécurité du travail sur le terrain (2015/16 : 50 %; 2016/17 : 100 %; 2017/18 : 100 %)

4.1.10 Score global sur l'indice de performance en matière de gestion du matériel du Département de l'appui aux missions sur la base de 20 indicateurs de résultats (2015/16 : 1 640; 2016/17 : 1 800; 2017/18 : 1 800)

4.1.11 Pourcentage de soldats logés, au 30 juin, dans des locaux de l'ONU conformes aux normes établies, en application des mémorandums d'accord (2015/16 : 83 %; 2016/17 : 100 %; 2017/18 : 100 %)

4.1.12 Application par les fournisseurs des normes de l'ONU relatives aux livraisons et à la qualité des rations, ainsi qu'à la gestion des stocks de rations (2015/16 : sans objet; 2016/17 : 95 %; 2017/18 : 95 %)

4.1.13 Mise au point d'un programme de sensibilisation et de prévention au VIH/sida à l'intention de tout le personnel de la Mission (2015/16 : 13 000 membres du personnel; 2016/17 : 13 000 membres du personnel; 2017/18 : 13 500 membres du personnel)

4.1.14 Accroissement du nombre de membres du personnel ayant bénéficié de consultations confidentielles et volontaires et de tests de dépistages du VIH (2015/16 : 1 300; 2016/17 : 3 000; 2017/18 : 3 500)

Produits

Amélioration des services

- Mise en œuvre du plan d'action pour l'environnement à l'échelle de la Mission, conformément à la stratégie environnementale du Département de l'appui aux missions
- Appui à la mise en œuvre de la stratégie et du plan définis par le Département de l'appui aux missions en matière de gestion de la chaîne d'approvisionnement
- Poursuite de la mise en place et du perfectionnement de l'outil d'établissement de la situation opérationnelle commune de la Force ou de la Mission pour toutes les opérations de maintien de la paix, pour une application à l'échelle de la Mission
- Renforcement des moyens de traçabilité de la précision des vérifications physiques du matériel appartenant aux Nations Unies grâce aux techniques de radio-identification
- Mise en service de systèmes standardisés de gestion des identités et des arsenaux pour faciliter le retour rapide des ex-combattants à la vie civile, ainsi que le suivi et le contrôle des armes et des munitions rendues jusqu'à leur élimination

Services de transport aérien

- Exploitation et entretien de 48 appareils, dont 14 avions et 34 hélicoptères, et de drones
- Réalisation de 26 155 heures de vol prévues (dont 13 620 effectuées sur des appareils commerciaux et 12 535 sur des appareils militaires), pour l'ensemble des services, y compris le transport de passagers, le fret, les patrouilles et les missions d'observation, les opérations de recherche et de sauvetage et les évacuations sanitaires secondaires et primaires
- Contrôle des normes de sécurité aérienne pour 48 appareils, ainsi que pour 10 aérodromes et sites d'atterrissage

Services budgétaires, financiers et comptables

- Prestation de services budgétaires, financiers et comptables pour un budget de 1 234,6 millions de dollars, dans la limite des délégations de pouvoir

Services concernant le personnel civil

- Fourniture de services de gestion des ressources humaines à un effectif de 3 876 membres du personnel civil (893 fonctionnaires recrutés sur le plan international, 2 564 fonctionnaires recrutés sur le plan national et 419 Volontaires des Nations Unies), y compris un appui concernant le traitement des indemnités, prestations et avantages, le recrutement, la gestion des postes, l'établissement du budget et la gestion de la performance, dans la limite des délégations de pouvoir
- Organisation de sessions de formation en cours de mission à l'intention de 6 671 membres du personnel civil et soutien à la formation hors mission de 124 membres du personnel civil
- Appui au traitement de 6 875 demandes de voyage dans la zone de la Mission et de 268 demandes de voyages hors de cette zone à des fins autres que la formation, ainsi que de 6 795 demandes de voyage à des fins de formation émises par des membres du personnel civil

Services relatifs aux installations, aux infrastructures et au génie

- Services d'entretien et de réparation dans 435 sites de la Mission répartis en 22 lieux
- Mise en œuvre de 3 projets de construction, de rénovation et d'aménagement, englobant la construction ou l'entretien de 250 kilomètres de routes et de 10 aérodromes
- Exploitation et entretien de 766 groupes électrogènes appartenant à l'ONU, en plus des contrats souscrits auprès de fournisseurs locaux d'électricité
- Exploitation et entretien d'installations d'approvisionnement en eau et de stations de traitement des eaux appartenant à l'ONU (17 puits ou trous de sonde et 73 stations de traitement et d'épuration de l'eau) dans 14 sites
- Fourniture de services de gestion des déchets, y compris la collecte et l'évacuation des déchets liquides et solides, dans 10 sites
- Fourniture de services de nettoyage, d'entretien des périmètres, de lutte phytosanitaire et de blanchisserie, ainsi que de services de restauration, dans 10 sites

Services de gestion du carburant

- Gestion de l'approvisionnement en carburant et de son stockage [46,5 millions de litres de carburant (22,3 millions de litres pour les opérations aériennes, 18 400 litres pour les transports maritimes ou fluviaux, 11,4 millions de litres pour les transports terrestres et 12,8 millions de litres pour les groupes électrogènes et autres installations)] et de l'approvisionnement en lubrifiants et de leur stockage dans les points de distribution et installations de stockage de 27 sites

Services relatifs aux technologies géospatiales, à l'informatique et aux télécommunications

- Fourniture de 5 846 radios portatives, de 1 756 radios mobiles pour véhicules et de 450 stations de radio de la base, ainsi que de l'appui y afférent
- Exploitation et entretien de 41 stations de radio FM et de 11 studios de production radiophonique
- Exploitation et entretien d'un réseau permettant d'assurer des services de téléphonie, de télécopie, de visioconférence et de transmission de données, comprenant notamment 74 microterminaux VSAT, 52 serveurs téléphoniques et 60 liaisons hertziennes; et fourniture d'abonnements à des services de téléphonie mobile
- Fourniture, avec assistance, de 5 422 ordinateurs et de 766 imprimantes, pour des utilisateurs finals civils et en tenue, auxquels s'ajoutent 1 117 ordinateurs afin d'assurer la connectivité des membres des contingents, ainsi que d'autres services communs
- Fourniture de services d'appui et de maintenance pour 30 réseaux locaux et longue distance dans 63 sites
- Analyse de données géospatiales sur une zone de 19 600 kilomètres carrés, mise à jour de couches topographiques et thématiques et établissement de 25 cartes

Services médicaux

- Exploitation et entretien d'installations médicales appartenant à l'ONU (11 centres de consultation ou dispensaires de niveau I et 2 hôpitaux de niveau II) et fourniture d'un appui aux installations médicales appartenant aux contingents (35 centres de consultation de niveau I, 2 hôpitaux de niveau II et 1 hôpital de niveau III) dans 11 sites, et gestion d'arrangements contractuels avec 6 hôpitaux ou centres de consultation
- Actualisation de dispositifs d'évacuation sanitaire vers 8 installations médicales [2 centres de soins de niveau II, 1 de niveau III et 1 prestataire de services médicaux sous contrat (Kinshasa)], dans 3 sites localisés dans la zone de la Mission, et vers 4 prestataires de services médicaux (Afrique du Sud, Kenya, Ouganda et Rwanda) situés à l'extérieur de la zone de la Mission

Services de gestion de la chaîne d'approvisionnement

- Fourniture d'un appui en matière de planification et de recherche de fournisseurs aux fins de l'achat de biens et de produits de base d'un montant estimatif de 215,3 millions de dollars, conformément aux délégations de pouvoir
- Réception, gestion et distribution ultérieure d'un volume maximal de 20 000 tonnes de marchandises dans la zone de la Mission
- Gestion et comptabilité des immobilisations corporelles, des stocks avec ou sans valeur marchande et du matériel dont le coût historique total est inférieur au seuil de 409,3 millions de dollars, conformément aux délégations de pouvoir

Services concernant le personnel en tenue

- Déploiement, relève et rapatriement d'un effectif maximum autorisé de 22 016 militaires et policiers (536 observateurs militaires, 224 officiers d'état-major, 19 815 soldats, 391 membres de la Police des Nations Unies et 1 050 membres d'unités de police constituées) et de 90 membres du personnel fourni par les gouvernements)
- Inspection et vérification du matériel majeur appartenant aux contingents et du respect des critères relatifs au soutien logistique autonome, et établissement de rapports à ce sujet, pour 52 unités militaires et 7 unités de police constituées réparties sur 115 sites géographiques
- Fourniture et stockage de rations, de rations de combat et d'eau pour un effectif moyen de 18 091 soldats et membres d'unités de police constituées
- Appui au traitement des demandes de remboursement et de prestations pour un effectif moyen de 17 812 militaires et policiers et de 59 membres du personnel fourni par des gouvernements
- Appui au traitement de 550 demandes d'autorisation de voyage dans la zone de la Mission et de 24 demandes de voyages hors de cette zone à des fins autres que la formation, ainsi que de 7 511 demandes de voyage à des fins de formation

Services de gestion des véhicules et de transport terrestre

- Exploitation et entretien de 2 314 véhicules appartenant à l'ONU (1 206 véhicules légers, 313 véhicules à usage spécial, 27 ambulances, 292 véhicules blindés de transport de troupes, 32 véhicules blindés et 444 autres véhicules, remorques et attelages spécialisés), de 2 462 véhicules appartenant aux contingents et de 11 ateliers et installations de réparation, et fourniture de services de transport et de navette

Déontologie et discipline

- Mise en œuvre d'un programme de déontologie et de discipline pour 23 600 membres du personnel militaire, du personnel civil et du personnel de police, comprenant des activités de formation, de prévention et de suivi, et des recommandations concernant les mesures disciplinaires
- Facilitation de l'accès des victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles à l'aide médicale, psychologique et judiciaire en cas de faute
- Organisation d'une campagne locale de sensibilisation ciblant les populations à risque, reposant sur 20 activités de sensibilisation et la distribution de supports d'information à 5 000 personnes concernées par l'intermédiaire des réseaux locaux permettant de porter plainte et des coordonnateurs désignés dans les zones isolées
- Contrôle de l'application intégrale de mécanismes locaux de dépôt de plaintes dans 12 sites où la Mission jouit d'une forte présence et de la réalisation de visites d'évaluation sur le terrain dans 62 bases opérationnelles de compagnie et bureaux locaux

- Évaluation de tous les cas signalés d'exploitation et d'atteintes sexuelles et collecte et traitement des éléments constituant un commencement de preuve, selon que de besoin
- Mise en œuvre, en collaboration avec l'UNICEF, le pays hôte et les pays fournisseurs de contingents, d'un mécanisme de suivi des victimes d'exploitation et d'abus sexuels en République démocratique du Congo

VIH/sida

- Exploitation et entretien de 5 centres de consultation et de dépistage volontaires et confidentiels à l'intention de l'ensemble du personnel de la Mission
- Organisation de 20 séances obligatoires de sensibilisation au VIH/sida à l'intention de 300 membres du personnel civil
- Conduite de 40 programmes de sensibilisation à grande échelle à l'intention de 10 000 militaires et policiers
- Organisation de 5 séances de remise à niveau à l'intention de 500 membres du personnel militaire et de 10 sessions de formation par les pairs dans 10 sites de la Mission à l'intention de 250 militaires et policiers
- Organisation de 2 ateliers sur les services de consultation et de dépistage volontaires et confidentiels à l'intention de 50 conseillers sur le VIH, et de 2 ateliers sur la prophylaxie postexposition à l'intention de 50 responsables de cures prophylactiques
- Organisation, dans différents sites de la Mission chaque trimestre, d'une campagne de promotion des services de consultation et de dépistage volontaires et confidentiels, gestion de 5 centres permanents fournissant de tels services dans la zone de la Mission et organisation, auprès des bataillons, de 30 missions mobiles fournissant les mêmes services
- Réalisation d'une étude afin de déterminer les effets des activités prescrites et d'orienter la poursuite de leur mise en œuvre

Sécurité

- Services de sécurité assurés 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, dans toute la zone de la Mission
- Services de protection rapprochée assurés 24 heures sur 24 pour les responsables de la Mission et les visiteurs de haut rang
- Vérification, à la demande des membres du personnel, de la sécurité de 400 logements (dont 75 à Entebbe)
- Organisation de 700 séances d'information sur la sécurité et les plans d'urgence (dont 200 à Entebbe), à l'intention du personnel de la Mission
- Initiation aux questions de sécurité et organisation d'exercices élémentaires de prévention des incendies pour les nouveaux membres du personnel
- 1 700 enquêtes et rapports complets sur les accidents de la route, le vol de biens appartenant à la MONUSCO ou les dommages causés à ces biens, les cambriolages, les pertes et tout autre incident concernant le personnel, les locaux ou les biens de l'ONU
- Organisation de formations de remise à niveau à l'intention de 25 membres du personnel de la MONUSCO travaillant comme enquêteurs dans 5 sites
- Organisation de stages de formation à l'intention de 60 agents de sécurité recrutés sur le plan international sur les armes à feu et les tactiques de défense, et à l'intention de 100 agents de sécurité recrutés sur le plan national sur les instructions et les directives qu'ils doivent suivre, les tactiques de défense et d'autres domaines connexes, en vue de garantir la pérennité et l'efficacité des services de sécurité
- Organisation de formations à l'intention de 200 membres du personnel sur la sécurité et la sûreté en mission

- Conduite du programme de certification en matière de sécurité à l'intention de 20 agents de sécurité recrutés sur le plan international
- Organisation d'une formation sur l'utilisation de la trousse médicale d'intervention d'urgence à l'intention de 10 agents de sécurité recrutés sur le plan international
- Élaboration de 22 documents sur la gestion des risques de sécurité
- Établissement de 18 avis de sécurité relatifs aux zones de voyages
- Actualisation des données de géolocalisation de toutes les installations de l'ONU et téléchargement sur le site du Réseau d'information des responsables de la sécurité des Nations Unies
- Mise à jour quotidienne de la base de données Intranet pour le personnel de la Mission

Facteurs externes

Les déplacements du personnel et le déploiement des ressources opérationnelles ne sont pas perturbés. Les fournisseurs et les sous-traitants fournissent les biens et les services prévus conformément aux marchés conclus.

Tableau 5
Ressources humaines : composante 4 (appui)^a

Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international						Personnel recruté sur le plan national ^b	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA-SSG	D-2-D-1	P-5-P-4	P-3-P-2	Service mobile	Total partiel			
Équipe déontologie et discipline									
Postes approuvés 2016/17	—	1	4	5	2	12	7	2	21
Postes proposés 2017/18	—	1	4	5	2	12	7	2	21
Variation nette	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Section de la sécurité et de la sûreté									
Postes approuvés 2016/17	—	—	3	9	84	96	382	1	479
Postes proposés 2017/18	—	—	3	9	84	96	382	1	479
Variation nette	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Division de l'appui à la mission									
Bureau du Directeur de l'appui à la mission									
Postes approuvés 2016/17	—	1	14	14	22	51	246	4	301
Postes proposés 2017/18	—	1	14	14	22	51	59	4	114
Variation nette	—	—	—	—	—	—	(187)	—	(187)
Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission									
Postes approuvés 2016/17	—	1	6	10	22	39	48	9	96
Postes proposés 2017/18	—	1	6	10	22	39	48	9	96
Variation nette	—	—	—	—	—	—	—	—	—

Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international						Personnel recruté sur le plan national ^b	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA-SSG	D-2-D-1	P-5-P-4	P-3-P-2	Service mobile	Total partiel			
Pilier Services									
Postes approuvés 2016/17	—	1	24	58	184	267	1 037	223	1 527
Postes proposés 2017/18	—	1	24	58	184	267	1 037	223	1 527
Variation nette	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Gestion de la chaîne d’approvisionnement									
Postes approuvés 2016/17	—	1	11	15	84	111	348	104	563
Postes proposés 2017/18	—	1	11	15	84	111	348	104	563
Variation nette	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Total (Division de l’appui à la mission)									
Postes approuvés 2016/17	—	4	55	97	312	468	1 679	340	2 487
Postes proposés 2017/18	—	4	55	97	312	468	1 492	340	2 300
Variation nette	—	—	—	—	—	—	(187)	—	(187)
Total									
Postes approuvés 2016/17	—	5	62	111	398	576	2 068	343	2 987
Postes proposés 2017/18	—	5	62	111	398	576	1 881	343	2 800
Variation nette	—	—	—	—	—	—	(187)	—	(187)

^a Administrateurs et agents des services généraux.

Bureau du Directeur de l’appui à la Mission

Personnel recruté sur le plan national : diminution de 187 postes (suppression de 187 postes d’agent des services généraux recruté sur le plan national)

77. Il est proposé de supprimer 187 postes d’assistant multilingue (agents des services généraux). Les assistants multilingues fournissent des services de traduction et d’interprétation afin de faciliter la communication entre le personnel de la Mission et les populations locales. À l’heure actuelle, les postes d’assistant multilingue sont pourvus par le Bureau des Nations Unies pour les services d’appui aux projets (UNOPS), en vertu d’un accord de financement, et en interne, au titre des postes permanents. Alors que la Mission réduit progressivement ses effectifs et sa présence dans le pays, il est proposé de supprimer les derniers postes d’assistant multilingue et de confier la prestation des services linguistiques à l’UNOPS.

II. Ressources financières

A. Vue d'ensemble

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet au 30 juin.)

Catégorie	Dépenses ^a 2015/16	Montant alloué 2016/17	Dépenses prévues 2017/18	Variation	
	(1)	(2)	(3)	(4) = (3) - (2)	(5) = (4) ÷ (2)
Militaires et personnel de police					
Observateurs militaires	30 692,6	30 483,6	30 391,1	(92,5)	(0,3)
Contingents	505 430,5	511 027,2	518 308,1	7 280,9	1,4
Police des Nations Unies	21 716,0	21 183,5	21 921,0	737,5	3,5
Unités de police constituées	27 400,1	30 805,0	31 537,2	732,2	2,4
Total partiel	585 239,2	593 499,3	602 157,4	8 658,1	1,5
Personnel civil					
Personnel recruté sur le plan international	165 147,5	160 757,0	153 247,4	(7 509,6)	(4,7)
Personnel recruté sur le plan national	108 805,4	102 760,8	101 027,0	(1 733,8)	(1,7)
Volontaires des Nations Unies	20 982,6	18 437,7	20 402,3	1 964,6	10,7
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	10 811,6	—	1 092,1	1 092,1	—
Personnel fourni par les gouvernements	3 788,6	3 940,6	3 671,2	(269,4)	(6,8)
Total partiel	309 535,7	285 896,1	279 440,0	(6 456,1)	(2,3)
Dépenses opérationnelles					
Observateurs électoraux civils	—	—	—	—	—
Consultants	933,9	1 109,1	895,0	(214,1)	(19,3)
Voyages	10 543,7	6 310,0	5 920,1	(389,9)	(6,2)
Installations et infrastructures	99 517,6	53 495,6	55 489,0	1 993,4	3,7
Transports terrestres	28 967,5	19 233,9	18 312,2	(921,7)	(4,8)
Opérations aériennes	169 140,5	171 760,9	169 346,8	(2 414,1)	(1,4)
Transports maritimes ou fluviaux	5 296,7	1 039,1	28,8	(1 010,3)	(97,2)
Communications	24 409,5	21 628,6	21 711,3	82,7	0,4
Informatique	28 015,1	15 409,1	15 270,3	(138,8)	(0,9)
Santé	3 379,9	2 211,5	2 266,4	54,9	2,5
Matériel spécial	—	—	—	—	—
Fournitures, services et matériel divers	39 508,9	62 129,9	61 765,9	(364,0)	(0,6)
Projets à effet rapide	4 999,4	2 000,0	2 000,0	—	—
Total partiel	414 712,7	356 327,7	353 005,8	(3 321,9)	(0,9)
Montant brut	1 309 487,6	1 235 723,1	1 234 603,2	(1 119,9)	(0,1)
Recettes provenant des contributions du personnel	30 627,4	28 150,6	28 881,6	731,0	2,6
Montant net	1 278 860,2	1 207 572,5	1 205 721,6	(1 850,9)	(0,2)
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	—	—	—	—	—
Total	1 309 487,6	1 235 723,1	1 234 603,2	(1 119,9)	(0,1)

^a Y compris les ressources destinées à financer 124 postes (1 D-1, 2 P-5, 6 P-4, 10 P-3, 2 P-2, 28 SM, 8 AN, 63 GN et 4 VNU) et les dépenses opérationnelles afférentes au Centre de services régional d'Entebbe, qui étaient prévues dans le budget approuvé pour l'exercice 2015/16.

B. Contributions non budgétisées

78. Le montant prévu des contributions non budgétisées pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018 est le suivant :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant prévu</i>
Contributions prévues par l'accord sur le statut des forces ^a	21 524,6
Total	21 524,6

^a Comprend l'estimation de la valeur locative des terres et des locaux fournis par le Gouvernement, ainsi que des droits d'atterrissage dans les aéroports, des taxes d'aéroport et des taxes d'embarquement et de débarquement.

C. Gains d'efficience

79. Il est tenu compte dans les prévisions de dépenses pour l'exercice 2017/18 des mesures ci-après, qui visent à accroître l'efficience :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant</i>	<i>Mesure</i>
Gestion des carburants	320,0	Le renforcement du programme de prévention des fraudes au carburant, qui repose sur l'introduction du système électronique de gestion des carburants, permettra de prévenir, détecter et réduire les fraudes à la consommation de carburant et de localiser les zones vulnérables aux risques de fraude. Une fois ce système mis en œuvre, la Section des marchés relatifs aux approvisionnements essentiels pourra accéder aisément aux analyses récurrentes de données et s'assurer de l'efficacité des objectifs de contrôle. Cette mesure devrait se traduire par une réduction de la consommation de carburant.
Services médicaux	300,0	Chaque année, la Section des services médicaux de la MONUSCO fait en sorte de réduire le nombre de vols spéciaux pour évacuation sanitaire. Grâce aux mesures prises pour passer et maintenir des contrats portant sur l'offre de services médicaux avec des prestataires extérieurs, il existe des points d'évacuation sanitaire à Kampala, à Kinshasa et à Nairobi et un nouveau sera mis en place à Kigali en 2017. Si Kampala et Kinshasa sont régulièrement desservies par des vols de la Mission, Kigali est accessible par la route, ce qui va réduire drastiquement les besoins en vols spéciaux en dehors des points cités ci-dessus. En 2016, la Mission a effectué un total de 62 vols spéciaux pour évacuations sanitaires vers Kinshasa et Entebbe. La passation du contrat concernant Kigali entraînera une réduction d'au moins 50 %, soit 31 vols, pour un coût d'environ 10 000 dollars par vol.
Total	620,0	

D. Taux de vacance

80. Les prévisions de dépenses pour l'exercice 2017/18 ont été établies sur la base des taux de vacance suivants :

(Pourcentage)

<i>Catégorie</i>	<i>Taux effectif 2015/16</i>	<i>Taux budgétisé 2016/17</i>	<i>Projection 2017/18</i>
Militaires et personnel de police			
Observateurs militaires	38,4	36,0	38,0
Contingents	13,5	13,5	14,0
Police des Nations Unies	8,4	14,0	10,0
Unités de police constituées	15,6	1,0	1,0
Personnel civil			
Personnel recruté sur le plan international	14,0	14,0	15,0
Personnel recruté sur le plan national			
Administrateurs recrutés sur le plan national	30,0	29,0	22,0
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	7,3	10,0	7,0
Volontaires des Nations Unies	11,4	15,0	11,0
Emplois de temporaire ^a			
Personnel recruté sur le plan international	45,5	—	25,0
Administrateurs recrutés sur le plan national	36,0	—	—
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	7,2	—	—
Personnel fourni par les gouvernements	48,2	30,0	35,0

^a Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

81. Lors de l'établissement des taux de vacance appliqués au calcul des dépenses de personnel, il a été tenu compte des effectifs véritablement déployés pendant l'exercice budgétaire 2015/16 et les six premiers mois de l'exercice 2016/17, ainsi que de la structure des dépenses de la MONUSCO. Le taux de vacance des postes d'observateur militaire tient compte du reclassement de 224 officiers d'état-major, sur l'effectif autorisé de 760 observateurs militaires et officiers d'état-major, en tant que membres des contingents. Le coefficient délais de déploiement appliqué aux contingents tient compte du retrait de 2 000 soldats approuvé par le Conseil de sécurité, tout en maintenant un effectif maximum autorisé de 19 815 militaires, conformément à la résolution [2211 \(2015\)](#) du Conseil de sécurité.

E. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome

82. Les ressources nécessaires pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018, calculées sur la base des taux standard de remboursement au titre du matériel majeur (location avec services) et du soutien logistique autonome, s'élèvent à 155 843 200 dollars et se répartissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	Montant prévu		Total
	Contingents	Unités de police constituées	
Matériel majeur	73 119,1	4 920,3	78 039,4
Soutien logistique autonome	74 191,9	3 611,9	77 803,8
Total	147 311,0	8 532,2	155 843,2

Facteurs applicables à la mission	Pourcentage	Date d'entrée en vigueur	Date du dernier examen
A. Facteurs applicables à la zone de la Mission			
Contraintes du milieu	1,8	1 ^{er} avril 2014	18 février 2014
Usage opérationnel intensif	2,9	1 ^{er} avril 2014	18 février 2014
Actes d'hostilité ou abandon forcé	3,7	1 ^{er} avril 2014	18 février 2014
B. Facteurs applicables aux pays d'origine			
Différentiel de transport	0,5-3,5		

F. Formation

83. Les dépenses de formation prévues pour l'exercice 2017/18 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	Montant prévu
Consultants	
Formateurs	35,0
Voyages	
Voyages au titre de la formation	848,0
Fournitures, services et matériel divers	
Honoraires, fournitures et services	641,4
Total	1 524,4

84. Le nombre de participants prévus pour l'exercice 2017/18, par rapport à celui des exercices précédents, s'établit comme suit :

(Nombre de participants)

	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			<i>Militaires et personnel de police</i>		
	<i>Nombre effectif 2015/16</i>	<i>Nombre prévu 2016/17</i>	<i>Nombre proposé 2017/18</i>	<i>Nombre effectif 2015/16</i>	<i>Nombre prévu 2016/17</i>	<i>Nombre proposé 2017/18</i>	<i>Nombre effectif 2015/16</i>	<i>Nombre prévu 2016/17</i>	<i>Nombre proposé 2017/18</i>
Formation interne	2 445	1 174	2 755	4 045	2 785	3 916	16 544	1 054	7 503
Formation externe ^a	42	108	93	20	37	31	2	8	8
Total	2 487	1 282	2 848	4 065	2 822	3 947	16 546	1 062	7 511

^a Comprend les cours de formation assurés à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Entebbe (Ouganda) et ailleurs, hors de la zone de la Mission.

85. Les activités de formation prévues pour l'exercice 2017/18, à savoir 408 cours destinés à 6 795 membres du personnel, resteront axées sur l'exécution du mandat; l'organisation d'un plus grand nombre de formations obligatoires, conformément aux directives; le renforcement des capacités du personnel recruté sur le plan national et les autres priorités de la mission, telles que la mise en service du module voyages d'Umoja pour le personnel recruté sur le plan national et le personnel militaire. Les formations recommandées par le Comité des commissaires aux comptes pour le personnel militaire et de police seront encore renforcées, notamment la formation sur la protection de l'enfance et les violences sexuelles liées au conflit. Le Groupe de la formation aidera les sections organiques à offrir des formations sur la gestion et le règlement des conflits. Les membres du personnel chargés d'Umoja seront formés en ligne. Pour maintenir un bon rapport coût-efficacité, la MONUSCO donnera la priorité à la formation des formateurs afin d'améliorer ses capacités internes et elle veillera à ce qu'un plus grand nombre de membres du personnel suive les formations dispensées par le Centre intégré de formation du personnel des missions et les spécialistes locaux des processus. Les activités de formation en cours d'emploi, de tutorat et de mentorat, qui ont donné de bons résultats dans le passé, se poursuivront pendant l'exercice 2016/17 avec une assistance extérieure supplémentaire. La Mission continuera de privilégier la formation des spécialistes locaux des processus propres à Umoja et les programmes de formation avec certification sur des thèmes spécifiques tels que les marchandises dangereuses et les armes à feu, les participants étant censés transmettre les connaissances ainsi acquises aux autres membres du personnel. Les activités d'apprentissage et de perfectionnement se poursuivront dans les bureaux locaux et ailleurs dans le cadre du programme de formation.

86. La Mission continuera de mettre l'accent sur la formation en cours d'emploi, un moyen peu onéreux d'augmenter le nombre de membres du personnel bénéficiant d'une formation sur des sujets tels que l'appui à la mission, la réforme du secteur de la sécurité, le processus de paix, la protection des civils et la stabilisation. La formation dispensée dans les centres de services mondiaux de l'ONU à Valence, à Brindisi, à Entebbe et ailleurs couvrira les fonctions d'appui en rapport avec les transports, l'informatique et les communications, le génie, la gestion des ressources humaines, les achats, la sécurité et les soins médicaux, ainsi que des domaines

d'activité tels que le désarmement, la démobilisation et la réintégration, le rapatriement et la réinstallation, l'appui aux processus électoraux, la problématique hommes/femmes, l'état de droit, le système pénitentiaire, les affaires civiles et les affaires politiques. La Mission s'efforcera en outre d'externaliser les cours de langues afin de suivre les directives et de maintenir la qualité de cette formation professionnelle essentielle. La formation de diverses catégories de personnel améliorera les services offerts, renforcera les compétences techniques et professionnelles de chacun et garantira un meilleur appui aux différentes composantes de la Mission.

G. Désarmement, démobilisation et réintégration

87. Les dépenses prévues au titre du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration pour l'exercice 2017/18 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant prévu</i>
Installations et infrastructures	
Location de locaux	140,9
Transports terrestres	
Location de véhicules	162,0
Carburant	72,0
Communications	
Services d'information	46,0
Santé	
Services médicaux	13,0
Fournitures médicales	38,1
Fournitures, services et matériel divers	
Rations, autres	1 966,6
Articles non alimentaires	264,3
Services de transport externes	1 693,1
Programmes de lutte contre la violence de proximité	5 000,0
Total	9 396,0

88. Pendant l'exercice 2017/18, la MONUSCO appuiera le programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration dirigé par le Gouvernement, reconnaissant qu'il est essentiel de faire sortir les combattants et leurs armes du cycle de la violence à la fois pour assurer la protection des civils et pour atteindre les objectifs de stabilisation. Elle prévoit d'offrir son appui à près de 1 000 ex-combattants congolais, 1 000 ex-combattants étrangers et les personnes à leur charge et 1 000 enfants associés à des groupes armés. La Mission continuera à mener à bien des campagnes de sensibilisation et à mener des campagnes d'information multimédia encourageant les combattants congolais et étrangers à se rendre. Elle facilitera la coordination entre les autorités congolaises et les entités

participant aux programmes de désarmement, de démobilisation et de réintégration. La Mission continuera d'offrir son appui aux camps qui hébergent plus de 1 000 ex-combattants des FDLR et les personnes à leur charge ayant participé au processus volontaire de désarmement. En parallèle, en vue d'assurer le rapatriement et la réinstallation de ces ex-combattants, elle continuera de collaborer avec les gouvernements régionaux. Au vu des difficultés rencontrées dans l'exécution du programme national de désarmement, de démobilisation et de réintégration avec les ex-combattants congolais, la Mission continuera d'encourager le Gouvernement et les donateurs à renforcer l'exécution des programmes de réintégration à l'échelon local, tout en participant directement à la coordination des acteurs principaux et à la promotion d'une meilleure diffusion de l'information. Afin de répondre à la charge de travail attendue et d'appuyer le programme, la Mission continuera d'accueillir les ex-combattants dans des camps situés dans l'est de la République démocratique du Congo et de leur faire suivre le programme de désarmement et de démobilisation. Elle continuera de fournir un appui logistique et des services essentiels aux camps de Kamina et Kitona, à un niveau toutefois inférieur en raison de la baisse prévue de la charge de travail. Compte tenu des problèmes prévus en matière de réinsertion, la Mission consacrera plutôt ses efforts et ressources à des initiatives de réinsertion locale sur mesure et de réduction de la violence de proximité auprès des communautés exposées à la violence et auront pour but : d'empêcher que leurs membres ne soient recrutés par les groupes armés; de décourager la violence armée et de promouvoir des mécanismes de règlement pacifique des conflits, notamment en rapprochant les acteurs de la communauté de ceux de la sécurité; de promouvoir l'éducation civique, notamment en encourageant le désarmement bénévole au niveau local; d'appuyer les formations et les activités génératrices de revenus. Ces projets viseront principalement à atténuer les facteurs de risque entraînant des actes de violence de proximité et facilitant le recrutement par des groupes armés et criminels. Ils constitueront une étape préparatoire aux activités de réintégration et de stabilisation et porteront sur les facteurs de conflits, notamment les tensions interethniques, l'extraction illégale de ressources naturelles, les litiges fonciers et l'absence de perspectives économiques.

H. Services de détection des mines et de déminage

89. Les dépenses prévues au titre des services de détection des mines et de déminage pour l'exercice 2017/18 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant prévu</i>
Fournitures, services et matériel divers	
Services de détection des mines et de déminage	2 834,1

90. Pour l'exercice 2017/18, la Mission continuera d'assurer la destruction des engins explosifs liés aux opérations militaires qu'elle mène actuellement pour neutraliser les groupes armés. Trois équipes polyvalentes sous contrat assisteront les forces de la MONUSCO pour : a) localiser, neutraliser et détruire des engins explosifs en vue de renforcer la protection des civils; b) inspecter et détruire les munitions hors d'usage.

I. Projets à effet rapide

91. Les dépenses prévues au titre des projets à effet rapide pour l'exercice 2017/18, par rapport à celles des exercices précédents, s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Exercice</i>	<i>Montant</i>	<i>Nombre de projets</i>
2015/16 (montant effectif)	4 999,4	95
2016/17 (montant approuvé)	2 000,0	71
2017/18 (montant proposé)	2 000,0	70

92. Les dépenses prévues pour l'exercice 2017/18 ont été calculées d'après l'analyse des besoins dans l'est du pays, où intervient principalement la MONUSCO. La poursuite des projets à effet rapide restera essentielle dans la période de transition qui s'annonce. Les projets à effet rapide devront rester dotés de fonds suffisants afin que sa présence soit mieux acceptée par la population congolaise, et qu'elle puisse améliorer la mise en œuvre de son mandat et le processus de paix. En outre, l'exécution des projets à effet rapide restera un outil efficace de renforcement de la confiance entre la population congolaise et la Mission grâce à l'élaboration et à l'exécution conjointes de projets répondant aux besoins immédiats des populations locales, et qui contribuent notamment à améliorer le quotidien de la population en matière de protection des groupes vulnérables, de violence sexuelle, d'état de droit et de protection des droits de l'homme. Les projets à effet rapide ont eu un impact positif au niveau local et renforcé la confiance entre la population et les autorités.

J. Autres activités de programme

93. Les dépenses prévues au titre des autres activités de programme pour l'exercice 2017/18 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant proposé</i>
État de droit et institutions chargées de la sécurité	650,0
Programmes d'appui aux communautés	1 679,7
Total	2 329,7

94. Les ressources demandées pour l'exercice 2017/18 permettront d'appuyer les activités des programmes, dont un programme qui vise à améliorer le fonctionnement des prisons de la République démocratique du Congo (650 000 dollars) et d'autres qui ont pour objectif de collecter et d'analyser des informations sur la vision qu'a la population de la République démocratique du Congo de la sécurité et de la justice (853 200 dollars), d'appuyer des dialogues sans exclusive afin d'atténuer les conflits fonciers communautaires sur le territoire de

Beni (303 400 dollars), de renforcer les capacités des acteurs locaux de la sécurité à protéger les civils et à améliorer leurs relations avec la population (188 600 dollars), d'appuyer des dialogues structurés à l'échelle locale afin de régler les conflits intercommunautaires, d'apaiser les tensions et de favoriser l'autonomisation des communautés (135 400 dollars); ou encore de mener des activités visant à renforcer les capacités des organisations de la société civile en matière de promotion de la gouvernance démocratique (199 100 dollars).

III. Analyse des variations¹

95. Les termes standard qui figurent ci-après dans l'analyse des variations sont définis à l'annexe I.B du présent rapport. Ce sont les mêmes que ceux qui ont été utilisés dans les rapports précédents.

	<i>Variation</i>	
Contingents	7 280,9	1,4 %
• Paramètres budgétaires : augmentation du taux de remboursement aux pays fournisseurs de contingents		

96. La variation des crédits demandés à cette rubrique tient essentiellement aux facteurs suivants : a) l'augmentation, approuvée par l'Assemblée générale dans sa résolution [68/281](#), du taux de remboursement des pays fournisseurs de contingents qui s'établit désormais à 1 410 dollars par personne par mois à compter du 1^{er} juillet 2017, alors qu'il s'établissait à 1 365 dollars pour l'exercice 2016/17; b) une plus grande disponibilité et l'augmentation du coût mensuel du matériel majeur appartenant au contingent; c) l'augmentation du prix moyen du billet aller-retour qui s'établit à 1 475 dollars, alors qu'il était estimé à 1 390 dollars pour l'exercice 2016/17.

97. Cette augmentation globale est partiellement compensée par des dépenses inférieures au titre du coût quotidien moyen des rations de 5,84 dollars, par rapport aux 6,89 dollars prévus pour l'exercice 2016/17, et par le fait qu'aucun crédit n'a été ouvert pour le transport, aucun transfert de matériel appartenant au contingent n'étant prévu pour l'exercice budgétaire.

	<i>Variation</i>	
Police des Nations Unies	737,5	3,5 %
• Gestion : baisse du taux de vacance		

98. La variation enregistrée à cette rubrique est principalement imputable à l'application d'un taux de vacance de 10 % dans le calcul des dépenses concernant le personnel de police de l'ONU, contre 14 % pour l'exercice 2016/17.

¹ Les variations, dont le montant est exprimé en milliers de dollars des États-Unis, sont analysées lorsqu'elles atteignent ± 5 % ou 100 000 dollars.

	<i>Variation</i>	
Unités de police constituées	732,2	2,4 %

• Paramètres budgétaires : hausse du taux de remboursement aux pays fournisseurs de contingents

99. La variation des crédits demandés à cette rubrique tient essentiellement aux facteurs suivants : a) l'augmentation, approuvée par l'Assemblée générale dans sa résolution 68/281, du taux de remboursement des pays fournisseurs de personnel de police qui s'établit désormais à 1 410 dollars par personne par mois à compter du 1^{er} juillet 2017, alors qu'il s'établissait à 1 365 dollars pour l'exercice 2016/17; b) une plus grande disponibilité et l'augmentation du coût mensuel du matériel majeur appartenant au contingent.

100. Cette augmentation globale est partiellement compensée par des dépenses inférieures au titre du coût quotidien moyen des rations à 6,78 dollars, par rapport aux 7,33 dollars prévus pour l'exercice 2016/17, et l'augmentation du taux moyen prévu pour l'indisponibilité du soutien logistique autonome appartenant au contingent.

	<i>Variation</i>	
Personnel recruté sur le plan international	(7 509,6)	(4,7 %)

• Paramètres budgétaires : abolition de la prime de danger à Goma et à Bukavu

101. La variation des crédits demandés à cette rubrique tient essentiellement aux facteurs suivants : a) l'abolition, à compter du 1^{er} janvier 2016, de la prime de danger versée au personnel à Goma et à Bukavu; b) l'application d'un taux de vacance de 15 % dans le calcul des dépenses concernant le personnel recruté sur le plan international pour l'exercice 2017/18, par rapport aux 14 % prévus pour l'exercice 2016/17.

	<i>Variation</i>	
Personnel recruté sur le plan national	(1 733,8)	(1,7 %)

• Gestion : suppression de postes

102. La variation des crédits demandés à cette rubrique tient essentiellement aux facteurs suivants : a) l'abolition, à compter du 1^{er} janvier 2016, de la prime de danger versée au personnel affecté à Goma et à Bukavu; b) le projet de suppression de 187 postes d'assistant multilingue (agents des services généraux).

103. La réduction globale des ressources nécessaires est partiellement annulée par les taux de vacance de 22 % et 7 % appliqués aux administrateurs recrutés sur le plan national et aux agents des services généraux recruté sur le plan national, respectivement, dans le calcul des dépenses concernant le personnel recruté sur le plan national pour l'exercice 2017/18, par rapport aux 29 % et 10 % prévus pour l'exercice 2016/17.

	<i>Variation</i>	
Volontaires des Nations Unies	1 964,6	10,7 %

• **Gestion : application d'un taux de vacance plus faible**

104. La variation des crédits demandés à cette rubrique tient essentiellement à l'application d'un taux de vacance moins élevé dans le calcul des dépenses afférentes aux Volontaires (11 % pour l'exercice 2017/18 contre 15 % pour l'exercice 2016/17).

	<i>Variation</i>	
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	1 092,10	–

• **Gestion : création de huit postes**

105. La variation des crédits demandés à cette rubrique est principalement imputable à la création proposée de huit postes soumis à recrutement international (1 D-1, 2 P-4 et 5 P-3) dans le Groupe de l'appui électoral.

	<i>Variation</i>	
Personnel fourni par des gouvernements	(269,4)	(6,8 %)

• **Gestion : application d'un taux de vacance plus élevé**

106. La variation des crédits demandés à cette rubrique tient essentiellement à l'application d'un taux de vacance plus élevé dans le calcul des dépenses afférentes au personnel fourni par des gouvernements (35 % pour l'exercice 2017/18 contre 30 % en 2016/17).

	<i>Variation</i>	
Consultants	(214,1)	(19,3 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

107. La variation des crédits demandés à cette rubrique s'explique principalement par la réduction du nombre de consultants nécessaires à des fins de formation, la Mission ayant de plus en plus souvent recours à des experts internes.

	<i>Variation</i>	
Voyages	(389,9)	(6,2 %)

• **Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

108. La variation des crédits demandés à cette rubrique s'explique essentiellement par la diminution des frais de voyage à des fins de formation, en particulier pour ce qui concerne la formation à Umoja dispensée à l'extérieur.

	<i>Variation</i>	
Installations et infrastructures	1 993,4	3,7 %

• **Gestion : moyens et produits inchangés**

109. La variation des crédits demandés à cette rubrique tient principalement aux facteurs suivants : a) le fait que la prestation de services d'entretien a été inscrite à la rubrique Installations et infrastructures et sera assurée par des services contractuels pour l'exercice 2017/18 alors que pour l'exercice 2016/17, elle était assurée par des vacataires au titre des fournitures, services et matériel divers; b) les projets de réduction de l'empreinte écologique de la Mission, à savoir la construction à Goma d'une décharge respectueuse de l'environnement, l'élaboration d'un système de gestion des déchets solides et liquides, dangereux et non dangereux, à Beni, à Kalemie, à Lubumbashi et à Dungy, et la modernisation d'installations d'hygiène et d'assainissement des eaux; c) l'acquisition à Uvira, à Kwanja, à Panzi, à Rwindi et à Himbi de cinq nouvelles stations d'épuration destinées à traiter les eaux usées avant qu'elles ne soient déversées dans l'environnement.

110. L'augmentation globale des ressources nécessaires est partiellement compensée par la diminution des montants demandés aux rubriques suivantes : a) locaux préfabriqués, matériel d'hébergement et de réfrigération, groupes électrogènes et matériel électrique déjà obtenus dans le cadre du programme d'acquisitions lors des exercices budgétaires précédents; b) papeterie et fournitures de bureau, pièces de rechange et fournitures, fournitures sanitaires et articles de nettoyage, conformément à l'évolution des dépenses et compte tenu du niveau actuel des stocks; c) carburants et lubrifiants, du fait de la baisse des prix du carburant pour les groupes électrogènes (0,84 dollar le litre de carburant diesel pour l'exercice 2016/17 contre 0,81 dollar pour l'exercice 2017/18, et 0,82 dollar le litre de kérosène pour l'exercice 2016/17 contre 0,77 dollar pour l'exercice 2017/18).

	<i>Variation</i>	
Transports terrestres	(921,7)	(4,8 %)

• **Facteurs externes : évolution des prix du marché**

111. La variation des crédits demandés à cette rubrique est principalement imputable à la baisse des prix du carburant (0,84 dollar le litre pour l'exercice 2016/17 contre 0,81 dollar pour l'exercice 2017/18) associée à la diminution des montants à prévoir pour les pièces détachées du fait que le parc de véhicules de la Mission est progressivement équipé de véhicules neufs.

	<i>Variation</i>	
Opérations aériennes	(2 414,1)	(1,4 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

112. La variation des crédits demandés à cette rubrique s'explique essentiellement par : a) la diminution des frais de fonctionnement et du coût des heures de vol des hélicoptères Mi-8TV, dans le cadre du nouveau contrat commercial, qui a permis de ramener les montants respectifs de 2,9 millions de dollars et de 450 dollars l'heure en 2016/17 à 2,5 millions de dollars et à 360 dollars l'heure en 2017/18; b) la réduction des frais de redevances d'atterrissage et de manutention au sol, l'hôpital de niveau IV ayant été transféré de Pretoria à Kinshasa et à Kampala et l'aéroport de Goma ayant été mis aux normes internationales, ce qui permettra à la Mission d'utiliser cet aéroport plutôt que celui d'Entebbe aux fins du transport des contingents et des déplacements logistiques; c) la diminution des montants à prévoir

au titre de l'indemnité de subsistance versée aux équipages en raison de la réduction du nombre de nuitées hors de la principale base d'opérations.

113. La baisse globale des ressources nécessaires est partiellement contrebalancée par l'utilisation accrue du C-130, soit 550 heures de vol au cours de l'exercice 2016/17 contre 750 heures prévues pour l'exercice 2017/18, à 6 300 dollars l'heure.

	<i>Variation</i>	
Transports maritimes ou fluviaux	(1 010,3)	(97,2 %)

• **Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

114. La variation des crédits demandés à cette rubrique tient essentiellement au fait qu'il n'a pas été possible, lors des exercices précédents, de louer le navire logistique qu'il était prévu de déployer sur le lac Tanganyika pour appuyer la Force, réduisant de ce fait les dépenses de carburant.

	<i>Variation</i>	
Informatique	(138,8)	(0,9 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

115. La variation des crédits demandés à cette rubrique s'explique principalement par la réduction des achats de matériel, la modernisation des infrastructures informatiques essentielles ayant été menée à terme.

116. La réduction globale des ressources nécessaires est partiellement contrebalancée par les facteurs suivants : augmentation des montants nécessaires à l'achat de progiciels du fait de la mise en œuvre de multiples plateformes informatiques, notamment United Comms, RIOS et WAVE, comme suite à la demande tendant à améliorer la collaboration, l'intégration, ainsi que l'interopérabilité des systèmes informatiques et des systèmes de communications; accroissement des ressources demandées au titre des services centralisés et de l'appui informatique en raison de l'augmentation du nombre d'ordinateurs de la Mission. L'appui apporté par les ordinateurs supplémentaires a permis de créer de nouveaux services, notamment le système électronique de gestion des rations, le système électronique de gestion des carburants et l'interopérabilité.

	<i>Variation</i>	
Fournitures, services et matériel divers	(364,0)	(0,6 %)

• **Gestion : moyens et produits inchangés**

117. La variation des crédits demandés à cette rubrique tient principalement aux facteurs suivants : a) la prestation de services d'entretien a été inscrite à la rubrique Installations et infrastructures et sera assurée par des services contractuels pour l'exercice 2017/18 alors que pour l'exercice 2016/17 elle était assurée par des vacataires au titre de la rubrique fournitures, services et matériel divers; b) à l'abandon des rations de survie destinées au personnel civil dans les bureaux extérieurs, à la réduction de l'appui apporté aux FARDC, et à la baisse des coûts; c) à la diminution des montants prévus aux titres de la rubrique Uniformes, insignes

et paquetages et de la rubrique Frais bancaires, compte tenu de l'évolution des dépenses.

118. La diminution globale des montants demandés est contrebalancée en bonne partie par : a) la hausse des dépenses à prévoir au titre des vacataires qui remplaceront les 187 assistants multilingues dont il est proposé de supprimer les postes; b) l'augmentation prévue des mouvements internes de matériel appartenant à l'ONU et les frais de dédouanement y afférents; c) l'augmentation des frais d'assurance, compte tenu de l'évolution des dépenses visées ci-dessus.

IV. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre

119. Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre au sujet du financement de la MONUSCO se présentent comme suit :

a) Ouverture d'un crédit de 1 234 603 200 dollars aux fins du fonctionnement de la Mission pour l'exercice de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018;

b) Mise en recouvrement du montant visé à l'alinéa a) ci-dessus, si le Conseil de sécurité décide de proroger le mandat de la Mission, à raison de 102 883 600 dollars par mois.

V. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans ses résolutions [70/274](#) et [70/286](#) ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée

A. Assemblée générale

Questions transversales

(Résolution [70/286](#))

<i>Décision ou demande</i>	<i>Mesures prises</i>
Prie le Secrétaire général d'améliorer le ratio entre le personnel des services organiques et le personnel d'appui, une attention particulière étant accordée à la possibilité de transférer certaines fonctions à des agents recrutés sur le plan national, notamment celles exercées par des agents du Service mobile, de sorte que la structure des effectifs civils permette aux missions de s'acquitter efficacement de leur mandat et soit conforme aux meilleures pratiques adoptées en matière de dotation en effectifs, toutes missions confondues (par. 20).	La MONUSCO continuera d'améliorer le ratio entre le personnel des services organiques et le personnel d'appui, de pourvoir les postes par recrutement national, quand il y a lieu, et d'inscrire ces postes dans ses projets de budget des exercices à venir. La Mission a réalisé un examen approfondi de ses besoins en personnel civil en novembre 2016, dont les conclusions et recommandations seront prises en compte dans les projets de budget des exercices à venir.

Décision ou demande

Demande instamment au Secrétaire général de tout faire pour réduire les délais de recrutement des membres du personnel affectés aux missions, dans le respect des dispositions qui régissent le recrutement du personnel de l'Organisation, d'accroître la transparence de la procédure de recrutement à tous les stades et de rendre compte des mesures prises et des résultats obtenus dans le cadre de son prochain rapport d'ensemble (par. 22).

Se félicite de l'action que continue de mener le Secrétaire général afin qu'il soit tenu compte de la problématique hommes-femmes dans les activités de maintien de la paix des Nations Unies et prie le Secrétaire général de veiller à ce que les conseillers principaux pour la problématique hommes-femmes relèvent directement, dans toutes les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, du chef de mission (par. 24).

Est consciente du rôle que les femmes jouent dans les questions de paix et de sécurité, sous tous leurs aspects, se déclare préoccupée par le déséquilibre entre les sexes qui existe dans les effectifs des opérations de maintien de la paix, en particulier aux échelons supérieurs, prie le Secrétaire général de redoubler d'efforts pour recruter des femmes dans les opérations de maintien de la paix et les retenir au service des missions, en particulier pour ce qui est de nommer des femmes à des postes de direction de niveau élevé, dans le plein respect du principe d'une répartition géographique équitable et conformément à l'Article 101 de la Charte des Nations Unies, en songeant notamment aux femmes originaires des pays

Mesures prises

La MONUSCO a pris les mesures suivantes pour améliorer l'efficacité et la rigueur de ses procédures de recrutement : a) collaboration avec les responsables des postes à pourvoir afin d'examiner leurs besoins en personnel et leurs priorités; b) suivi et contrôle interne plus rigoureux des activités de recrutement; c) collaboration avec les départements recruteurs afin d'achever l'évaluation des candidatures dans les délais prescrits; d) collaboration plus étroite avec le Centre de services régional d'Entebbe pour l'intégration des candidats recrutés; e) conseil et appui pour l'interprétation des politiques en matière de ressources humaines, afin d'orienter la prise de décisions concernant le recrutement; et f) formation individuelle des responsables des postes à pourvoir sur les procédures d'évaluation aux fins de recrutement.

La MONUSCO a réaffecté le poste de conseiller principal pour la problématique hommes-femmes au Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général afin qu'il soit mieux tenu compte de cette question dans les analyses, les activités de suivi, les rapports et la planification stratégique de la Mission, ainsi que dans les bons offices proposés et la collaboration avec les partenaires nationaux et internationaux. Le conseiller principal pour la problématique hommes-femmes fournit des services consultatifs qui consistent notamment à assurer la liaison avec toutes les composantes civiles et en uniforme afin de mettre en place des marqueurs « égalité des sexes » pour leurs activités, à dispenser des conseils sur les moyens d'améliorer la participation et la représentation des femmes dans les processus politiques et à renforcer les activités communes avec l'équipe de pays des Nations Unies.

La MONUSCO reconnaît et soutient pleinement le rôle que les femmes jouent dans les questions de paix et de sécurité, sous tous leurs aspects, et guide les efforts faits par la Section des ressources humaines et la direction en vue d'atteindre les objectifs fixés pour la Mission s'agissant de recruter des femmes, en particulier à des postes de niveau élevé, et de les y retenir. Pendant l'exercice 2015/16, les femmes occupaient 28 % des postes des classes P-5, D-1 et D-2 (contre un objectif de 29 %), 28 % des postes des classes P-1, P-2, P-3, P-4 et équivalents (contre un objectif de 32 %) et 17 % des postes dans la catégorie des agents des services généraux (contre un objectif

Décision ou demande

fournisseurs de contingents et de personnel de police, et engage vivement les États Membres, dans les cas qui s'y prêtent, à rechercher des candidates aptes à assumer des fonctions dans le système des Nations Unies et à en présenter régulièrement un plus grand nombre aux postes à pourvoir (par. 25).

Prie le Secrétaire général de poursuivre l'action qu'il mène pour atténuer l'empreinte environnementale globale des missions de maintien de la paix, notamment en mettant en place des systèmes de gestion des déchets et de production d'énergie qui soient respectueux de l'environnement, dans le plein respect des règlements et des règles applicables, notamment mais non exclusivement les politiques et procédures des Nations Unies en matière de protection de l'environnement et de gestion des déchets (par. 31).

Sait que les opérations de maintien de la paix font face à des demandes et à des difficultés croissantes et évoluent dans des environnements instables, et prie le Secrétaire général de renforcer les capacités et la norme « 10-1-2 » concernant les délais de prise en charge des blessés, grâce notamment à l'augmentation des moyens, à la formation et à l'éducation, et de continuer à chercher des solutions novatrices dans ce domaine (par. 32).

Considère que les systèmes de drones aériens contribuent à l'exécution des mandats, notamment en ce qui concerne l'appréciation de la situation et l'amélioration de la sûreté et de la sécurité du personnel de maintien de la paix, et souligne qu'il faut remédier aux difficultés qui sont liées au déploiement et à l'utilisation de ces systèmes dans telle ou telle mission de maintien de la paix (par. 34).

Prie le Secrétaire général de veiller, à titre prioritaire, à la sécurité des informations et des communications dans les missions, notamment celles recueillies au moyen de systèmes de drones aériens (par. 35).

Mesures prises

de 18 %). La Mission s'engage à redoubler d'efforts pour améliorer l'équilibre entre les sexes et collaborera avec toutes les parties prenantes de façon à atteindre cet objectif.

La MONUSCO met actuellement en place un système de management environnemental selon lequel ses obligations de conformité sont clairement définies et les procédures et contrôles opérationnels permettant de déterminer si les règles sont respectées et de faire rapport à ce sujet sont prévus.

La priorité a été accordée à un plan d'amélioration des installations de gestion des eaux usées et d'assainissement dans tous les sites de la Mission.

Il est prévu d'installer des systèmes de production d'énergie solaire à Entebbe et à la Régie des voies aériennes à Goma et d'acheter des groupes électrogènes hybrides. Là où c'est possible, la Mission utilise également le réseau hydroélectrique national.

Des projets de recyclage des déchets solides sont en cours à Goma et il est prévu de développer cette initiative.

La Section des services médicaux de la MONUSCO négocie actuellement un contrat avec un centre agréé de formation professionnelle aux soins médicaux qui dispensera une formation régulière au personnel médical de la Mission.

L'amélioration du système de drones aériens de la MONUSCO permettra de remédier aux difficultés qui sont liées au déploiement et à l'utilisation de ces systèmes, grâce au cahier des charges établi pour la procédure de passation des marchés actuellement en cours

La MONUSCO poursuivra ses efforts pour améliorer la sécurité des informations et des communications grâce aux mesures suivantes : a) mise en œuvre de politiques efficaces concernant le personnel de sécurité; b) évaluation périodique des risques; c) établissement d'une structure de gestion de la

Rappelle le paragraphe 39 de sa résolution [69/307](#) et les paragraphes 136 à 138 du rapport du Comité consultatif, prie de nouveau le Secrétaire général de garantir la cohérence et la transparence de la budgétisation des systèmes de drones aériens dans les projets de budget des opérations de maintien de la paix et de veiller à la bonne utilisation des ressources en la matière, notamment en présentant des réalisations escomptées et des indicateurs de succès adaptés ainsi que des informations sur les produits, selon que de besoin, dans le cadre de budgétisation axée sur les résultats, et le prie de nouveau également de faire figurer dans le prochain rapport d'ensemble des renseignements détaillés portant, entre autres, sur les enseignements tirés de l'utilisation de systèmes de drones aériens dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies (par. 36).

Prie en outre le Secrétaire général de présenter clairement, dans les projets de budget de chaque mission, les prévisions de dépenses annuelles pour les projets de construction s'inscrivant, s'il y a lieu, dans le cadre de plans pluriannuels, de s'attacher encore à accroître l'exactitude des budgets, en améliorant notamment tous les aspects de la planification, de la gestion et du contrôle des projets, compte dûment tenu des besoins opérationnels des missions, et de suivre de près l'exécution des travaux de sorte qu'ils soient menés à bonne fin dans les délais (par. 42).

sécurité et répartition claire des tâches et des responsabilités; d) déploiement et activation des modules de détection des intrusions des dispositifs de contrôle qui permettent de centraliser la surveillance et la gestion; e) utilisation des techniques de chiffrage des données

La MONUSCO a intégré les systèmes de drones aériens dans son cadre de budgétisation axée sur les résultats, sous la composante Protection des civils et sécurité, où le recours à ces moyens a donné des résultats tangibles et s'est révélé un multiplicateur de force en élargissant la zone de reconnaissance, de surveillance et d'acquisition d'objectifs pendant le déploiement de la plateforme actuelle. Les résultats concluants obtenus grâce à ces moyens aériens ont contribué à la planification et à l'exécution des tâches militaires tout en permettant de suivre les mouvements d'un grand nombre de déplacés.

La MONUSCO a planifié et exécuté des projets d'ingénierie ainsi que des projets de génie militaire horizontaux et verticaux, notamment la construction de routes, de ponts et de terrains d'aviation, des projets environnementaux et la construction et l'entretien des bases opérationnelles de compagnie et des bases opérationnelles temporaires afin de répondre aux besoins opérationnels de la Mission. Les principales activités menées dans le cadre de la planification, de la gestion et du contrôle des projets sont les suivantes : a) identification et hiérarchisation des projets; b) justification des projets, analyse des risques et élaboration d'un plan de gestion, établissement du calendrier des travaux, prévision des quantités et des dépenses d'entretien et d'amélioration des projets d'infrastructure et de génie environnemental en tenant compte, dans toute la mesure possible, de l'utilisation des ressources locales; c) soumission à temps de plans d'achat tenant compte des besoins spécifiques; d) préparation de projets de génie militaire horizontaux et verticaux (planification, objectif et calendrier annuels); e) mise en place d'un mécanisme conjoint de suivi et d'évaluation opéré par des civil et des militaires pour les projets d'infrastructure.

Décision ou demande

Mesures prises

Prie le Secrétaire général de renforcer les mécanismes de supervision et de contrôle interne relatifs aux achats et à la gestion des biens dans les missions de maintien de la paix, notamment en chargeant nommément un fonctionnaire de la mission de vérifier le nombre d'articles détenus en stock avant de faire tout nouvel achat, en vue de faire respecter les politiques de gestion des biens en vigueur, compte tenu des besoins actuels et futurs des missions et de la nécessité d'appliquer intégralement les Normes comptables internationales pour le secteur public (par. 43).

Engage le Secrétaire général à utiliser les matériaux, les moyens et les connaissances disponibles localement dans le cadre des projets de construction menés dans les opérations de maintien de la paix, dans le respect des dispositions du Manuel des achats de l'Organisation (par. 45).

Prie le Secrétaire général de mettre pleinement à profit le Bureau régional d'achat d'Entebbe (Ouganda) pour ce qui est des achats destinés aux missions (par. 46).

Rappelle le paragraphe 38 de sa résolution 69/307 et prie le Secrétaire général de continuer à envisager de mettre en œuvre des mesures de nature à renforcer la sécurité des équipages aériens sous contrat avec l'Organisation, notamment en confirmant que les chaînes de responsabilité appropriées sont en place en ce qui concerne la gestion des aspects relatifs à la sécurité, et de rendre compte de la question dans le prochain rapport d'ensemble (par. 47).

En juin 2016, la MONUSCO a créé un Groupe de la planification des acquisitions et de la centralisation des demandes d'achat qui sera chargé de contrôler l'acquisition et l'utilisation du matériel approuvé pour la Mission. Un élément du processus de centralisation des demandes d'achat consiste à s'assurer que les articles non nécessaires sont expurgés de la procédure de passation des marchés et qu'il est tenu compte des articles excédentaires avant de procéder à de nouveaux achats.

Les matériaux, les moyens et les connaissances disponibles localement sont utilisés dans le cadre des projets de construction menés dans les opérations de maintien de la paix, conformément aux dispositions du Manuel des achats de l'Organisation, notamment celles énoncées au chapitre 9 (Processus d'appel à la concurrence) et à la section 4 du chapitre 13 (Ordre permanent)

La MONUSCO participe à la définition des besoins des missions régionales, les achats correspondants étant gérés par le Bureau régional d'achat. Il s'agit notamment des achats destinés au projet du couloir logistique de l'Afrique de l'Est, qui sont gérés par le Bureau régional d'achat d'Entebbe

Les mesures suivantes ont été prises pour assurer la sécurité des équipages aériens : tous les membres des équipages assistent à une séance d'information organisée par la Section de la sécurité au moment de leur entrée en fonctions; ils reçoivent une liste des zones d'accès interdit; ils sont inclus dans le plan d'évacuation en cas d'atteinte à la sécurité; lors de la séance d'information sur la sécurité, il leur est conseillé de choisir un logement situé à l'intérieur du périmètre de sécurité des logements, tel que dûment évalué par la Section de la sécurité. En outre, les membres des équipages ont accès aux voies de sécurité de la MONUSCO et font partie des appels radio de contrôle quotidiens effectués par le Centre des opérations de sécurité. Les membres d'équipage qui vivent à l'intérieur des complexes de la Mission bénéficient de l'application des normes minimales de sécurité opérationnelle. Ceux qui vivent à l'extérieur ont passé des contrats avec des services de sécurité privés agréés par le Département de la sûreté et de la sécurité du Secrétariat.

*Décision ou demande**Mesures prises*

Considère que les projets à effet rapide concourent notablement à la mise en œuvre des mandats des missions, souligne qu'il faut exécuter en temps voulu tous les projets prévus dans le respect du principe de responsabilité, et prie le Secrétaire général de renforcer l'effet de ces projets tout en s'attaquant aux problèmes sous-jacents (par. 55).

La MONUSCO a pris un ensemble de mesures visant à améliorer la gestion des projets à effet rapide, notamment : la mise en place d'un outil de suivi mensuel à l'intention des chefs de bureau; l'augmentation des communications avec les bureaux extérieurs pendant l'exécution des projets; la tenue obligatoire de réunions d'examen de l'assurance-qualité et de coordination pour détecter les problèmes à temps; mise à jour régulière de la liste des partenaires qui s'occupent de l'exécution des projets, en ce qui concerne le respect des règles et normes établies. Malgré ces mesures, l'exécution des projets en temps voulu et l'application du principe de responsabilité sont entravées par les problèmes sous-jacents qui persistent, notamment la faible capacité des partenaires d'exécution, la difficulté d'accès (pour les visites de suivi) aux sites de projets se trouvant dans des zones reculées et le manque de compétences en matière de gestion de projets dans les bureaux qui présentent des projets.

Rappelle la position collective et unanime selon laquelle un seul cas avéré d'exploitation et d'agression sexuelles est encore un cas de trop et prie le Secrétaire général de veiller à ce que toutes les opérations de maintien de la paix appliquent intégralement, à tous les membres du personnel civil, militaire et de police, la politique de tolérance zéro de l'Organisation des Nations Unies à l'égard de l'exploitation et des agressions sexuelles (par. 70).

Le détail des mesures prises par l'ensemble des missions de maintien de la paix, dont la MONUSCO, en réponse aux demandes formulées aux paragraphes 70, 71, 76 et 79 à 82 de la résolution, sera présenté dans le rapport du Secrétaire général sur les dispositions spéciales visant à prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles.

Financement de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo

(Résolution [70/274](#))

*Décision ou demande**Mesures prises*

Prie le Secrétaire général de poursuivre ses efforts en vue d'améliorer la sécurité des communications de la Mission (par. 11).

La Mission poursuivra ses efforts pour améliorer la sécurité des informations et des communications grâce aux mesures suivantes : a) mise en œuvre de politiques efficaces concernant le personnel de sécurité; b) évaluation périodique des risques; c) établissement d'une structure de gestion de la sécurité et partage clair des tâches et des responsabilités; d) déploiement et activation des modules de détection des intrusions des dispositifs de contrôle qui permettent de centraliser la surveillance et la gestion; e) utilisation des techniques de chiffrement des données.

Note qu'il est prévu de tenir une élection présidentielle et prie le Secrétaire général de fournir une assistance technique et un soutien logistique pour la révision des listes électorales conformément au mandat de la Mission et de lui faire rapport à ce sujet dans le cadre du prochain projet de budget (par. 12).

Prie le Secrétaire général de lui présenter durant la deuxième partie de la reprise de sa soixante et onzième session des propositions concernant les dispositions administratives qui pourraient être appliquées à la Base d'appui d'Entebbe et au Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda) en vue d'obtenir des gains d'efficacité et d'éviter les doubles emplois et les chevauchements (par. 13).

Encourage le Secrétaire général à continuer de rendre plus transparents les prochains projets de budget de la Mission, y compris pour ce qui est du tableau d'effectifs, de l'appui à la Mission et des besoins opérationnels, afin de mobiliser des ressources suffisantes pour qu'elle puisse s'acquitter effectivement et efficacement de son mandat (par. 16).

En application du paragraphe 35 de la résolution [2277 \(2016\)](#) du Conseil de sécurité, la MONUSCO fournit une assistance technique et un soutien logistique pour la révision des listes électorales en vue d'assurer un processus équitable et ouvert à tous. Sur la base d'un accord sur la répartition des responsabilités conclu entre la Commission électorale nationale indépendante, la Mission et le projet d'appui à la tenue des élections au Congo, la Mission a arrêté un plan d'appui à la révision des listes électorales qui prévoit la fourniture d'une assistance technique et d'un soutien logistique pour la distribution de près de 22 000 kits d'inscription à 16 pôles, 104 antennes de la Commission électorale nationale indépendante et 18 000 centres d'inscription. Le 31 juillet, la Commission a lancé la phase pilote d'inscription sur les listes électorales dans la province du Nord-Ubangi. La Mission fournit une assistance technique et logistique pour la phase pilote d'inscription, notamment en assurant le transport aérien du matériel de vote et en mettant à disposition des entrepôts.

La Base d'appui et le Centre de services régional d'Entebbe ne font pas double emploi, le Centre de services régional ne jouant aucun rôle opérationnel. Il assure les opérations administratives relatives aux ressources humaines et aux finances ainsi que la coordination de certaines fonctions logistiques. La Base d'appui d'Entebbe joue un rôle logistique et opérationnel, qui consiste notamment à fournir un appui au Centre de services régional. Les dispositions administratives entre le Centre de services régional et la Base d'appui d'Entebbe sont décrites dans un accord conclu au niveau opérationnel qui précise l'appui fourni et les dépenses connexes.

La Mission a élaboré le projet de budget en coordination avec toutes les parties concernées et amélioré la transparence grâce à l'examen systématique des projets de budget par le Comité de direction du budget, conformément aux directives du Département de l'appui aux missions et du Département des opérations de maintien de la paix et aux instructions du Contrôleur de l'ONU. L'examen des besoins en personnel civil effectué en novembre 2016 visait à rendre plus transparent le tableau d'effectifs de la Mission

B. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

Questions transversales

(A/70/742 et résolution 70/286 de l'Assemblée générale)

<i>Demande ou recommandation</i>	<i>Mesures prises</i>
Le Comité consultatif partage la préoccupation du Comité des commissaires aux comptes concernant la poursuite et la fréquence des transferts de ressources entre catégories de dépenses et rubriques budgétaires et à l'intérieur de celles-ci, dans les missions de maintien de la paix (par. 31).	Compte tenu des préoccupations du Comité des commissaires aux comptes, la MONUSCO a amélioré le contrôle budgétaire grâce au suivi constant de l'utilisation des crédits. Conformément à la politique établie, la Mission exige que toute réaffectation des ressources imputées sur les crédits budgétaires soit pleinement justifiée. Elle suit de près l'utilisation des ressources approuvées et s'efforce de réaffecter les fonds entre centres de coûts avant de les réaffecter entre rubriques budgétaires et à l'intérieur de celles-ci.
Le Comité consultatif compte analyser les écarts entre les dépenses effectives et les prévisions de dépenses pour l'exercice financier 2015/16, notamment grâce aux informations analytiques supplémentaires qui seront fournies dans les prochains rapports sur l'exécution des budgets et aux données périodiques sur les réaffectations de ressources entre catégories de dépenses ou rubriques budgétaires et à l'intérieur de celles-ci (par. 33).	Les écarts entre les dépenses effectives et les ressources approuvées sont dûment justifiés sous chaque rubrique. Le rapport sur l'exécution du budget de l'exercice 2016/17 contiendra des informations analytiques supplémentaires. En outre, comme le veut la politique établie, des données périodiques seront fournies sur les réaffectations de ressources entre catégories de dépenses ou rubriques budgétaires et à l'intérieur de celles-ci.
Le Comité note avec regret que les projets de budget des missions pour 2016/17 ne se conforment pas toujours à l'exigence selon laquelle il y a lieu de déterminer s'il est nécessaire de maintenir ou de supprimer les postes restés vacants depuis au moins deux ans (par. 46).	Grâce à des procédures de recrutement rigoureuses, la MONUSCO a réduit à huit le nombre de postes vacants de longue date et s'efforcera de réduire encore leur nombre.
Vu l'ampleur des ressources allouées aux opérations aériennes dans les opérations de maintien de la paix et compte tenu des constatations d'audit susvisées et des observations et recommandations formulées aux paragraphes 119 à 138 ci-après, le Comité consultatif réaffirme que l'Organisation a l'occasion d'améliorer l'efficacité et l'efficience globales des opérations aériennes des opérations de maintien de la paix, voire de réaliser d'importantes économies dans les budgets des années à venir (par. 116).	Le nombre d'heures de vol proposé par la MONUSCO pour l'exercice 2017/18 correspond à l'analyse des tendances concernant l'utilisation des moyens aériens. Afin d'optimiser l'utilisation des ressources existantes, la MONUSCO partage avec la MINUSMA un appareil de type L-100 qu'elle utilise à hauteur de 50 % et avec la FISNUA un appareil de type CRJ qu'elle utilise à hauteur de 10 %.
	En outre, pour la procédure de passation de marché en vue de l'acquisition d'un nouveau système de drones, la Mission a tiré des enseignements du projet pilote lancé en décembre 2013 et pris en compte les besoins opérationnels militaires accrus en matière de drones en République démocratique du Congo. Le nouveau contrat portera sur des drones moyenne altitude longue portée qui amélioreront l'efficacité et l'efficience

*Demande ou recommandation**Mesures prises*

Le Comité consultatif rappelle qu'il faut améliorer la cohérence et la transparence de la budgétisation des systèmes de drones (par. 138).

Le Comité consultatif déplore que les informations ne lui aient pas été communiquées en temps utile et sous la forme voulue, ce qui aurait grandement facilité son examen. Par conséquent, il recommande que lui soit communiqué parmi les informations fournies avant l'examen des projets de budget des missions un récapitulatif des ressources demandées au titre des voyages pour toutes les opérations de maintien de la paix, précisant notamment la destination des voyages, leur objet, le nombre de voyageurs et les fonctions qu'ils exercent, ainsi que le montant estimatif des billets et des autres frais de voyage (par. 154).

Le Comité consultatif souligne la nécessité d'une planification et d'une budgétisation réalistes et d'un renforcement du contrôle et du suivi des projets, notamment par les bureaux compétents du Département de l'appui aux missions au Siège et de la Base de soutien logistique des Nations Unies, en particulier des projets s'étendant sur plus d'un cycle budgétaire. L'on devrait trouver dans chaque projet de budget des informations détaillées sur les projets pluriannuels, notamment un état général de l'avancement des travaux au moment de la présentation du budget, les projets d'un montant de 1 million de dollars ou plus devant par ailleurs être clairement identifiables dans le projet de budget (par. 157).

Le Comité consultatif attend avec intérêt d'examiner les résultats de l'analyse en cours sur la possibilité de remplacer une partie du parc de véhicules légers par des berlines, des véhicules polyvalents ou des véhicules de substitution. Le Comité compte que les plans d'achat de véhicules pour l'exercice 2017/18 tiendront compte des résultats de cet examen (par. 160).

globales des capacités de renseignement, de surveillance et de reconnaissance du quartier général de la force en élargissant le champ de couverture et en allongeant la durée moyenne des missions.

Aucune information n'étant disponible à ce stade sur le coût du nouveau système de drones, les prévisions budgétaires sont basées sur le montant du contrat en cours.

La MONUSCO prend note de la recommandation et fournira les informations demandées en temps voulu.

Aucun projet pluriannuel d'un montant supérieur à 1 million de dollars n'est prévu pour la MONUSCO pour l'exercice 2017/18.

La MONUSCO risque de ne pas être en mesure d'appliquer intégralement le plan de transition en raison du terrain accidenté et du mauvais état des routes. Elle opterait alors pour une mise en œuvre partielle là où le plan est réalisable et viable, à Entebbe et à Kinshasa par exemple. Dans cette optique, la Mission avait déjà proposé d'acheter 20 berlines pour la Base d'appui d'Entebbe mais, faute de contrat-cadre, ce projet ne s'est pas concrétisé.

Financement de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo

(A/70/742/Add.5 et résolution 70/274 de l'Assemblée générale)

Demande ou recommandation

Aux paragraphes 22 à 34 du projet de budget, le Secrétaire général énonce un certain nombre d'initiatives en matière d'appui à la Mission, à savoir :

a) Rationaliser le flux et la gestion des biens et des avoirs dans les cinq centres de distribution (Entebbe, Kinshasa, Bukavu, Goma et Bunia), l'objectif étant de fournir un soutien logistique ininterrompu et d'un bon rapport coût-efficacité et d'élaborer des programmes de formation à l'intention du personnel recruté sur les plans international et national, afin que le pilier Gestion de la chaîne d'approvisionnement remplisse sa mission; dans ce contexte, la structure de gestion de la chaîne d'approvisionnement sera renforcée grâce à l'augmentation proposée de 139 postes à la Section de l'entrepôt intégré, par transfert et réaffectation de postes d'autres sections d'appui et il est proposé de créer une cellule de planification des acquisitions, pourvue de 13 postes transférés et réaffectés provenant d'autres sections d'appui;

b) S'agissant des opérations aériennes, utiliser davantage les appareils existants et réorganiser la flotte comme suit : i) 3 avions (B-1900d) et 1 hélicoptère (S61) remplaceront 1 avion (SAAB) et 2 hélicoptères (MI-8MTV) à l'issue d'une procédure d'appel à la concurrence avec sélection des offres sur le critère de la gamme de prestations offertes, dans laquelle le type d'avion est choisi par les soumissionnaires; ii) 2 avions (L-100 et CRJ) seront partagés avec d'autres missions de maintien de la paix; iii) 1 avion (L-410) remplacera 1 hélicoptère; et iv) 1 hélicoptère sera rendu après la fermeture de la base de Gemena. La Mission continuera à déployer un système aérien sans pilote, comprenant 5 drones non armés. Cependant, ce système opérera simultanément à partir de deux sites au lieu d'un, pour accroître sa capacité de réaction rapide;

c) Mener à son terme la construction d'un nouveau pôle central de distribution à Goma et mettre en place un nouveau système de production d'énergie solaire à la Base d'appui d'Entebbe, comme le veut la politique écologique établie qui vise à réduire autant que possible l'empreinte écologique de la Mission et à avoir le maximum d'effets positifs sur la population locale;

Mesures prises

Entebbe, Goma et Mombasa sont les points d'entrée utilisés par le pilier Gestion de la chaîne d'approvisionnement. La Base d'appui d'Entebbe joue un rôle clef dans l'entrée de marchandises en République démocratique du Congo. La création de cinq grands centres de distribution à Entebbe, Goma, Bukavu, Kinshasa et Bunia a permis d'intégrer la gestion des stocks et de réduire le nombre d'entrepôts afin de faciliter la circulation des biens et d'appliquer une stratégie d'approvisionnement plus rationnelle et plus efficace.

En outre, la création d'une cellule de planification des acquisitions centralisée devrait permettre de réduire les délais de livraison et de réaliser des gains d'efficacité et d'efficience grâce à la coordination centrale de toutes les acquisitions et à l'établissement d'un cahier des charges normalisé qui indique clairement tous les besoins de la Mission, ce qui crée des synergies dans le domaine des achats.

À l'issue d'un projet pilote d'invitation à soumissionner lancé pour la région aérienne de Bunia, un contrat a été passé pour 3 avions (B-1900) et 1 hélicoptère (S-61) qui remplaceront 1 avion (SAAB) et 2 hélicoptères (MI-8MTV). En outre, la MONUSCO partage avec la MINUSMA un appareil L-100 qu'elle utilise à hauteur de 50 % et avec la FISNUA un appareil CRJ-200 qu'elle utilise à hauteur de 10 %. Le déploiement de l'avion L-410 n'étant plus jugé nécessaire pour optimiser sa flotte aérienne, la MONUSCO a redéployé un hélicoptère MI-8 à Kinshasa. Elle continue à déployer ses drones à partir d'un seul site en attendant le résultat du projet d'invitation à soumissionner lancé en vue de l'acquisition d'un nouveau système de drones.

La construction d'une base/plateforme logistique à Goma avance comme prévu. Une partie de la base est occupée par diverses sections du Service de gestion de la chaîne d'approvisionnement. Un appel d'offres a été lancé pour la centrale solaire d'Entebbe, après validation technique et obtention d'une délégation de pouvoir en matière d'achats locaux, comme initialement prévu.

d) Mettre au point de nouveaux outils d'informatique décisionnelle, tels que tableaux de bord de gestion et tableaux de bord opérationnels, désormais disponibles grâce au déploiement d'Umoja et instaurer une culture de la gestion de la performance dans tous les domaines de service, étendre la fourniture de services informatiques sécurisés dans la Mission et remédier aux lacunes des communications tactiques entre les diverses unités militaires;

e) Commencer progressivement à remplacer le matériel de manutention par des transferts entre missions, lorsque cela est faisable, et à acheter des véhicules légers pour remplacer ceux dont la durée de vie moyenne est dépassée et dont l'entretien serait trop onéreux;

f) Apporter des modifications à la structure organisationnelle et à la gestion des ressources humaines de la Mission, entre autres : accroître les responsabilités attachées au poste de chef de bureau en mettant l'accent sur les compétences requises en matière de gestion de projets et d'encadrement; le chef du Bureau conjoint pour les droits de l'homme agira à la fois en qualité de conseiller du Représentant spécial du Secrétaire général pour les droits de l'homme et de représentant du Haut-Commissaire aux droits de l'homme auprès de la MONUSCO et rendra compte directement au Représentant spécial du Secrétaire général; le groupe d'appui aux élections sera intégré à la Division des affaires politiques, dans un souci de rationalisation, ce qui facilitera la coordination et la supervision des fonctions de la Mission, qui sont d'ordre politique et liées aux élections.

Le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de faire rapport sur l'efficacité ainsi que l'efficience et les économies connexes des initiatives d'appui à la Mission qu'il est prévu de prendre dans le prochain projet de budget qu'il présentera à l'Assemblée (par. 15 et 16).

Le Comité consultatif continue à noter que les projets de budget successifs n'ont pas traité du manque de clarté de la relation entre la Base d'appui d'Entebbe et le Centre de services régional d'Entebbe, des services fournis respectivement par ces deux entités, non plus que des incidences financières connexes. Il estime qu'il

La phase initiale du projet de tableaux de bord a été mise en œuvre, à titre expérimental, par une cellule spéciale. Les principaux tableaux de bord sont désormais établis dans le cadre du projet Umoja, ce qui a permis à la MONUSCO de commencer à former son personnel à l'utilisation de l'informatique décisionnelle. La Mission met actuellement en place une infrastructure de communications tactiques sécurisée.

Le remplacement progressif de 59 appareils de manutention, dont 29 destinés aux activités d'inscription des électeurs, est en cours grâce à l'achat de matériel neuf, à des transferts entre missions et à l'utilisation des stocks pour déploiement stratégique. La Mission a commencé à acheter des véhicules légers pour remplacer ceux qui ont dépassé leur durée de vie moyenne.

La MONUSCO, en coordination avec le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions, a entrepris un examen complet de ses effectifs civils en novembre 2016, examen qui a notamment visé à définir les capacités et les compétences requises en matière de gestion pour mettre en œuvre les tâches assignées, ainsi que les recommandations relatives à la rationalisation des ressources existantes. Ces recommandations, y compris celles relatives aux modifications nécessaires, seront examinées dans le cadre des projets de budget des prochains exercices. L'examen a permis de formuler des recommandations précises concernant les capacités de gestion dans les bureaux extérieurs et confirmé que le Directeur du Bureau conjoint pour les droits de l'homme relevait directement du Représentant spécial du Secrétaire général.

L'appui fourni par la Base d'appui d'Entebbe concerne : le contrôle des mouvements des marchandises et des passagers, y compris les rotations de troupes et de matériel appartenant aux contingents; les opérations aériennes; les transports terrestres et la gestion du parc automobile; les activités de gestion

Demande ou recommandation

convient d'effectuer une analyse approfondie pour aborder ces questions. À cet égard, le Comité consultatif renouvelle sa recommandation tendant à ce que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de passer en revue les différents services offerts par la Base d'appui d'Entebbe et par le Centre de services régional d'Entebbe, de lui rendre compte du remboursement des coûts liés aux services fournis et de lui présenter ses conclusions dans son prochain projet de budget (par. 17).

Toujours à sa demande, le Comité consultatif a été informé qu'indépendamment des véhicules légers de transport de passagers, le parc automobile de la Mission pour l'exercice 2016/17 comprend au total 32 véhicules blindés, ce qui correspond aux normes de sécurité opérationnelle minimales prescrites par le Département de la sûreté et de la sécurité, et qu'il n'est donc prévu aucune acquisition nouvelle de véhicules blindés pendant l'exercice 2016/17. Le Comité consultatif a également été informé qu'au total 23 véhicules (5 véhicules blindés et 18 véhicules légers de transport de passagers) ont été alloués à la direction de la Mission. Le Comité a en outre été informé que comme les 18 véhicules légers de transport de passagers auront – durant l'exercice 2016/17 – atteint la limite de leur vie utile et seront donc déclassés, ces véhicules ne sont pas recensés dans les informations fournies au Comité consultatif sur le parc automobile de la Mission. Le Comité consultatif espère que les informations sur l'ensemble des véhicules de la Mission, y compris les véhicules blindés, figureront dans les informations supplémentaires que contiendront les futurs rapports sur le budget (par. 57).

Mesures prises

des biens, y compris l'entreposage intégré; les services de sécurité; les fonctions d'ingénierie, y compris la gestion des installations; les services médicaux, y compris les services mortuaires et de rapatriement des dépouilles; les technologies de l'information et des communications, y compris les services de téléassistance pour les personnes hébergées sur la base; et les services d'immigration et de visas pour les membres du personnel en poste à Entebbe et leur famille. Certains services d'appui sont fournis sur la base de l'empreinte laissée par chaque personne, calculée par rapport à son occupation de l'espace de bureau (notamment les équipements collectifs, le carburant pour les groupes électrogènes, les services de nettoyage/d'entretien des espaces verts, l'entretien et la sécurité), tandis que d'autres sont facturés sur la base de leur utilisation par cette personne (tels que les transports, les technologies de l'information et de la communication, les services médicaux, la réception et l'inspection, les mouvements d'effets personnels et de mobilier). Le système de recouvrement des coûts est fondé sur l'accord conclu au niveau opérationnel entre la MONUSCO et la Base d'appui d'Entebbe d'une part, et les personnes hébergées sur la base d'autre part.

La MONUSCO fait figurer les véhicules blindés dans tous les inventaires et rapports concernant le parc automobile, y compris dans le contexte des projets de budget.

Le Comité consultatif s'attend à ce que la MONUSCO examine l'utilisation des véhicules afin de rendre son parc automobile conforme aux ratios standard. Actuellement, étant donné que les ratios établis sont dépassés et qu'une réduction des effectifs de la Mission est en cours, le Comité n'est pas pleinement convaincu par les arguments fournis pour justifier l'achat de 93 véhicules légers de transport de passagers durant l'exercice 2016/17 et recommande un rythme plus progressif de remplacement des véhicules de la Mission, en particulier ceux alloués aux membres de sa direction. À ce sujet, le Comité recommande une réduction de 18 du nombre de véhicules dont l'acquisition est proposée en 2016/17 et recommande en outre d'inviter le Secrétaire général à rendre compte de la réduction du parc automobile dans le prochain rapport sur le budget de la MONUSCO qui sera soumis à l'Assemblée générale (par. 59).

Utilisation du système aérien sans pilote

Le Comité consultatif a été informé que les faibles taux d'utilisation étaient imputables à divers facteurs (conditions atmosphériques, non-disponibilité de l'équipage, accidents et incidents). Il lui a toutefois été précisé que ces taux avaient progressé en raison de plusieurs éléments : une meilleure connaissance du système et de l'environnement opérationnel; la réduction du nombre d'enquêtes sur les accidents et, partant, du temps d'indisponibilité; une plus grande disponibilité de l'équipage (opérateurs du système); l'allongement de la durée moyenne des missions à la suite du déménagement de Goma à l'aérodrome de Bunia où les conditions opérationnelles sont plus favorables. Le Comité a été informé que le système aérien sans pilote jouait un rôle essentiel dans la transformation de la Force en produisant jour et nuit des images haute résolution des positions connues ou supposées des groupes armés. Ainsi, en 2016, ce système a permis de déterminer l'emplacement de 20 camps nouveaux ou soupçonnés et, par la suite, d'en neutraliser neuf, de confirmer l'abandon de quatre et d'assurer la surveillance régulière des sept autres restants. Malgré la progression observée en 2014/15 et 2015/16, le Comité consultatif considère que l'utilisation du système aérien sans pilote reste faible. Il estime que, s'il est sans doute difficile de modifier en cours de route les dispositions contractuelles, les négociations qui auront lieu lors de la passation du

La Mission s'emploie à réduire progressivement le parc automobile, conformément aux projections faites pour l'exercice budgétaire. Toutefois, la dispersion géographique et les schémas de déploiement opérationnels d'importance critique imposent que des véhicules autonomes soient alloués au personnel des bureaux extérieurs éloignés, y compris, dans certains cas, aux Volontaires des Nations Unies, ce qui complique la tâche. Les 93 véhicules légers de transport de passagers ne représentent pas une acquisition mais le remplacement de véhicules anciens, usés et fatigués. La Mission prévoit de remplacer progressivement les véhicules anciens et de retirer de la circulation les véhicules excédentaires au cours des trois prochaines années.

La valeur actuelle et future du système aérien sans pilote pour la MONUSCO ayant été démontrée, la procédure d'appel d'offres pour un nouveau système est en cours. Le présent contrat a été prolongé d'une année et assorti d'une clause d'un mois de préavis afin de pouvoir finaliser le processus d'achats. Dans le cadre des négociations en cours, l'entrepreneur sélectionné se verra garantir le paiement de 2 500 heures. Le processus d'évaluation est en cours et le contrat devrait être octroyé en avril 2017. Le prochain système aérien sans pilote offrira des capacités de renseignement, de surveillance et de reconnaissance largement supérieures sur des zones qui ne sont actuellement pas couvertes, de meilleurs ensembles de capteurs et une meilleure interaction entre le commandement et la plateforme, ce qui lui permettra de fonctionner à plus faible altitude et d'émettre en direct vers le personnel engagé directement dans des opérations terrestres. La pleine capacité opérationnelle du nouveau système aérien sans pilote sera déployée sur le théâtre des opérations d'ici à juin 2017.

prochain contrat devraient en revanche être l'occasion de revoir les besoins de la Mission à la lumière de l'expérience acquise sur le terrain et des taux effectifs d'utilisation et d'ajuster le contrat en conséquence (par. 62).

Transport de passagers étrangers à l'Organisation à bord d'appareils de l'ONU

[...]. Le Comité consultatif a également été informé qu'un examen des aspects juridiques et de ceux concernant la responsabilité et les assurances était en cours pour ce qui était de la facturation des frais de voyage du personnel n'appartenant pas à la Mission pour les voyages effectués à bord d'aéronefs exploités par l'ONU et que les résultats de cet examen orienteraient l'élaboration d'une politique applicable à toutes les missions. Lors de l'examen du projet de budget de la MONUSCO pour 2016/17, le Comité a été informé, après avoir demandé des précisions, que les consultations entre les départements compétents du Siège de l'Organisation n'étaient pas terminées et avaient pris plus de temps que prévu initialement. Il a une nouvelle fois été informé que les consultations se termineraient en 2016 et qu'elles déboucheraient sur l'élaboration d'une politique générale applicable à toutes les missions. Au vu du nombre de passagers étrangers aux missions amenés à voyager régulièrement à bord d'appareils des Nations Unies, le Comité consultatif souligne combien il importe de mettre en place une politique en la matière dans les meilleurs délais. À cet égard, il attend avec intérêt de connaître le résultat des consultations actuellement menées sur cette question (par. 64).

[...] Le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de rendre compte de l'efficacité opérationnelle du système par satellite O3b ainsi que des gains budgétaires que son déploiement aura permis à la MONUSCO de dégager (par. 66).

Au Siège de l'ONU, les aspects juridiques ainsi que les éléments relatifs à la responsabilité et aux assurances pour ce qui est de la facturation des frais de voyage du personnel n'appartenant pas à la Mission pour les voyages effectués à bord d'appareils de l'ONU sont actuellement examinés. Les conclusions de cet examen orienteront l'élaboration d'une politique globale applicable à toutes les missions. Les départements compétents du Siège continuent de participer à son élaboration.

La Mission a déployé le système par satellite O3b à Kinshasa et à Goma. Ce nouveau système permet une connectivité souple, rapide, fiable et sûre. Dans l'ensemble, l'expérience des utilisateurs, la productivité et la performance des systèmes à Goma et à Kinshasa se sont améliorées depuis le déploiement du système O3b. Des gains d'efficacité pourraient être obtenus si la portée des services abordables actuellement fournis par satellite O3b était revue de façon à inclure d'autres sites de la Mission qui continuent d'être exploités et appuyés par de coûteux fournisseurs de services Internet par satellite et locaux à forte latence.

[...] [L]a MONUSCO [était engagée dans] la première phase d'élaboration d'un tableau de bord destiné à suivre mensuellement les progrès et les activités grâce à un travail constant de veille stratégique et de prévision. La prochaine phase d'élaboration du tableau de bord, qui doit commencer plus tard en 2016, consistera à l'intégrer électroniquement à Umoja et à l'utiliser pour :

- a) analyser certains indicateurs de résultats relatifs à la gestion de la chaîne d'approvisionnement à partir de données extraites d'Umoja; b) établir des prévisions pour estimer et anticiper les besoins de ressources par l'analyse des données historiques, des tendances et des stocks disponibles, tout en coordonnant les activités pour faire face à la demande existante et future de prise de décision éclairée; c) définir des points de référence internes et externes (...); d) mettre en place la radioidentification pour assurer le suivi des conteneurs en aval, améliorer la qualité de l'information en temps réel et accélérer la localisation des avoirs. Le Comité consultatif compte que, dans son prochain projet de budget, le Secrétaire général analysera les progrès accomplis dans la mise en œuvre de ces initiatives ainsi que l'incidence de ces dernières sur la fourniture des services d'appui de la Mission (par. 68 et 69).

Incendie à Goma

[...] D'après les explications obtenues par le Comité, la MONUSCO n'était pas assurée lorsque l'accident s'est produit. La police d'assurance sur les biens des Nations Unies, valable dans le monde entier, y compris dans les missions de maintien de la paix et les missions politiques spéciales, couvre à hauteur de 5 millions de dollars les dommages causés par les incendies, les inondations, les séismes et autres sinistres, mais exclut certains pays, comme la République démocratique du Congo, où il est difficile d'obtenir une couverture à des tarifs raisonnables. Par conséquent, l'Organisation prend intégralement à sa charge la couverture des dommages survenant dans ces pays [...]. Le Comité consultatif attend avec intérêt de recevoir de plus amples renseignements sur la police d'assurance mondiale de l'Organisation et sur la politique relative aux critères utilisés pour exclure certains pays de la couverture (par. 70).

La première phase d'élaboration d'un tableau de bord a été menée, à titre expérimental, par une cellule spéciale de projet. Depuis lors, le projet Umoja a prévu l'intégration de l'établissement de rapports concernant le tableau de bord, permettant à la MONUSCO de former le personnel à l'environnement de l'informatique décisionnelle. Le rapport établi fournit des données plus réalistes sur les progrès réalisés, ce qui permet aux gestionnaires de la chaîne d'approvisionnement de mieux prévoir leurs activités. Actuellement, le tableau de bord recueille des données à partir du rapport de veille stratégique et du rapport sur l'objet d'activités. Les rapports de veille stratégique annuleront et remplaceront tout projet de tableau de bord autonome préalable. La MONUSCO a accompli des progrès quant à certains éléments issus de la cellule de projet. Concrètement, le projet de radioidentification a été lancé sous forme pilote à la Base d'appui d'Entebbe : les infrastructures ont été modifiées et des procédures opérationnelles permanentes ont été élaborées. Cette configuration sera étendue à toute la zone de la Mission au cours de l'année civile 2017.

Le programme d'assurance des biens offre une couverture mondiale, y compris dans les missions, à hauteur de 5 millions de dollars. Il exclut cependant toute couverture dans les pays suivants où se trouve une mission des Nations Unies : Côte d'Ivoire, Haïti, Iraq, Kosovo, Libéria, Libye, Pakistan, République arabe syrienne, République démocratique du Congo et Somalie. La Mission a pris des mesures pour atténuer les risques en déployant, dans un conteneur, des locaux équipés qui disposent de systèmes intégrés de contrôle des accès, de protection contre les surtensions, de lutte contre le feu et d'alarme.

Demande ou recommandation

Mesures prises

Le Comité consultatif note que les informations figurant dans le budget de la Mission sont présentées par fonction et que peu d'indications sont données, si tant est qu'il y en ait, sur la répartition des ressources par site de la Mission. Ayant demandé des précisions, il a été informé que le suivi des dépenses pour chaque site se faisait manuellement et que la Mission examinait les moyens d'effectuer ce suivi dans Umoja en utilisant la fonctionnalité de structure de projet. Il a reçu à cet égard un tableau indiquant la répartition des ressources prévues au budget entre les sites d'Entebbe, de Kampala et de Kigali. Il a également été informé que les postes proposés étaient répartis comme suit entre les trois sites : 265 pour Entebbe (55 postes soumis à recrutement international, 176 postes soumis à recrutement national et 34 postes de Volontaire des Nations Unies), 4 pour Kampala (3 postes soumis à recrutement international et 1 poste soumis à recrutement national) et 14 pour Kigali (5 postes soumis à recrutement international et 9 postes soumis à recrutement national). Le Comité consultatif encourage le Secrétaire général à rendre compte, dans ses prochains projets de budget, des ressources allouées et des dépenses engagées pour chaque site de la Mission (par. 71).

Le Comité consultatif a demandé un complément d'information sur le rééquilibrage des ressources de la Mission et les activités transférées de l'ouest à l'est du pays. Il a été informé qu'à l'issue de la réorganisation de la Mission, le 31 août 2014, 1 050 fonctionnaires au total étaient restés en poste dans l'ouest du pays, dont 890 à Kinshasa, et qu'environ 25 % de l'effectif civil de la Mission étaient actuellement déployés dans la partie occidentale de la République démocratique du Congo. Il a également été informé que 2 150 fonctionnaires au total avaient été affectés dans les bureaux situés dans les provinces orientales du pays, dont 1 250 à Goma. Il a en outre appris que le transfert d'activités n'avait eu aucune incidence sur la structure des effectifs à la Base d'appui d'Entebbe. Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général de faire le point, dans son prochain projet de budget, sur la réorganisation de la Mission et les activités transférées de l'ouest à l'est du pays, et notamment d'évaluer les gains d'efficacité et les économies qui ont été réalisés, les conséquences financières qui en ont découlé et les enseignements que l'on peut en tirer (par. 72).

La MONUSCO étudie comment la structure du projet pourrait servir à cette fin. Toutefois, la priorité a été accordée à d'autres modalités, notamment la mise en œuvre et la stabilisation du module et la mise hors service de Galileo.

Suite à la réorganisation de la Mission, en application de la résolution [2098 \(2013\)](#) du Conseil de sécurité, l'équipe dirigeante de la Mission a continué d'évaluer régulièrement l'efficacité opérationnelle et la bonne exécution du mandat. Cette évaluation comprenait des recommandations visant à renforcer les bureaux extérieurs où les problèmes en matière de protection des civils et de sécurité, y compris dans le contexte du processus électoral, ont augmenté. Elle contenait également des recommandations relatives au renforcement de la capacité de la Mission à échanger avec les hautes personnalités du Gouvernement à Kinshasa, formulées grâce aux enseignements tirés. Les incidences financières sont étudiées par le Comité de direction du budget de la Mission, qui conseille les chefs de la Mission sur l'état des ressources financières, conformément à la résolution [2277 \(2016\)](#), d'après laquelle la protection des civils doit être la priorité lorsqu'il s'agit de décider de l'usage des capacités et ressources disponibles. Les enseignements tirés et tout autre ajustement seront étudiés et décidés par l'équipe de direction de la Mission lorsque la dotation en personnel civil de la MONUSCO sera examinée dans le contexte des projets de budget pour les prochains exercices.

Annexe I

Définitions

A. Terminologie se rapportant aux changements proposés dans le domaine des ressources humaines

La terminologie ci-après se rapporte aux changements proposés dans le domaine des ressources humaines (voir la section I du présent rapport).

- **Création de poste** : Proposée lorsque des ressources supplémentaires sont nécessaires et qu'il est impossible de les prélever sur les effectifs d'autres bureaux ou d'assurer autrement l'exécution de certaines activités dans les limites des ressources existantes.
- **Réaffectation de poste** : Proposée lorsqu'il est envisagé d'utiliser un poste initialement approuvé pour une fonction donnée aux fins de la réalisation d'autres activités prescrites prioritaires, sans rapport avec la fonction d'origine. Il peut y avoir un changement de lieu ou de bureau, mais pas de catégorie ou de classe.
- **Transfert de poste** : Proposé lorsqu'il est envisagé d'utiliser un poste autorisé pour des fonctions comparables ou connexes dans un autre bureau.
- **Reclassement ou déclassement de poste** : Proposé lorsqu'il est envisagé de changer la classe d'un poste, du fait que les attributions et responsabilités qui y sont attachées ont été sensiblement modifiées.
- **Suppression de poste** : Proposée lorsqu'un poste autorisé n'est plus nécessaire ni à la réalisation des activités pour lesquelles il a été approuvé ni à celle d'autres activités prioritaires de la mission.
- **Transformation de poste** : Trois cas de figure sont possibles :
 - Transformation d'un emploi de temporaire en poste : il s'agit de transformer en poste un emploi de temporaire, financé au moyen des crédits prévus à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions), du fait que les fonctions considérées ont un caractère continu;
 - Transformation d'un contrat de vacataire ou de louage de services en poste d'agent recruté sur le plan national : il s'agit de transformer un contrat de vacataire ou de louage de services en poste d'agent recruté sur le plan national, compte tenu du caractère continu des fonctions considérées, conformément au paragraphe 11 de la section VIII de la résolution [59/296](#) de l'Assemblée générale;
 - Transformation d'un poste de fonctionnaire international en poste d'agent recruté sur le plan national : il s'agit de transformer en poste d'agent recruté sur le plan national un poste d'agent recruté sur le plan international approuvé.

B. Terminologie se rapportant à l'analyse des variations

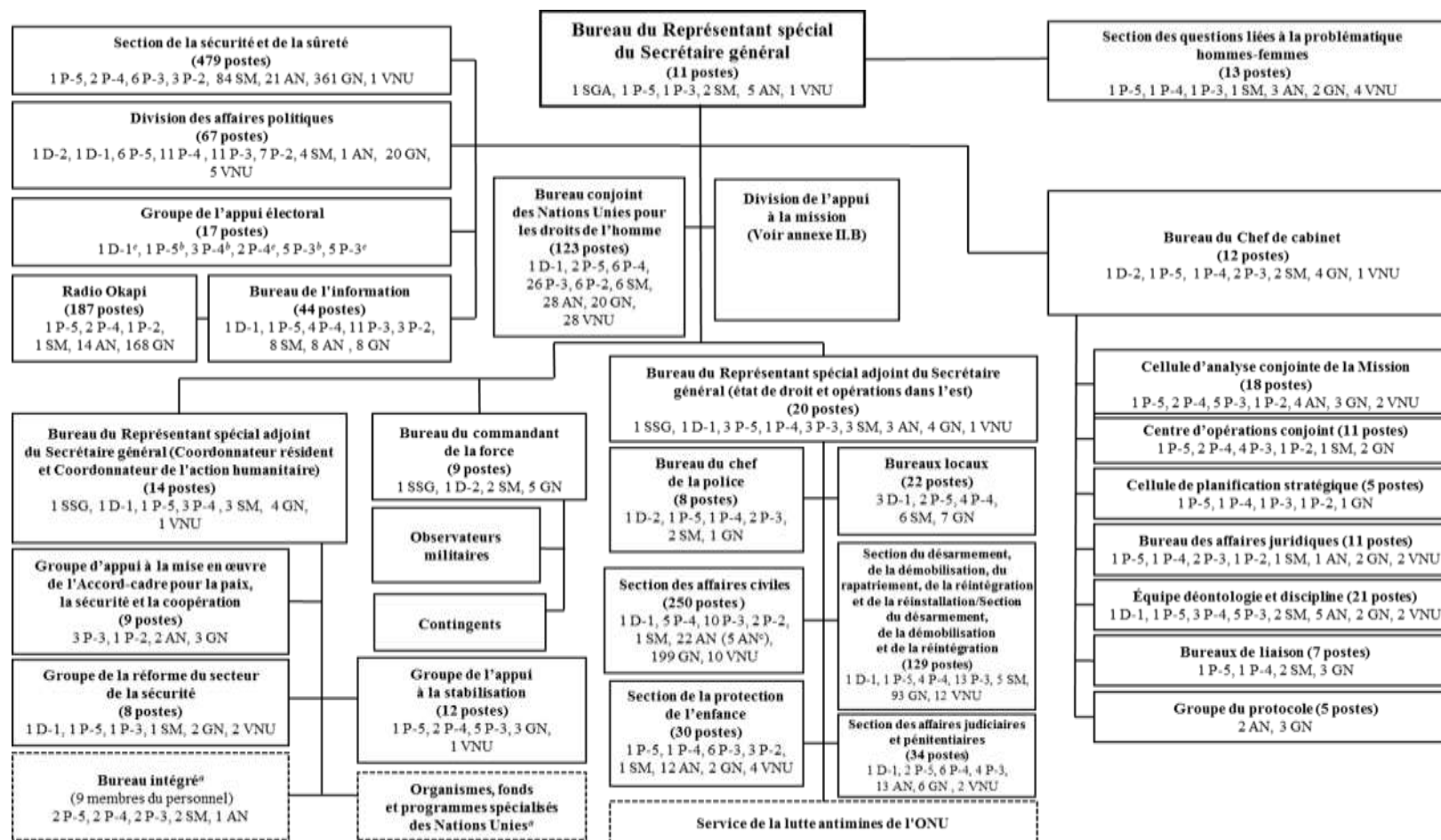
On trouve à la section III du présent rapport, pour chaque rubrique, une indication du facteur auquel la variation est principalement imputable, les facteurs types recensés étant classés dans les quatre grandes catégories ci-après :

- **Mandat** : Variations liées à la modification de la portée ou de la nature du mandat, ou à une révision des réalisations escomptées dans le cadre du mandat;
- **Facteurs externes** : Variations imputables à des acteurs extérieurs ou à des situations qui échappent au contrôle de l'Organisation;
- **Paramètres budgétaires** : Variations qui tiennent aux règles, directives et politiques de l'Organisation;
- **Gestion** : Variations dues à des décisions de gestion devant permettre d'obtenir les résultats attendus avec plus d'efficacité (par exemple, révision des priorités ou ajout de produits) ou avec plus d'efficience (par exemple, réduction des effectifs ou des moyens nécessaires à l'exécution des produits sans incidence sur les produits) ou liées à des problèmes qui apparaissent au stade de l'exécution (par exemple, sous-estimation du coût ou du volume des moyens nécessaires à l'exécution des produits ou retards dans le recrutement).

Annexe II

Organigrammes

A. Services organiques



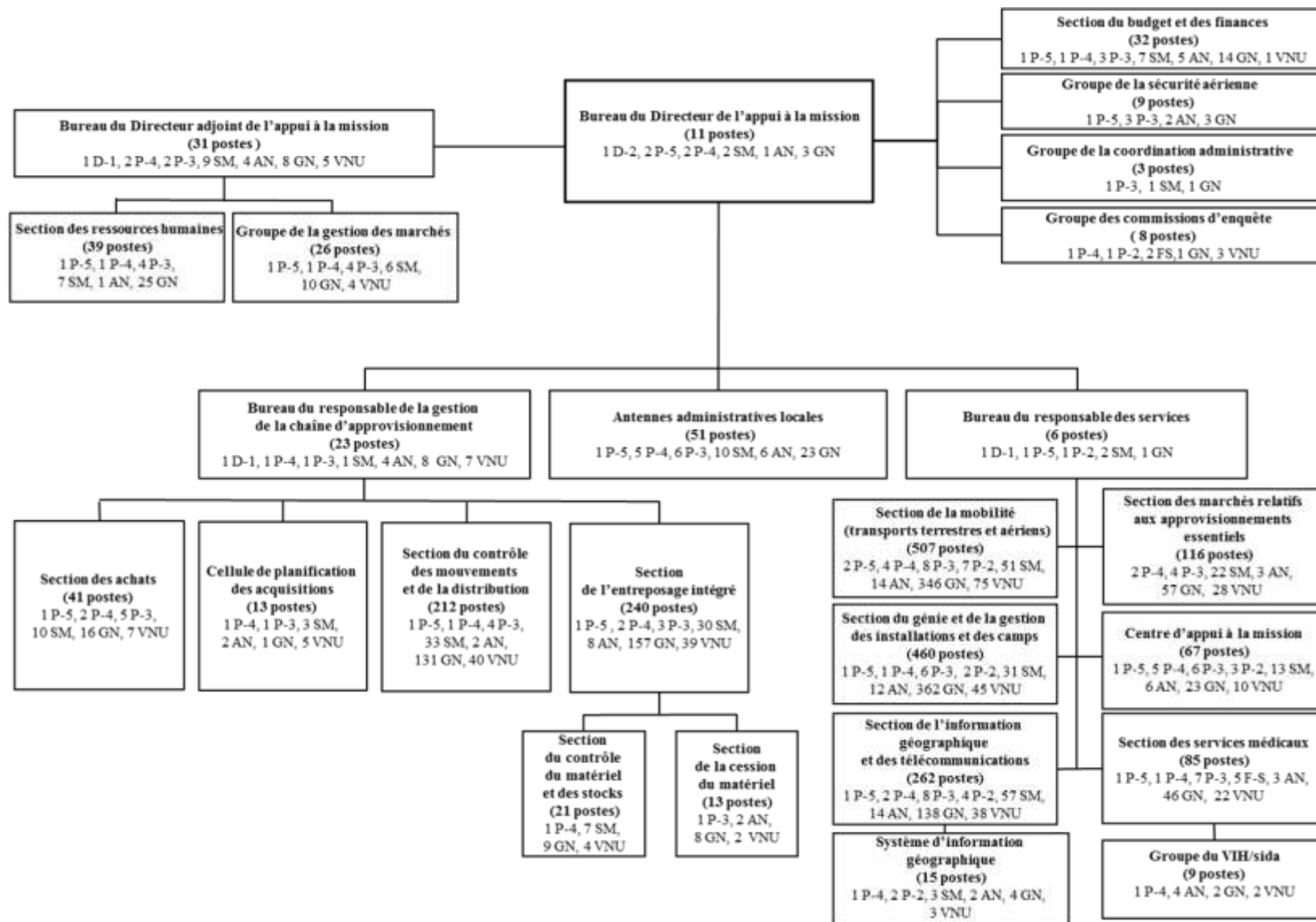
Abréviations : SGA= Secrétaire général adjoint; SSG = Sous-Secrétaire général; SM= agent du Service mobile; VNU= Volontaire des Nations Unies; AN = administrateur recruté sur le plan national; GN= agent des services généraux recruté sur le plan national.

^a Dont PNUD, Banque mondiale, UNESCO, UNICEF, UNOPS, OIT, FAO, FNUAP, Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, HCR, FMI, Bureau de la coordination des affaires humanitaires, OMS, ONUSIDA, OIM.

^b Transfert/réaffectation.

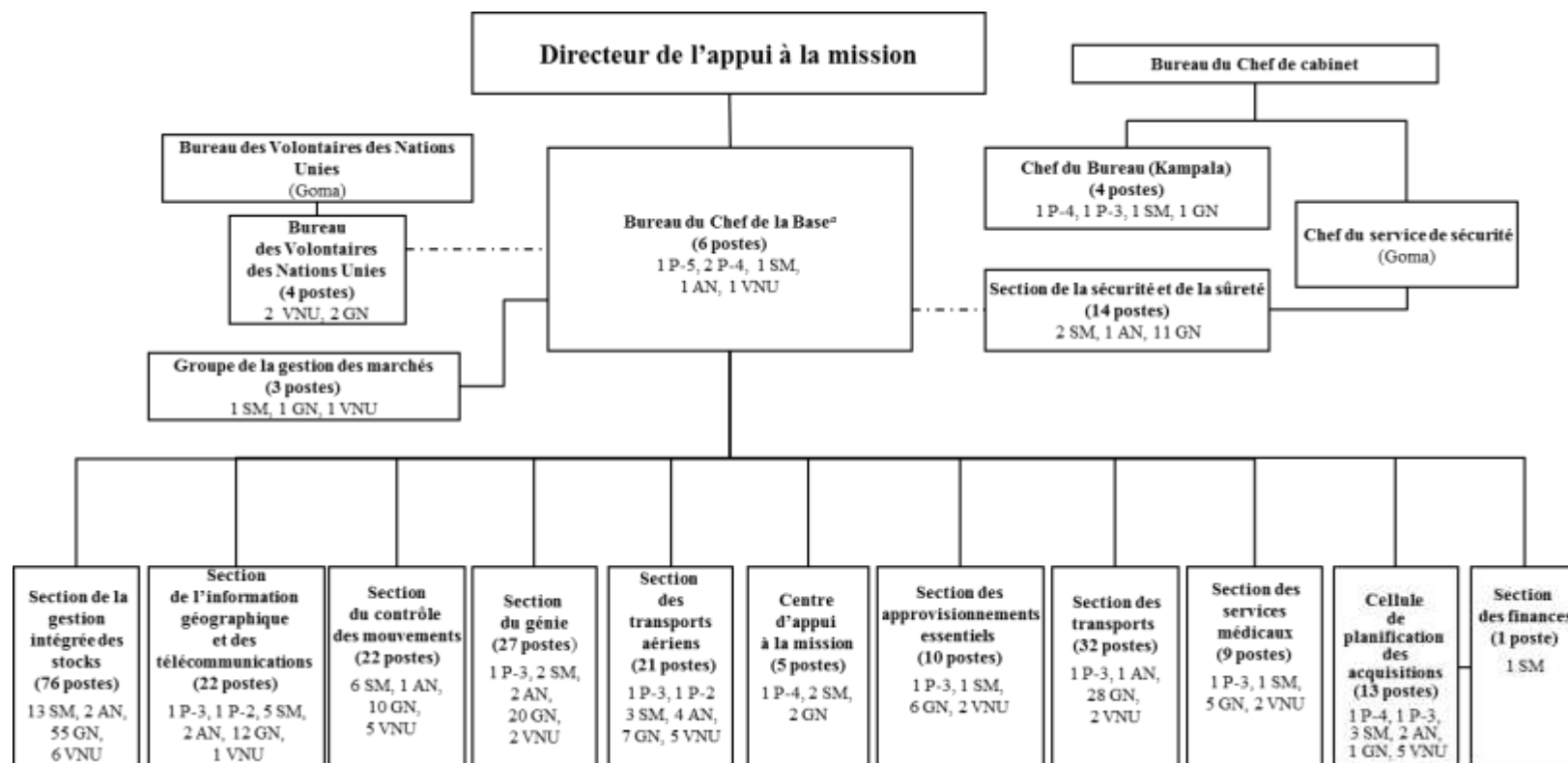
^c Création.

B. Appui



Abréviations : D = directeur/administrateur général; P = administrateur, SM – agent du Service mobile; AN = administrateur recruté sur le plan national; GN = agent des services généraux recruté sur le plan national; VNU = Volontaire des Nations Unies.

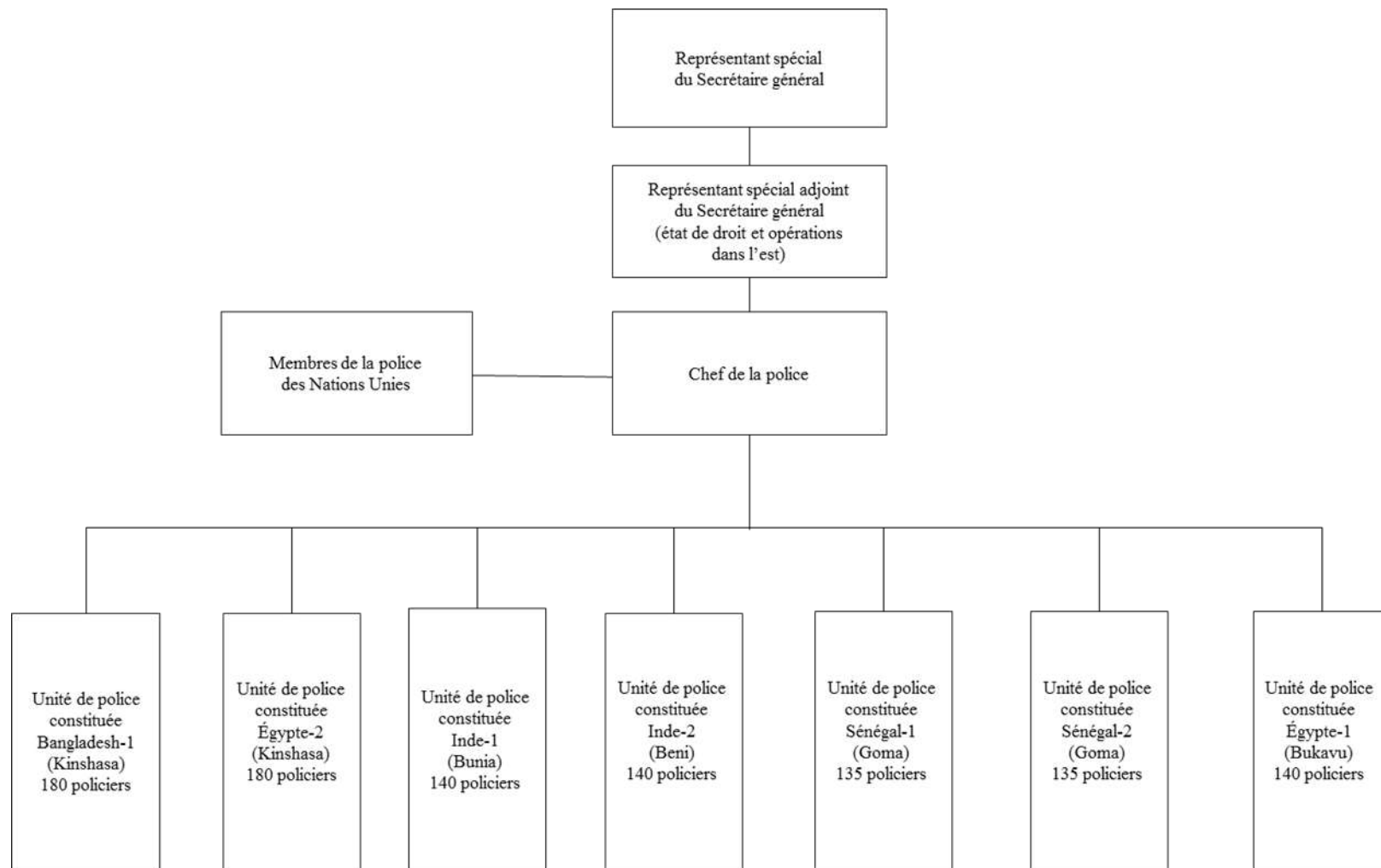
C. Base d'appui d'Entebbe



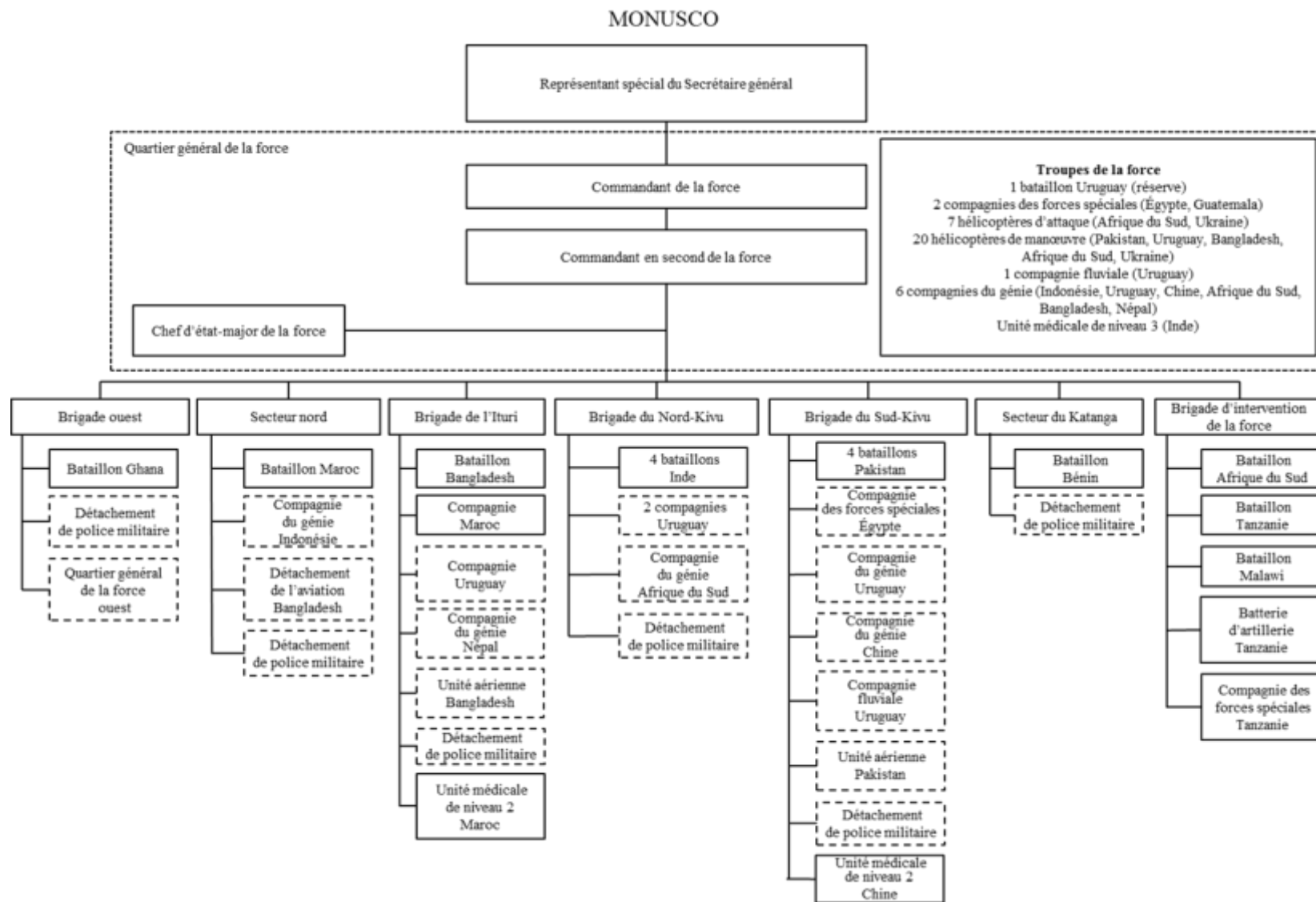
Abréviations : SM = agent du Service mobile; AN = administrateur recruté sur le plan national; GN = agent des services généraux recruté sur le plan national; VNU = Volontaire des Nations Unies.

^a Comprend les bureaux administratifs régionaux et locaux, les services chargés de la sécurité aérienne, les services chargés du budget et du contrôle des coûts, le Comité local de contrôle du matériel, le Comité d'examen des réclamations et le Groupe de contrôle du matériel et des stocks.

D. Police des Nations Unies



E. Contingents et observateurs militaires



Légende



Élément non placé sous un commandement intégral (élément généralement détaché des Troupes de la force).

Annexe III

Information concernant les activités des organismes, fonds et programmes des Nations Unies et les fonds prévus

<i>Priorités</i>	<i>Réalisations</i>	<i>Produits</i>	<i>Chef de file, partenaires et mécanisme</i>
1. Gouvernance et développement des institutions	1.1 Le cadre institutionnel et les structures publiques de la République démocratique du Congo sont renforcés de manière à permettre la promotion des droits de l'homme et le développement du pays. Coût total de la réalisation 1 (tous organismes des Nations Unies et MONUSCO confondus) : 10,4 millions de dollars/an	1.1.1 Le Gouvernement est à même d'appliquer les réformes, les lois et les politiques publiques.	PNUD, Bureau conjoint des Nations Unies pour les droits de l'homme, UNICEF, FNUAP, ONU-Femmes et OIT
		1.1.2 Les structures exécutives et publiques, les élus et les institutions supérieures de contrôle des finances publiques ont les moyens d'assurer le suivi des politiques et de la gestion des affaires publiques.	PNUD
		1.1.3 L'accès à la justice, la promotion des droits de l'homme et la protection des civils et des biens sont renforcés.	PNUD, Bureau conjoint des Nations Unies pour les droits de l'homme, UNICEF
		1.1.4 Les capacités statistiques nationales sont renforcées.	FNUAP, UNICEF, PNUD, PAM, FAO, OMS, UNESCO et OIT
		1.1.5 Les provinces sont dotées des ressources humaines, organisationnelles et infrastructurelles nécessaires.	PNUD, Bureau conjoint des Nations Unies pour les droits de l'homme et MONUSCO
		1.1.6 Les instruments de politique publique visant à favoriser l'égalité des sexes sont renforcés.	ONU-Femmes, PNUD
		1.1.7 Les dispositifs de gestion des migrations régionales sont renforcés.	OIM
2. Croissance favorable aux pauvres et création d'emplois	2.1 Les organismes publics réussissent à mettre en œuvre des politiques et des programmes à même d'accélérer la création d'emplois et d'accroître les revenus.	2.1.1 Les collectivités et les institutions disposent des outils nécessaires pour consolider la productivité durable du secteur rural.	PAM, OIT, ONUDI, UNOPS, FIDA et PNUD

<i>Priorités</i>	<i>Réalisations</i>	<i>Produits</i>	<i>Chef de file, partenaires et mécanisme</i>
	Coût total de la réalisation 2 (tous organismes des Nations Unies confondus) : 9,7 millions de dollars/an	2.1.2 Les collectivités et les institutions reçoivent un appui pour mettre en place des chaînes de valeur durables. 2.1.3 Les programmes en faveur de l'investissement profitent aux petites et moyennes entreprises. 2.1.4 Les moyens dont disposent les institutions publiques pour promouvoir la création d'emplois décents aux niveaux national et local sont renforcés. 2.1.5 Les offres d'emploi et de formation, à l'intention notamment des jeunes, des femmes et des groupes vulnérables, sont en augmentation. 2.1.6 Les moyens dont disposent les institutions publiques pour élaborer et mettre en œuvre des instruments de planification visant à une utilisation durable de l'espace sont renforcés. 2.1.7 La population, y compris les groupes vulnérables, a accès à des outils de financement et de développement de ses capacités entrepreneuriales.	PAM, OIT, ONUDI, UNOPS, FIDA et PNUD FAO, OIT, ONUDI, UNOPS et PNUD PNUD, FAO, OIT, ONUDI et UNESCO PNUD, FAO et OIT OIT, OIM, PAM, HCR, ONU-Habitat et UNOPS FENU, PNUD, UNESCO, ONUDI, OIT, UNOPS, PAM et FAO
3. Amélioration de l'accès aux services sociaux de base et valorisation du capital humain	3.1 La population, y compris les groupes vulnérables, bénéficie d'une offre de services sociaux essentiels plus abondante et de meilleure qualité Coût total de la réalisation 3 (tous organismes des Nations Unies et MONUSCO confondus) : 221,6 millions de dollars/an	3.1.1 La population, y compris les groupes vulnérables, bénéficie de services de santé améliorés, notamment pour ce qui est de la protection maternelle et infantile et de la nutrition. 3.1.2 La population, y compris les groupes vulnérables, a accès à une éducation et à une formation professionnelle équitables et de qualité.	UNICEF, FNUAP, PAM, OMS et UNOPS UNICEF, UNESCO, OIT, PAM, UNOPS, FNUAP et OMS

<i>Priorités</i>	<i>Réalisations</i>	<i>Produits</i>	<i>Chef de file, partenaires et mécanisme</i>
		3.1.3 La population, y compris les groupes vulnérables, a accès à des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement de meilleure qualité.	UNICEF, PNUE, OMS, HCR, UNOPS, FAO et PAM
		3.1.4 La vulnérabilité de la population congolaise se voit réduite grâce à des aides sociales adaptées.	UNICEF, OIT, PNUD, PAM, OMS, MONUSCO, HCR et FNUAP
		3.1.5 Les dispositifs institutionnels de protection sociale sont renforcés.	UNICEF, OIT, PNUD, PAM, OMS, MONUSCO, HCR et FNUAP
4. Valorisation du capital humain et lutte contre le VIH/sida	4.1 Amélioration des mesures nationales destinées à faire face à l'épidémie de VIH/sida Coût total de la réalisation 4 (tous organismes des Nations Unies et MONUSCO confondus) : 3,5 millions de dollars/an	4.1.1 Toutes les institutions – publiques, privées, locales et religieuses – ont renforcé leurs programmes de lutte contre le VIH/sida. 4.1.2 Les capacités institutionnelles nationales et décentralisées sont renforcées de manière à permettre la planification, la coordination et le suivi des programmes multisectoriels de lutte contre le VIH/sida.	ONUSIDA ONUSIDA
5. Changement climatique et gestion durable des ressources naturelles	5.1 Le Gouvernement améliore sa gestion des ressources naturelles Coût total de la réalisation 5 (tous organismes des Nations Unies confondus) : 8,5 millions de dollars/an	5.1.1 Des stratégies et politiques de limitation des changements climatiques et de l'adaptation à ces phénomènes sont élaborées. 5.1.2 Des outils de gestion des forêts sont adoptés à tous les niveaux de la société. 5.1.3 Un système de gestion des risques de catastrophe est en place. 5.1.4 Des outils d'aménagement et d'aménagement concerté du territoire sont mis en place.	PNUD, FAO, PNUE, ONUDI et ONU-Habitat FAO, PNUE, PNUD et PAM PNUD, FAO, PAM, UNOPS, PNUE et ONU-Habitat ONU-Habitat

<i>Priorités</i>	<i>Réalisations</i>	<i>Produits</i>	<i>Chef de file, partenaires et mécanisme</i>
		5.1.5 Les populations autochtones et locales participent à la gestion durable des zones protégées.	PNUD et UNESCO
		5.1.6 La population a accès à des services énergétiques modernes et à une énergie propre.	PNUD et PNUE
		5.1.7 Les émissions de gaz à effet de serre de la République démocratique du Congo sont mesurées et rendues publiques, et leur niveau est contrôlé.	PNUD, FAO, PNUE et PAM
		5.1.8 Le nombre de personnes exposées aux risques liés à la pollution due aux activités minières est en diminution.	PNUD
6. Stabilisation et consolidation de la paix	6.1 Toutes les régions de la République démocratique du Congo enregistrent de nets progrès dans la protection des civils, le respect des droits de l'homme et la réduction des conflits et des tensions.	6.1.1 Une stratégie commune est appliquée en vue de la réforme du secteur de la sécurité.	MONUSCO, PNUD et Bureau conjoint des Nations Unies pour les droits de l'homme
		6.1.2 La population de l'est de la République démocratique du Congo a accès aux services publics.	MONUSCO, PNUD, UNICEF, PAM, FNUAP, ONU-Habitat et UNOPS
	Coût total de la réalisation 6 (tous organismes des Nations Unies et MONUSCO confondus) : 40,5 millions de dollars/an	6.1.3 Des mécanismes de protection des populations touchées par le conflit sont en place et fonctionnent.	MONUSCO, Bureau conjoint des Nations Unies pour les droits de l'homme
		6.1.4 Des mécanismes visant à prévenir et combattre les violations des droits de l'enfant sont en mis en application.	MONUSCO, Bureau conjoint des Nations Unies pour les droits de l'homme et UNICEF
		6.1.5 Des mécanismes de prévention des violences sexuelles et d'assistance aux victimes sont mis en application.	MONUSCO, Bureau conjoint des Nations Unies pour les droits de l'homme, FNUAP et UNICEF

<i>Priorités</i>	<i>Réalisations</i>	<i>Produits</i>	<i>Chef de file, partenaires et mécanisme</i>
		6.1.6 Des programmes d'appui à l'intention des communautés d'accueil de personnes déplacées, réfugiées, rapatriées et démobilisées sont en place.	HCR, PNUD, UNICEF, PAM, UNESCO, OMS, FAO, MONUSCO, OIT et ONU-Habitat
		6.1.7 Des stratégies et des mécanismes de prévention des conflits sont élaborés et mis en application.	MONUSCO, ONU-Habitat, PNUD, FAO, HCR et UNICEF

Abréviations : FAO : Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture; FENU : Fonds d'équipement des Nations Unies; FIDA : Fonds international de développement agricole; FNUAP : Fonds des Nations Unies pour la population; HCR : Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés; MONUSCO : Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo; OIM : Organisation internationale pour les migrations; OIT : Organisation internationale du Travail; OMS : Organisation mondiale de la Santé.; ONUDI : Organisation des Nations Unies pour le développement industriel; ONU-Femmes : Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes; ONU-Habitat : Programme des Nations Unies pour les établissements humains; ONUSIDA : Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida; PAM : Programme alimentaire mondial; PNUD : Programme des Nations Unies pour le développement; PNUE, Programme des Nations Unies pour l'environnement; UNESCO : Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture; UNICEF : Fonds des Nations Unies pour l'enfance; UNOPS : Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets.

